

CAHIER

4

LES CAHIERS DE LA POLITIQUE DE LA VILLE À LA RÉUNION

**LA MISE EN ŒUVRE LOCALE
DE LA POLITIQUE DE LA VILLE
2012, ÉTAT DES LIEUX
ET PERSPECTIVES**

Les quartiers et leurs habitants,
Les acteurs et leurs interventions de proximité

EXTRAIT DU DIAGNOSTIC RÉALISÉ PAR LES CENTRES DE RESSOURCES DES DOM

Ce cahier reprend les différents rapports établis à la demande du Secrétariat général du comité interministériel des villes (SG-CIV) par le centre de ressources de La Réunion (CR-CSUR) en 2012, et les synthèses établies avec la collaboration du bureau d'études CHORUS en ingénierie sociale.

Origine des textes inclus

À plusieurs occasions le CR-CSUR avait attiré l'attention du SG-CIV, du Ministère de l'outre-mer et de l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (ACSé) sur le contexte particulier de la politique de la ville à La Réunion.

Fin 2011, le SG-CIV a réuni les 4 centres de ressources existants dans les DOM (Guyane, Martinique, Mayotte et La Réunion) pour élaborer avec eux un travail d'analyse de la politique de la ville dans les DOM. L'objectif : mettre en évidence les éléments de contexte communs et ceux qui s'avèreraient distinctifs, pour apprécier un ajustement éventuel de la politique de la ville à ces territoires.

Quatre diagnostics retenus :

- *La disponibilité d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs, et les initiatives prises pour l'optimiser,*
- *Les caractéristiques résidentielles et urbaines des quartiers prioritaires, et les outils de gestion urbaine dont les opérations de rénovation,*
- *Le réseau des acteurs de la gouvernance et de la mise en œuvre des actions de la politique de la ville, et le rôle local du centre de ressources,*
- *Le contexte opérationnel des actions prioritairement menées par les équipes-projet, notamment en ce qui concerne l'emploi, l'illettrisme et la parentalité.*

Pour la gouvernance nationale, c'est devenu un apport majeur et innovant à la concertation impulsée ce 11 octobre 2012 sur la refonte de la politique de la ville dans l'ensemble des territoires métropolitains et domiens.



Avertissement – Cette contribution s'inscrit dans le contexte particulier qui a conduit à sa rédaction : faire prendre conscience à des personnes n'ayant pas vécu dans les DOM des valeurs et difficultés de ces territoires. Elle ne doit et ne peut être appréciée qu'au regard du positionnement et de la compétence du centre de ressources sur les sujets abordés. Elle ne peut être considérée isolément des approches complémentaires émanant d'autres acteurs locaux ou nationaux.

S

SOMMAIRE

Contexte urbain régional	1
\ Les 24 communes	1
\ Les 7 bailleurs sociaux.....	3
\ Le développement de l'urbanisation	3
\ Les coûts	4
\ Bourgs et centres urbains, de l'urbain au rural.....	6
\ Les voiries et réseaux.....	7
\ La verticalisation de l'habitat... rupture culturelle et désagrégation sociale	8
\ La résorption de l'habitat insalubre.....	9
\ Les ZAC.....	10
\ Conseil départemental de l'habitat (CDH) de juin 2011	12
\ Le PNRU (programme national pour la rénovation urbaine)	12
\ Volet social et volet urbain	14
Modes d'habiter et situation sociale	15
\ La mutation de l'habitat ne s'est pas faite en douceur.....	15
\ Kaz atèr, kaz anlèr... les valeurs du « vrai logement » sont toujours recherchées.....	16
Contours des 41 quartiers prioritaires	17
\ Synthèse de l'enquête menée auprès des chefs de projet CUCS	17
\ Extrait de la grille d'évaluation des territoires.....	22
\ Indicateurs sociaux de l'INSEE - 2006	24
Extrait de la synthèse transversale sur l'habitat...	25
\ Éclairages sur les problématiques et interrogations spécifiques des 4 DOM	26
\ Les freins aux avancées urbaines et sociales, quelques exemples emblématiques.....	27
\ Les perspectives urbaines	28
\ Conclusion	29
Les ressources statistiques...	31
\ Disponibilités locales	31
\ Exploitation.....	31
\ Les indicateurs des CUCS expérimentaux	32
Autres indicateurs repérés ou développés	34
\ Indicateurs de l'INSEE disponibles pour chacun des 41 quartiers CUCS	34
\ Indicateurs complémentaires repérés par les chefs de projet	43
\ Constat et perspectives	44
\ Une exploitation nécessairement croisée	45
Le pilotage des actions	46
\ Les chefs de projet communaux.....	46
\ Les délégués du préfet.....	50

L'ingénierie et son renforcement	52
\ Partenariat et mises en réseau	52
\ Rôle et actions du CR-CSUR	52
\ Le cas particulier des adultes-relais	55
La gouvernance et ses articulations	56
\ Le préfet de la région Réunion	56
\ Le sous préfet chargé de mission « cohésion sociale et jeunesse »	57
\ Les 4 sous préfets d'arrondissement	58
\ La DJSCS	58
\ Action publique et population	59
Perspectives globales	60
\ Évolution depuis les années 80.....	60
\ Constats et postulats	61
\ Les actions territoriales : le droit commun contribue à la politique de la ville... ..	62
\ Les actions thématiques : la politique de la ville contribue au droit commun.....	64
\ Les actions à portée départementale : la politique de la ville et le droit commun s'associent... ..	64
\ Exception et expérimentation.....	65
\ Gouvernance de proximité : une instance de pilotage dans chaque quartier	65
\ Développement des territoires : de l'agglomération aux quartiers.....	66
Agir dans les quartiers	67
\ Précarité et décrochage social	67
\ Égalité des chances	69
\ Cohésion sociale	70
\ Concourir et seconder	70
\ Le soutien au bénévolat et à l'action associative.....	71
Questions linguistiques et illettrisme	73
\ La linguistique de La Réunion	73
\ L'illettrisme	74
\ L'émergence d'un principe de bilinguisme	74
La famille et l'exercice de la parentalité	75
\ L'autorité parentale.....	76
\ Les parentalités précoces	76
\ La monoparentalité	77
\ Solidarité familiale	78
\ La cohabitation	78
\ Les violences conjugales	79
\ Les familles recomposées	80
Développement économique et emploi	80
Les actions des chefs de projet	82
Synthèse du rapport conjoint des 4 centres de ressources des DOM remis au SG-CIV	109



Sigles et abréviations

ACSé	agence pour la cohésion sociale et l'égalité des chances	GUP	gestion urbaine de proximité
AGORAH	agence pour l'observation de La Réunion, l'aménagement et l'habitat	INED	institut national d'études démographiques
ANLCI	agence nationale de lutte contre l'illettrisme	INSEE	institut national de la statistique et des études économiques
ANRU	agence nationale pour la rénovation urbaine	LAS	logement en accession sociale (Mayotte)
APA	allocation personnalisée d'autonomie	LATS	logement en accession très sociale (Mayotte)
ARS	agence régionale de santé	LBU	ligne budgétaire unique
ASV	atelier santé ville	LES	logement évolutif social
CAF	caisse d'allocations familiales	LESd	logement évolutif social - en diffus
CASE	centre d'animation sociale et éducative	LESg	logement évolutif social - en groupé
CAUE	conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement	LLS	Logement locatif social
CDR	centre de ressources (Mayotte)	LLTS	logement locatif très social
CEMEA	centre d'entraînement aux méthodes d'éducation active	MOUS	maîtrise d'œuvre urbaine et sociale
CGSS	caisse générale de sécurité sociale	OLT	observatoire local de territoire
CIOM	conseil interministériel de l'outre-mer	ONZUS	observatoire national des zones urbaines sensibles
CIV	comité interministériel des villes et du développement social urbain	OVVV	opération ville vie vacances
CLS	contrat local de sécurité	PDRU	plan départemental de rénovation urbaine
CLSPD	conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance	PEDEC	préfet à l'égalité des chances
CMU	couverture maladie universelle	PLIE	plan local pluriannuel pour l'insertion et l'emploi
CNAM	conservatoire national des arts et métiers	PNRQAD	programme national de requalification des quartiers anciens dégradés
CR-CSUR	centre de ressources de la cohésion sociale et urbaine de La Réunion	PRE	programme de réussite éducative
CRPV	centre de ressources politique de la ville (Guyane)	PREFOB	programme régional d'éducation et de formation de base (Guyane)
CUCS	contrat urbain de cohésion sociale	PRODIGE	plate-forme mutualisée interservices pour le partage d'informations géographiques
DEAL	direction de l'environnement de l'aménagement et du logement (ex DDE)	PRU	programme de rénovation urbaine
DJSCS	direction de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (ex DJS)	RGPP	révision générale des politiques publiques
DOM	département d'outre-mer	RHI	résorption de l'habitat insalubre
DRIV	délégation régionale interservices à la ville	RSMA-R	régiment du service militaire adapté de La Réunion
DSQ	développement social des quartiers	SG-CIV	secrétariat général du comité interministériel des villes
DSU	dotation de solidarité urbaine	SIM	société immobilière de Mayotte
ECP	estimations carroyées de population	ZAC	zone d'aménagement concerté
FIPD	fonds interministériel de prévention de la délinquance	ZFU	zone franche urbaine
FRAFU	fonds régional d'aménagement foncier urbain	ZRU	zone de redynamisation urbaine
FRARU	forums régionaux d'échanges des acteurs de la rénovation urbaine de l'ANRU	ZUP	zone urbaine prioritaire
GIP	groupement d'intérêt public	ZUS	zone urbaine sensible

La ville est par essence le lieu d'une cohabitation complexe, à organiser, à gérer, à aménager

Cahier de la politique de la ville à La Réunion n° 3
« La population mahoraise des quartiers prioritaires »

Contexte urbain régional

Les 24 communes

Du tableau joint ci-après on peut déduire que :

- La totalité des communes en CUCS sont situées sur le littoral. Ce sont les communes les plus importantes en population, en présence de logements sociaux, et en dispersion le long des pentes.
- La commune du Port, d'origine ouvrière, présente un taux le plus important de logements sociaux tant globalement qu'en quartiers CUCS. De fait la surface de son tissu urbain a quasiment triplé avec la réalisation successive de ZUP et de ZAC.
- La commune de Trois-Bassins en CUCS est un cas à part par son importance et sa situation, consécutif de son passé en politique de la ville.
- La commune du Tampon, bien qu'assez importante, est également un cas à part. En effet celle-ci, bien que n'ayant pas de géographie prioritaire, mène une politique de la ville à travers quelques dispositifs dont un PRE relié à son zonage en éducation prioritaire, et souhaite aujourd'hui y être plus pleinement intégrée.

Ont été notamment exploités pour cette partie :

- Les études de l'AGORAH
- Les rapports de la DEAL
- Les enquêtes de l'INSEE
- Une enquête du CR-CSUR auprès des équipes-projet

	Commune					Quartiers CUCS							Dispositifs					
	Population au 01.01.09	Part locatifs sociaux 2011	% habitat insalubre 2008	Localisation du centre-ville	Centres dissociés	ZUS	Nb CUCS	Population	soit	Surface (ha)	Densité (hab/km ²)	Part locatifs sociaux 2011	PRE	ASV	ANRU	GUP (hors ANRU)	Nb d'adultes-relais	Nb de chefs de projet (et CLSPD)
Saint-Denis	139 863	35%	3%	littoral	3	4	6	82 500	59%	1 113	7 412	41%	●	●	●	●	45	12
Saint-Paul	100 818	10%	7%	littoral	8	2	3	27 600	27%	4 605	599	17%	●	●		●	17	8
Saint-Pierre	75 381	21%	7%	littoral	2	2	6	32 600	43%	2 742	1 189	26%	●		●	●	14	6
Saint-André	52 147	19%	6%	littoral	1	1	3	16 600	32%	738	2 249	26%	●	●	●		7	8
Saint-Louis	49 958	18%	6%	littoral	2		4	16 500	33%	889	1 856	26%	●	●		●	11	3
Le Port	38 476	57%	6%	estuaire		1	3	20 300	53%	185	10 973	66%	●		●	●	5	6
Saint-Joseph	33 973	10%	5%	littoral			2	6 400	19%	202	3 168	8%					2	2
Saint-Benoît	33 474	25%	8%	littoral	2	1	3	15 300	46%	2 298	666	22%		●	●	●	18	5
Sainte-Marie	30 977	15%	5%	littoral		1	1	4 000	13%	66	6 061	41%		●			5	3
Saint-Leu	29 278	6%	8%	littoral	2	1	2	7 300	25%	335	2 179	14%	●		○		5	4
La Possession	26 625	19%	5%	littoral	3	1	3	6 900	26%	220	3 136	32%	●	●			3	7
Sainte-Suzanne	21 856	20%	5%	littoral			3	5 000	23%	1 462	342	21%		●			5	3
Bras-Panon	11 139	23%	6%	littoral			1	3 800	34%	92	4 130	2%		●			3	2
Trois-Bassins	6 901	4%	12%	mi-pentes		1	1	6 901	100%	4 258	162	5%	●	●		●		2
Total en CUCS	650 866					15	41	251 701	39%	19 205			9 + 1	10	5 + 1	7	140	71 + 2
Moyenne	46 490	20%	6%				3	17 979	38%	1 372	3 152	25%						5
Médiane	33 724	19%	6%				3	11 300	32%	814	2 214	24%					5	5
Maximum	139 863	57%	12%				6	82 500	100%	4 605	10 973	66%					45	12
Minimum	6 901	4%	3%				1	3 800	13%	66	162	2%					2	2
Le Tampon	70 927	13%	4%	mi-pentes	3								●					2
Etang-Salé	13 457	11%	7%	mi-pentes	1													
Petite-Ile	11 420	2%	8%	littoral														
Les Avirons	9 329	11%	8%	mi-pentes														
Salazie	7 165		17%	cirque	1													
Sainte-Rose	6 729	7%	11%	littoral	1													
Cilaos	5 936	2%	10%	cirque														
Entre-Deux	5 791	9%	4%	hauts														
Saint-Philippe	5 093	4%	10%	littoral														
Plaine-des-Palmistes	4 608	5%	9%	hauts														
Total hors CUCS	140 455																	
Total	791 321							251 701	32%									

La population des quartiers CUCS est très importante : le taux médian est de 32%. Cependant si on le rapproche des taux de la population éligible au logement social (80%) et de celle éligible au Logement Évolutif Social (47%), la géographie prioritaire locale pourrait être doublée...

Cela explique notamment que la politique de la ville actuelle ne constitue qu'une réponse limitée aux enjeux de territoire auxquels les Élus doivent faire face et la difficulté de reconnaissance des chefs de projet au sein de la collectivité.

Les 7 bailleurs sociaux

	SIDR	SHLMR	SEMADER	SEDRE	SODIAC	SODEGIS	SEMAC
Statut	SEM dépt	SA	SEM liée à l'interco CIVIS	SEM dépt	SEM créée par St-Denis	SEM liée à l'interco CCSud	SEM créée par St-Benoît
Début	1949	1971	1985	1969 (aménageur) 1991 (constructeur)	1990	1991	1991
Patrimoine locatif social au 1.1.2010	18 886	19 047	6 499	2 374	1 764	2 340	2 213
Territoire principal	global	global	global	global	Nord	Sud	Est

Le développement de l'urbanisation

La Réunion est une montagne volcanique, ravinée par les pluies. La majorité des territoires communaux s'étalent en fuseau du littoral aux sommets, séparés par des ravinements la plupart infranchissables. Chacune de ces villes comprend un centre urbain sur la côte et, le long des pentes, des bourgs indépendants peu équipés, appelés « écarts », à l'exception des communes d'Étang-Salé, des Avirons et de Trois-Bassins qui ont leur centre urbain principal à mi-hauteur.

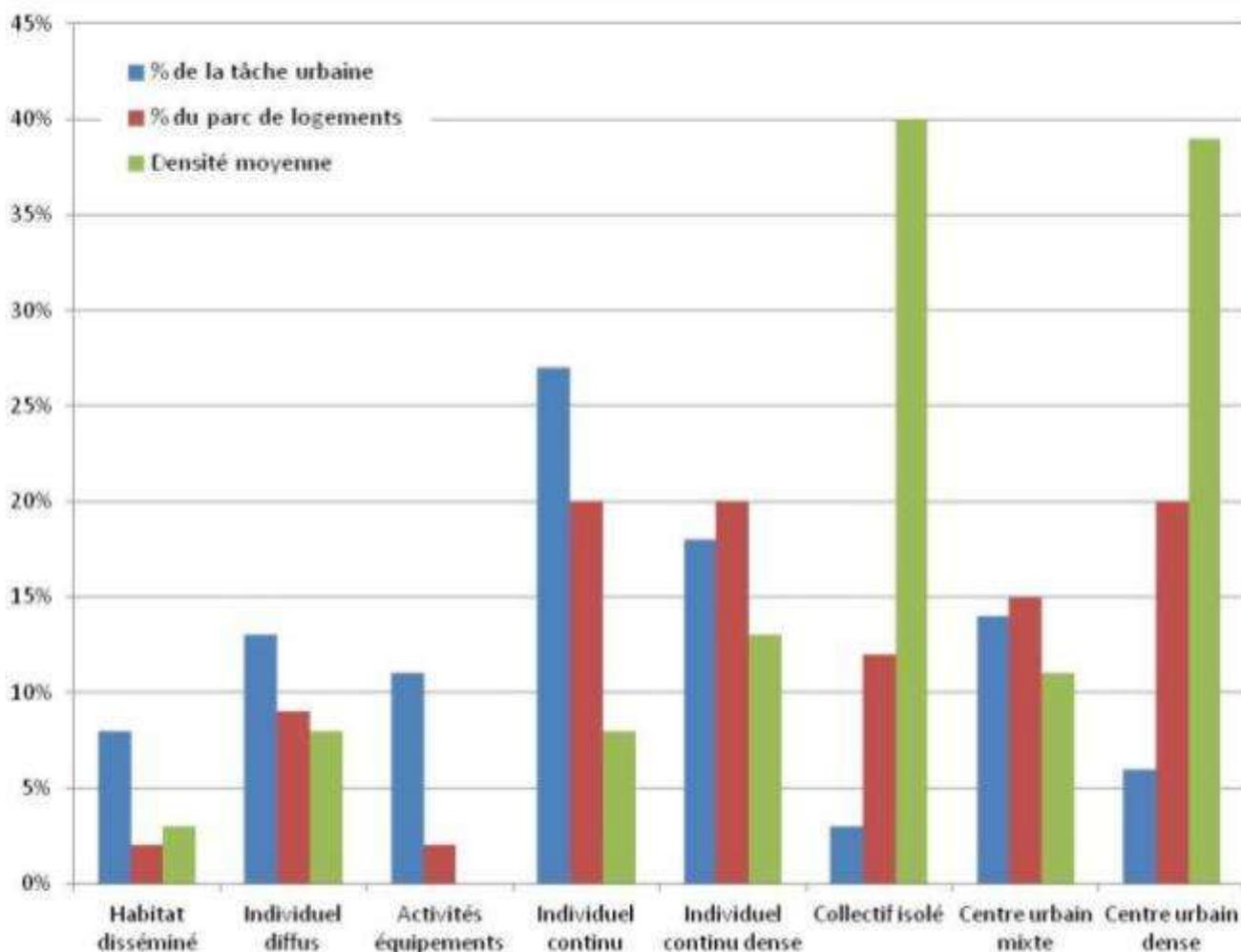
Quelques agglomérations échappent à cette logique de fuseau :

- Le Port sur l'estuaire de la Rivière des galets (en CUCS)
- Le Tampon, située au-dessus de St-Pierre le long de la seule route transversale côté sud (PRE seul)
- La Plaine des Palmistes située sur la même route transversale côté est (hors CUCS)
- Cilaos et Salazie dans les cirques (hors CUCS)
- Entre-Deux isolée sur un piton rocheux (hors CUCS)

L'urbanisation, débutée dans les années soixante, se caractérise par ses implantations :

- En multipolaire et linéairement le long du littoral : la distance entre les centres urbains n'excède pas 15 km, et certaines tâches urbaines se touchent comme celles de St-Paul, Le Port et la Possession qui s'agglomèrent de plus en plus.
- En pointillé le long des pentes : certains bourgs sont à plus de 20 kilomètres du centre.

Typologie	Surface occupée	% de la tâche urbaine	% du parc de logements	Densité moyenne
Habitat disséminé	2094 ha	8%	4%	3 logts/ha
Individuel diffus	3141 ha	13%	9%	8 logts/ha
Activités équipements	2643 ha	11%	-	-
Individuel continu	6677 ha	27%	20%	8 logts/ha
Individuel continu dense	4474 ha	18%	20%	13 logts/ha
Collectif isolé	785 ha	3%	12%	40 logts/ha
Centre urbain mixte	3367 ha	14%	15%	11 logts/ha
Centre urbain dense	1563 ha	6%	20%	39 logts/ha



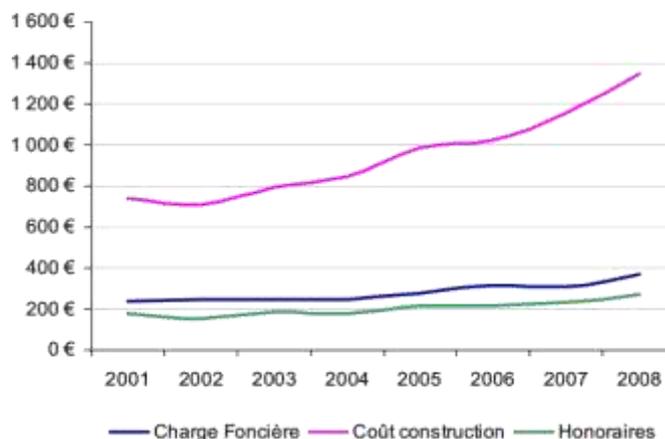
zone dense	zone « étalée »	zone « dispersée »
37% du parc de logements	51% du parc de logements	11% du parc de logements

Les coûts

Il est difficile pour tous de trouver à se loger, plus encore avec des revenus modestes. Et se loger coûte de plus en plus cher en location ou en accession, en appartement ou en maison.

en €/m ² 2006	Appar. neuf	Maison neuve	Écart
Dijon	2 847	2 280	567
Toulouse	3 250	2 478	772
Nantes	3 426	2 629	847
La Réunion	3 565	2 409	1 156
Carcassonne	3 718	1 799	1 919
Toulon	3 926	3 075	911

Evolution des coûts par poste des LLS
coûts prévisionnels des opérations – prix / m² de SHAB



Plusieurs facteurs enferment le développement urbain en général - et la livraison de logements sociaux en particulier - dans une problématique de plus en plus complexe et longue à résoudre. Cela explique notamment une baisse de la production de logements sociaux qui ne représente plus qu'un tiers de la production totale. Avec pour conséquence une croissance dangereuse de l'habitat informel.

La démographie et l'accroissement de la précarité...

D'année en année le revenu principal des locataires de logements à loyer modéré est passé du SMIC (salaire) au RSA (aide sociale).

70% de la population est éligible au logement social.

L'insuffisance de logements, notamment à loyer modéré...

Le besoin est estimé pour les 20 prochaines années à 9 000 logements neufs chaque année, ce qui correspond à près de 70% des logements actuels.

Au 1er janvier 2010, il y avait 22 300 demandes en logement social dont 18 000 primo-demandeurs (hors mutations internes).

La rareté de l'espace constructible...

La surface urbanisée est d'environ 26 000 ha soit 10% de l'île. Le SAR plafonne l'extension urbaine à 4 400 ha pour l'habitat et 900 ha pour les zones d'activité, soit 2,1% de l'île. Cela implique que la moitié des 180 000 logements à produire dans les 20 prochaines années soit construite à l'intérieur des espaces urbains actuels.

Un foncier onéreux, à l'achat et l'aménagement...

Le coût foncier constructible a augmenté de 60% de 1993 à 2002, notamment par la défiscalisation privée qui a tiré les prix dans une surenchère croissante.

Le manque d'infrastructures existantes ou suffisantes...

Les opérations de construction doivent souvent prendre en charge la réalisation des VRD secondaires qui relèvent de l'aménagement du

quartier. Pour cette phase en amont du projet, le manque de moyens financiers et réglementaires est flagrant à La Réunion.

S'y ajoutent, en assainissement, les contraintes de la loi sur l'eau.

La structure du marché local, les appels d'offres infructueux et les faillites...

Le faible nombre d'entreprises (notamment moyennes) présentes sur la place ne permet pas une maîtrise des coûts de production tant pour l'importation des matériaux nécessaires que pour leur mise en œuvre. Cela pèse lourdement sur les opérations d'aménagement ou de construction de petites tailles et pénalise les chantiers sociaux au profit des chantiers défiscalisés.

Certaines procédures...

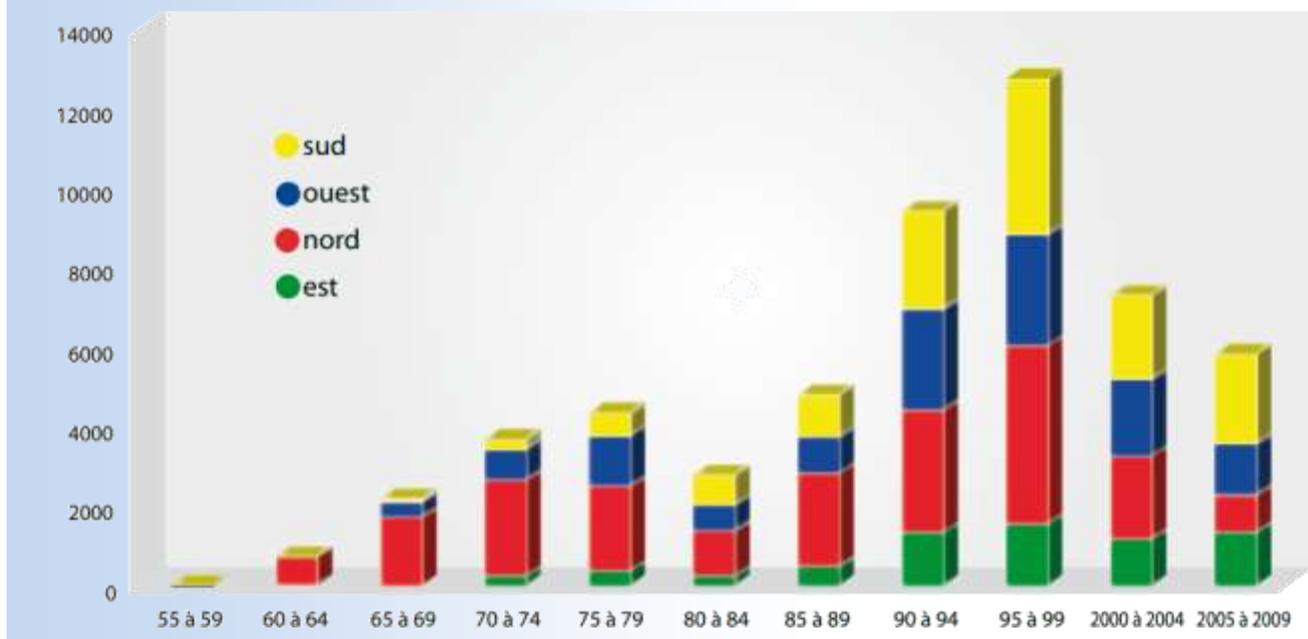
Les délais d'instruction de ZAC peuvent atteindre 12 à 18 mois.

La rigidité des modes de financement du logement social (LBU et FRAFU principalement) ne facilite pas la diversité des formes d'habitat telles que des produits en semi-collectif ou des produits intermédiaires.

Pour certains projets d'amélioration, 21 mois sont utilisés pour le dossier administratif, le dépôt de permis et l'accord de subvention avant de pouvoir effectivement démarrer les travaux.

Avec des délais administratifs trop longs la composition familiale peut changer et remettre en question l'ensemble du processus d'habitat. Les cas ne sont pas rares.

Livraisons de logements locatifs sociaux par tranche de 5 ans...



Bourgs et centres urbains, de l'urbain au rural

Les notions d'urbain ou de rural sont principalement liées à l'altitude et non à la ville : sur le littoral les centres urbains, en hauteur les bourgs ruraux.

Les centres urbains accueillent la quasi-totalité des nouveaux quartiers et des ensembles de logements collectifs sociaux. Ils disposent également de tous les équipements.

Les bourgs accueillent quelques lotissements de logements sociaux individuels. Plus ils sont éloignés du littoral, moins ils disposent d'équipements. Certains bourgs de mi hauteur sont néanmoins développés comme centre urbain annexe : on y trouve les commerces et services prioritaires (pharmacie, poste, banque, médecin, loto...), des maternelles et des écoles primaires, souvent une supérette.

Les voiries et réseaux

Infrastructure routière...

En raison du relief raviné de la Réunion, le réseau routier est en peigne à partir de la nationale qui ceinture le littoral. D'année en année le tracé de cette nationale s'est élargi à 4 voies et a contourné les villes du littoral en passant sur une partie à mi-pente.

Tous les bourgs sont reliés par une seule voie au centre-ville du littoral à partir duquel on peut circuler horizontalement pour emprunter la voie montante suivante. La desserte d'autobus suit la même logique.

La totalité des voies est revêtue ; seules les plus importantes disposent d'un système de gestion des eaux de pluie. Néanmoins il est courant, en cas de fortes pluies, que les routes et rues se transforment en rivière et que les radiers de franchissement de ravines soient fermés.

Réseaux d'alimentation, le prix de l'insularité...

Sauf quelques constructions « sauvages » la plupart des logements sont raccordés aux réseaux d'eau et d'électricité, le plus souvent au réseau téléphone. Mais la distribution subit de fréquents incidents (avec l'absence quasi générale de bouclage alternatif) et des restrictions (dans certaines zones ou à certaines périodes) : qualité de l'eau, nappe phréatique basse, problèmes techniques ou de distribution, météo...

Le poids sur le budget des ménages modestes est important. Si l'électricité est volontairement « vendue » au même prix qu'en métropole malgré des coûts de production plus importants, le prix de l'eau est fixé par les concessionnaires et des réajustements brutaux pour certains secteurs éloignés (présentés comme justifiés) deviennent immédiatement source de conflits que la collectivité s'empresse d'arbitrer.

Réseaux d'assainissement, encore loin du « tout à l'égout »...

La couverture en réseau d'eaux usées est plus aléatoire. La technicité et les coûts sont de plus en plus importants au fur et à mesure que l'on s'éloigne du littoral.

La continuité de la densité urbaine depuis le littoral est le premier critère de développement du réseau. La première contrainte est le coût tant sur les réseaux que sur les unités de traitement. Il n'est pas rare que la création d'ensembles sociaux entraîne un renforcement du réseau aval et une prise en charge partagée des coûts.

Beaucoup de logements individuels et certains collectifs disposent d'une installation autonome mais le *rejet dans la ravine* se pratique encore.

La verticalisation de l'habitat... rupture culturelle et désagrégation sociale

75% des logements sont encore des maisons individuelles et l'offre des promoteurs privés ne faiblit pas. Pourtant, là aussi on constate une évolution : les promoteurs proposent de plus en plus des maisons à double mitoyenneté, moins chères et plus denses. Perdurent en maisons isolées, les lotissements hauts de gamme, les familles qui disposent d'un patrimoine foncier divisible et l'habitat sauvage plus ou moins précaire et plus ou moins équipé.

Les formes actuelles d'insalubrité illustrent l'existence d'un habitat encore traditionnel composé, la plupart du temps, d'un habitat individuel fait de matériaux de récupération, en tôle ou fait de bois sous tôle. Ce type d'habitation a été rencontré 8 fois sur 10 dans les ZHPI. On y trouve également quelques-uns des premiers lotissements très sociaux (LTS).

Le collectif représente 83% du parc locatif social. Ce nouveau type d'habitat entre réellement dans le paysage urbain et social à partir des années 70 et les 2/3 du parc a moins de 20 ans !

Croissance du parc locatif social...

	Nord		Sud		Ouest		Est		Réunion	
Avant 1990	10 430	50%	2 745	20%	3 921	32%	1 409	21%	18 505	34%
De 1990 à 1999	7 562	36%	6 354	47%	5 301	43%	2 900	42%	22 117	41%
De 2000 à 2009	3 017	14%	4 353	32%	3 198	26%	2 528	37%	13 096	24%
Total	21 009		13 452		12 420		6 837		53 718	

Taille des logements locatifs...

Type (non compris varangue)	T1	T2	T3	T4	T5 et plus
Locatif social	8%	21%	38%	25%	8%
Régional	4%	10%	24%	33%	29%

L'entassement vertical est inéluctable compte tenu de la rareté du foncier et implique d'emblée un choix politique entre une urbanité socialement et immédiatement positive ou une succession de solutions de rattrapage ultérieur à l'impact aléatoire, dont la politique de la ville. C'est un enjeu souligné par les élus consultés en vue de la révision de la géographie prioritaire.

Si les années 90 avaient développé une réflexion sur la responsabilisation collective et une démarche globale qualitative, cette réflexion commune s'est éteinte avec le changement des personnalités et avec le poids grandissant des contraintes.

De même les premières années 2000 avaient été marquées par une démarche globale autour du développement local, de ses enjeux et de ses acteurs, qui s'est également éteinte.

Aujourd'hui, la quasi majorité des analyses « officielles » sur le logement ou le développement urbain sont quantitatives.

L' élu devient le seul garant et le seul en capacité de cibler les métiers réunis vers une finalité d'usage. Dans les faits, les rapports de force – alors même que la commune est le maître d'ouvrage des ZAC et des RHI – sont souvent inversés.

Alors que 47% des ménages réunionnais sont éligibles au LES et que les besoins sont estimés à 1 000 nouveaux LES par an, la chute vertigineuse de la production et de la programmation de LESG (logement évolutif social groupé) (de 418 en 2004 à 51 en 2010) confirme l'urgence d'une réforme en profondeur de ce produit.

Par ailleurs, comme l'a souligné la mission conduite par M. Letchimy, les opérations d'accession sociale ont constitué un précieux instrument d'insertion sociale et de lutte contre l'habitat indigne. Le LESG reste l'outil privilégié des opérations de RHI.

La résorption de l'habitat insalubre

En 1999, l'AGORAH dénombrait 22 663 logements précaires et insalubres sur l'ensemble de l'île, soit 9% du parc de logements, et l'INSEE a estimé à 11% la part des ménages vivant dans un logement sans confort élémentaire, soit près de 24 000 ménages. Ces ménages vivent soit dans un logement de fortune (4 500), soit dans un logement dépourvu d'équipements élémentaires comme l'eau, l'électricité, les WC, une baignoire ou une douche (19 500 ménages). Les communes dont le taux d'insalubrité est le plus élevé sont celles où le revenu moyen est le plus faible. Toutefois, d'autres ont un niveau d'insalubrité plus faible (Le Port, St-Louis, Saint-Joseph) malgré une part importante de ménages pauvres. 29% des sites sont localisés dans des zonages agricoles.

Plusieurs éléments caractérisent cette insalubrité, notamment :

- Son éparpillement, avec 1 782 sites en ZHPI dont 45% de petite taille (2 à 4 logements), 41% de taille moyenne (5 à 15 logements) et 14% de sites importants (plus de 15 logements).
- Un bâti le plus souvent en très mauvais état, soit 13 200 logts (65%).
- 3 800 habitations sont exposées à un risque moyen ou fort au PPR, soit du plus au moins fréquent : inondation par stagnation pluviale, crues des ravines, et éboulement ou glissements de terrain. Les risques volcaniques, réels, ne concernent que Saint-Philippe et Sainte-Rose proches des coulées.
- Un diagnostic d'amélioration lourde (y compris destruction) pour un peu plus de 15 000 logements, soit 71%
- La persistance « des marchands de sommeil » avec la multiplication des maisons insalubres louées aux populations migrantes (Comores, Madagascar, Mayotte).

La politique volontariste de résorption de l'habitat insalubre a démarré dans les années 80 à La Réunion. La RHI est un dispositif utilisé par les communes pour sortir les ménages de situations d'insalubrité (habitations précaires, surpeuplement, terrain soumis à des risques naturels) et leur faciliter l'accès à des logements répondant aux normes d'hygiène. Il s'agit également d'un instrument d'aménagement et de recomposition urbaine des quartiers (couplé de

plus en plus à une procédure de ZAC). Sur le plan social, pour les familles concernées c'est un changement radical de mode de vie, de mode de consommation, de gestion budgétaire, une réelle rupture avec leur ancien mode d'habiter.

Certaines RHI sont incluses dans un quartier CUCS. Dans ce contexte, le chef de projet impulse des actions collectives de réinsertion tandis que la MOUS gère les situations individuelles d'accès au logement.

En 2010, 54 opérations de résorption étaient en cours sur 20 communes. À terme un peu plus de 8 000 logements sont prévus (constructions neuves/améliorations) dont 6 100 logements sociaux neufs (locatif et accession à la propriété).

29 nouvelles RHI étaient en projet ou à l'étude en réponse à des situations de vétusté diverses pour 3 700 logements précaires et insalubres identifiés.

- 35% des RHI recensées sont constitués de petites opérations qui produiront ou réhabiliteront à terme entre 10 et 100 logements.
- 40% produiront ou réhabiliteront entre 100 et 200 logements.
- 25% se composent d'opérations de taille plus importante comprise entre 200 et 519 logements.

Sur la période 1999-2008, on a constaté une baisse de 28% du nombre de logements insalubres qui est passé en 2009 à 16 235, soit 6% du parc de logements, grâce notamment à l'outil RHI qui intervient sur 10% des logements insalubres recensés.

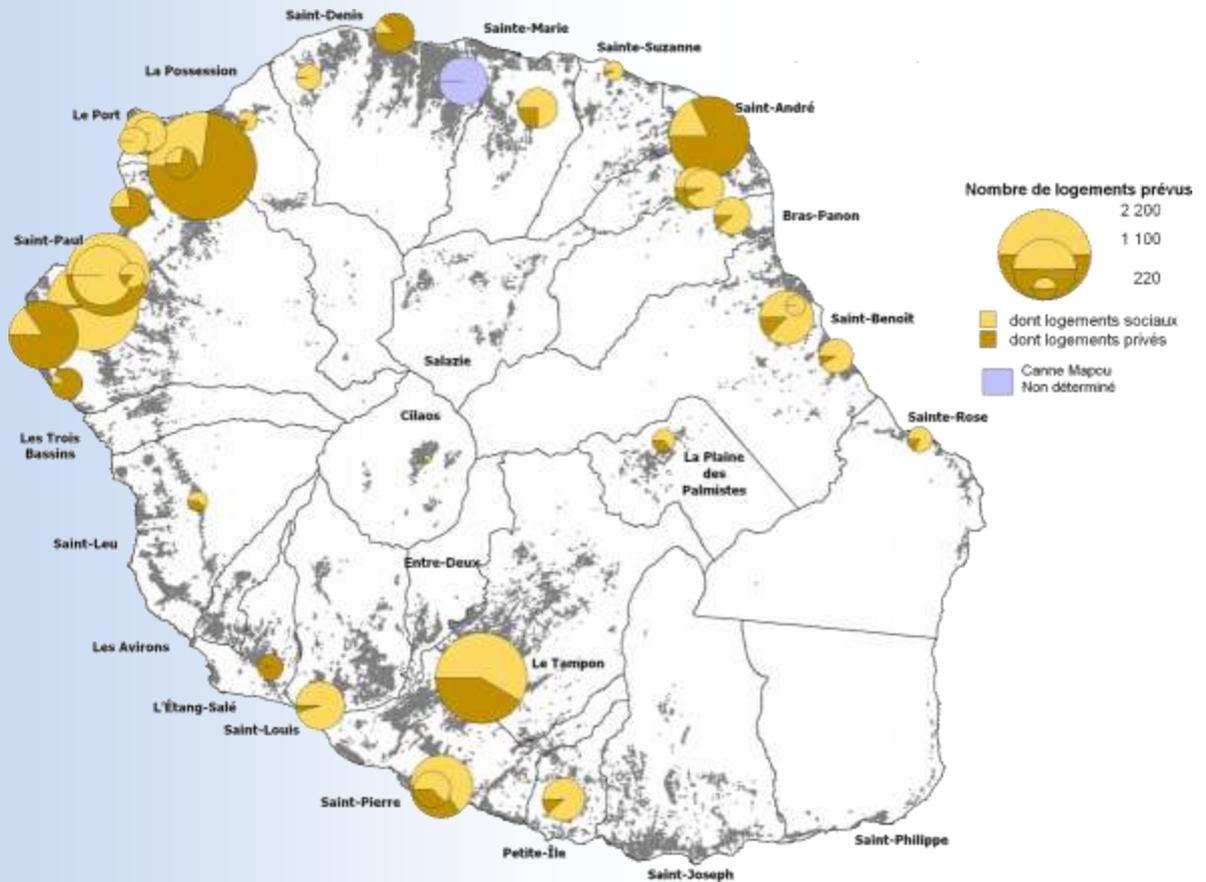
Les ZAC

En 2007, 35 ZAC étaient en cours de réalisation avec une surface moyenne de 28 ha et la production de 18 500 logements dont les 2/3 en collectif. 850 ha sont en cours d'aménagement avec un potentiel de 12 000 logements. Elles sont réalisées par les bailleurs sociaux qui ont tous la compétence d'aménageur.

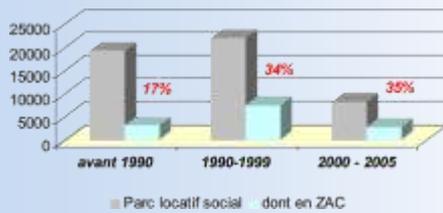
Les ZAC sont le premier outil de densification des villes avec une moyenne de 22 logts/ha alors que la moyenne des extensions est de 3 à 5 logts/ha. Si elles sont toujours reliées au tissu urbain existant, elles y contribuent de façon différenciée : entrée de ville, restructuration et réhabilitation de quartier associée à des RHI, rénovation urbaine.

Les ZAC contribuent à construire la ville depuis presque 40 ans. Les premières datent des années 70. A travers cet outil, des quartiers entiers ou « morceaux de ville » se sont construits de toutes pièces : Ste-Clotilde, Moufia, Bas de la Rivière, Bellepierre, la Providence à St-Denis, Plateau Caillou à St- Paul ou les quartiers de Bank ou Casernes à St-Pierre, plus récemment Palissade à St-Louis, la Cressonnière à St-André, Bras-Fusil à St-Benoît... Beaucoup de ces anciennes ZAC sont aujourd'hui en quartier prioritaire CUCS, certaines en ZUS et quelques-unes en ANRU.

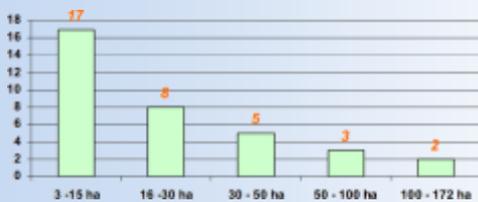
Ces cumuls, auxquels s'ajoute parfois l'inclusion d'une RHI, interpellent sur la maîtrise consciente du développement territorial et de son coût global, sur la difficulté à inscrire les procédures et les logiques individuelles dans une finalité solidaire de développement social.



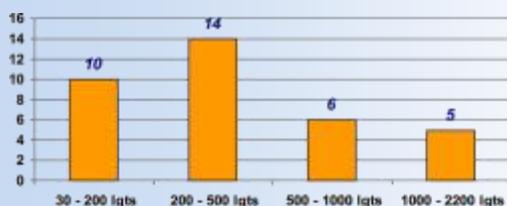
Apport des ZAC au parc locatif...



Importance des surfaces des ZAC



Importance du nombre de logements prévus en ZAC



Une place importante est souvent donnée aux équipements structurants, de rayonnement communal ou intercommunal (lycée et collèges, médiathèque...). Mais la plupart du temps, ce sont des équipements de quartier (écoles, équipements sportifs, surfaces commerciales, annexes administratives, espaces publics).

L'outil d'aménagement ZAC a permis la construction d'un parc locatif social : 29% se localise en opérations d'aménagement. En 2007, 10 ZAC étaient alors en projet et 17 à l'étude, avec un total de 7 000 logements.

Mais si le collectif continue de dominer (60%), la part du social se réduit régulièrement. Dans les futures ZAC, elle ne sera en moyenne que de 30% soit 2 fois moins que dans le passé et moins encore dans les projets envisagés.

Conseil départemental de l'habitat (CDH) de juin 2011

Bilan financier et quantitatif 2010

1-LOGEMENT	92 944 994 €	Locatif social	3213
2-FRAFU	9 900 954 €	Accession sociale	348
3-RHI	344 218 €	Amélioration de l'habitat	503
Total engagé	103 190 166 €	Nb de logements financés	4064
		dont logements neufs	3561 (88%)

La Direction de l'habitat, de l'urbanisme et des paysages rappelle aux bailleurs sociaux la hausse des loyers limitée à 1,1% (mesures législatives de la loi de Finances visant à encadrer les loyers pendant 3 ans).

Évolution des loyers depuis 2005

Bailleurs	2005 (circ. 1,9%)	2006 (circ. 1,8%)	2007 (circ. 1,8%)	2008 (circ. 2,7%)	2009 (circ. 2,38%)	2010 (circ. 1%)
SHLMR	3,24% (au 1 ^{er} janvier)	3,56%	2,44%	2,76%	2,36%	1% (2 délib)
SIDR	2,78% (au 1 ^{er} janvier)	2,26%	3,19% (parc ancien) 2,88% autres	3,39% (parc ancien) 2,87% autres	1 ^{ere} délib 4,08% (parc ancien) - 2,76% autres 2 ^{eme} délib 4,08% (parc ancien) - 2,28% autres	2 ^{eme} délib 2,39% (parc ancien) - 1% autres
SEMADER	3,73% (au 1 ^{er} janvier)	3,37%	2,45%		2,38% (hors conv)	1,31% (hors conv)
SEDRE	3% (au 1 ^{er} juillet)	3%	3,78%	3%	2,38%	1,31%
SEMAC	2,90% (au 1 ^{er} juillet)	2,19%	2,60%	2,70%	CA en mars	1%
SODEGIS	Pas de convention	Pas de convention	Pas de convention	1,97%	2,38% (hors conv)	
SODIAC	2,30% (au 1 ^{er} janvier)	3,10%	1,84%		2,38%	1%

Pour la période 2011-2016, les bailleurs se sont engagés à produire 18 880 logements locatifs sociaux. Le LLTS devrait constituer plus de la moitié de l'offre nouvelle (51,5%), le LLS 45% et le PLS 3,5%.

Perspectives sur la production de logements sociaux

Amélioration				Accession				Location				Autres	TOTAL
AAh	Amélio	REHA		LES D	LES G	PSLA		LLS	LLTS	PLS			
programmation 2011													
236	740	978	23%	380	421	239	12%	2127	2894	257	61%	314	8 586
pré-programmation en 2012													
137	9	650	14%		520	40	10%	1266	1502	262	54%	1 230	5 616
prise en considération pour 2013													
67		275	10%	5	411	38	13%	701	1034	150	53%	843	3 524
intention pour 2014													
41	120	614	20%	165	153	115	11%	730	495	307	39%	1 209	3 949

Le PNRU (programme national pour la rénovation urbaine)

Crédits ANRU et crédits LBU...

Les crédits du logement social ne sont pas intégrés dans le budget de l'ANRU comme c'est le cas en métropole, mais à la LBU qui contribue donc fortement aux opérations ANRU et allège d'autant

la part ANRU. La répartition des interventions LBU/ANRU est fixée par la circulaire du 9 novembre 2004 :

- ANRU**
1. démolition de logements sociaux,
 2. résidentialisation des logements sociaux,
 3. copropriétés dégradées,
 4. interventions sur les quartiers anciens et leurs équipements publics,
 5. ingénierie (étude et conduite de projets).
- LBU**
1. production de logements sociaux,
 2. réhabilitation de logements sociaux,
 3. amélioration de la qualité de service,
 4. changement d'usage de logements sociaux,
 5. accession sociale à la propriété.

**Les 5 quartiers ANRU
(dont 2 en priorité 1)...**

5 sont en ZUS et 1 hors ZUS, celui de Ravine Blanche à Saint-Pierre par dérogation à l'art.6 de la loi du 1er août 2003. Par ailleurs, il existe une convention sur le quartier ZUS de Saint Leu signée le 28 janvier 2010, ainsi qu'une vingtaine d'opérations isolées.

(en K€)	Investissements	ANRU	LBU
St-Benoît	75 623	12 133	14 232
Le Port	70 929	12 273	12 052
St-André	79 732	21 507	8 480
St-Pierre	20 313	12 009	15 669
St-Denis	131 301	20 783	22 000
TOTAL	477 898	78 705	72 433
Opérations isolées		8,1M€, dont 5M€ à St-Leu	
TOTAL ANRU		86 805	

	GUP	Insertion	Relogement
Le Port	Lepervanche, Vergès, Voie triomphale		
Octobre 2007	Gestion partenariale exemplaire sur des objectifs ambitieux	juillet 2010 - 48 000 h dont 11 822 h réalisées fin 2010	novembre 2009
St-André	La Cressonnière		
Novembre 2009	3 juin 2010 Avec un objectif d'éco-quartier	novembre 2008- 10% dont 43 348 h réalisées fin 2010	sans objet
St-Benoît	Bras-Fusil		
Décembre 2004	décembre 2006 Un avenant intègre la régie de quartier.	janvier 2006 - 5% dont 30 815 h réalisées fin 2010	sans objet
St-Denis	Camélias, Vauban, Butor		
Novembre 2009	7 septembre 2010	19 novembre 2010	7 septembre 2010
St-Pierre	Ravine-Blanche		
Octobre 2007	Février 2011 - Essai de «gestionnaires urbains de proximité» chez les bailleurs	fin 2008 objectif de 82 475 h	sans objet
Opérations isolées : 19 opérations dans les 10 autres ZUS, soit 8,1 m€ dont 5 à St-Leu (janvier 2010)			

Nb de bénéficiaires d'une clause d'insertion dans les marchés de rénovation urbaine... (DEAL - 31 mars 2012)

Projet de rénovation urbaine concerné	St-Pierre	Le Port	St-André	St-Benoît	St-Denis
Nb bénéficiaires contrat de travail signé	23	46	141	43	7
Nb bénéficiaires clauses insertion (ETP)	11,8	16,5	109	19	7

Le financement partagé entre la LBU et l'ANRU a eu un effet direct sur le jeu des acteurs en suivi, pilotage et maîtrise d'ouvrage :

- *Un pilotage général par la commune mais qui nécessiterait une parfaite cohésion entre les démarches portées par l'équipe CUCS et les démarches portées par l'équipe ANRU,*
- *Un accompagnement assuré par la DEAL, qui doit s'ajuster entre la compétence de l'État en termes de logements sociaux et celle de la commune en termes de développement du territoire,*
- *Un nombre important de cultures professionnelles spécifiques, mais avec la domination de certains métiers au détriment de la finalité sociale de leurs interventions, accentué par un déséquilibre dans les compétences.*

Néanmoins, le SP à la cohésion sociale et les 4 délégués du préfet travaillent avec la DEAL et les collectivités à replacer ces opérations dans leur enjeu social. Globalement en raison notamment du peu d'ancienneté de la plupart des quartiers, les opérations ANRU locales relèvent plus du domaine de la réhabilitation, voire de la réparation, que de celui de la requalification urbaine et sociale.

La difficulté générale de conduire une démarche GUP partenariale se heurte aux mêmes difficultés. A l'inverse les chartes d'insertion, clairement ciblées, sont rapidement investies et gérées par les élus et leurs équipes.

En conclusion, on constate que les opérations ANRU fonctionnent correctement quand les missions du chef de projet CUCS et du chef de projet ANRU peuvent s'exercer pleinement, et que le référent principal est en capacité de diriger et de coordonner l'ensemble des compétences et des métiers.

Volet social et volet urbain

Les 4 outils majeurs, urbains et sociaux ; et leur emploi :

■ impact fort sur ce thème ■ impact moyen ■ impact faible

	Action sur le quartier	Action sur les services de proximité	Action sur l'habitat	Action sur l'emploi et l'activité	Action sociale individuelle	Action sociale collective	Participation des habitants
ZAC	Création	Création	Création	Création de commerces			
RHI	Restructuration		Amélioration et logts neufs		MOUS		
ANRU & CUCS	Requalification	Création	Amélioration et logts neufs	Insertion profess.		Insertion sociale	GUP
CUCS seul	GUP	GUP	GUP	Insertion profess. et facilitation	PRE	Insertion sociale et citoyenne	En et hors associations

Valeur d'usage, coût global... Ce tableau fait apparaître clairement que le CUCS, plus encore quand il intègre des interventions de l'ANRU, est l'outil essentiel pour conjuguer le social et l'urbain. Pourtant une politique urbaine équilibrée impliquerait qu'à l'image de l'ANRU chaque programme de développement urbain soit associé à un programme d'accompagnement social. Et cela devient essentiel dans le cas d'une mutation urbaine peu assimilée comme à la Réunion. À

défaut, chaque nouveau quartier social créé continuera d'être marqué par des manifestations de désagrégation sociale. Les seuls moyens d'une politique de la ville qui interviendrait ultérieurement pour réparer ou compenser auront forcément des effets plus limités qu'une prise en compte globale en amont.

Sous un autre angle, la Réunion avec ses enjeux de développement se retrouve dans une situation quantitative similaire à celle de la métropole dans les années soixante. Réinterrogeons nos pratiques et nos concepts pour ne pas reproduire les mêmes effets qualitatifs... et les mêmes coûts induits.

Modes d'habiter et situation sociale

En peu d'années, les familles de la Réunion ont dû abandonner leur mode de vie traditionnel, pour vivre en collectif sous les effets inflationnistes de la démographie, du coût du foncier, du rattrapage structurant et du chômage. De 1989 à 2002 :

- la population est passée de 578.000 à 741.000 soit + 28%,
- la tâche urbaine est passée de 70 à 150 km² soit +114%,
- le chômage approche déjà 30% sans variations notables, la création d'emploi ne compensant que l'accroissement démographique.

La mutation de l'habitat ne s'est pas faite en douceur

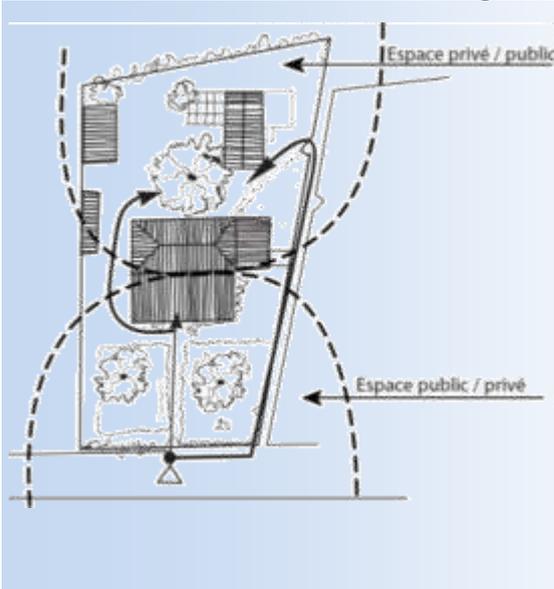
Pour comprendre cette rupture il faut se replacer dans le contexte régional, insulaire et tropical, et dans son passé esclavagiste.

La population réunionnaise est constituée à 55% de créoles issus d'esclaves déracinés. Avoir sa case et son bout de terrain, même petits et sans confort, est toujours le premier symbole de « liberté ». Ce contexte engendre et nourrit une identification « farouche » aux valeurs et références d'une société qui s'est construite en autarcie, revendication qui se renforce quand il n'y a peu à quoi se raccrocher socialement.

On est d'abord et affectivement réunionnais avant d'être civilement et socialement français ; d'ailleurs beaucoup de créoles ne disent pas « Je vais en métropole » mais « Je vais en France ».

Quand les logements « modernes » sont apparus il y a 40 ans, ils ont marqué profondément la société réunionnaise par la rapidité

de la métamorphose, sa radicalisation et sa référence exclusive à l'agencement de métropole, très étranger des pratiques locales :



- Le clos et le couvert minimum sont les chambres et, sur le devant, un salon d'accueil des étrangers. Tout le reste se faisait dans des espaces extérieurs couverts ou ombragés à l'arrière de la case. Cette organisation sommaire a généré des symboles et des usages avant/arrière, public/privé, et sur la gestion des accès selon la personne.
- L'extérieur fait partie intégrante de l'habitation et de la vie domestique. L'avant est l'espace de valorisation et de personnalisation ; l'arrière, caché des regards, celui de la vie privée : salle domestique, potager, enclos, amas de tout ce qui ne sert plus ou qu'on récupère. Le minimum : un manguier, un poulailler et une cuisine à feu de bois.
- Et l'habitation doit pouvoir évoluer, pour des raisons pratiques, de confort ou de simple désir de changer.

▼ Kaz atèr, kaz anlè... les valeurs du « vrai logement » sont toujours recherchées

Vivre en habitat collectif est majoritairement vécu comme une nécessité, sans choix réel, quand financièrement on ne peut faire autrement ou quand il n'est pas ou plus possible de cohabiter. Le logement collectif social entraîne d'emblée un changement radical des modes d'habiter avec de lourdes conséquences sur la vie familiale, sur la capacité d'autosubsistance, sur les occupations, sur les cercles de contrôle des enfants...

Cette rupture à laquelle s'ajoutent la collectivisation forcée et l'oisiveté due au chômage structurel porte en elle les germes d'une agressivité sociale exprimée ou latente. Le rapport au lieu, au quartier, au voisinage ainsi que les rapports de politesse et les espaces de valorisation sont profondément modifiés.

Dans ce contexte, qui représente pour la plupart des ménages la seule perspective d'habitat, le maintien d'une vie valorisante autour de parents qui ont la chance d'avoir une case à terre (même modeste) représente un contrepoint essentiel, préservé par tous : journées dominicales, évènements familiaux, tradition culinaire, entretien de la voiture, partages des produits du potager ou de l'élevage...

Des réalisations ont tenté de renouer avec les usages, par exemple :

- Le LES (logement évolutif social) : accession très sociale réalisée en individuels sauf 1 cas expérimental en collectif. (étude globale ci-dessus jointe en annexe)
- L'opération « Pavillon » à Saint-Louis (40 logements locatifs sociaux collectifs de la SHLMR) : espace avant et arrière, barreau, salon...

www.envirobat-reunion.com/IMG/pdf_FICHE_ENVIROBAT_Reunion_PAVILLON.pdf

Trois études notables développent cette analyse :

« L'éclairage des DOM sur la mise en œuvre du droit au logement en France : l'exemple du logement évolutif social » Marie Benzaglou - LTMU-ENPC

« La Réunion, une société en mutation » Éliane Wolff et Michel Watin – Éditions Anthropos

« La maison, lieu de sociabilité » Florence Gherchanoc – Colloque de l'université Paris VII

- L'opération « Kalisté » à Saint-Pierre (60 logements locatifs sociaux collectifs de la SHLMR) : jardins familiaux, souplesse entre extérieur et intérieur...

Chacune a été favorablement reçue par ses bénéficiaires, et n'a pas coûté plus cher.

Deux réflexions complémentaires :

Être locataire et chômeur...

Une grande majorité des adultes et jeunes non scolarisés habitant les logements sociaux restent en permanence « à la maison » et parfois durant plusieurs années... Les seules occupations possibles sont la télévision et la rue.

Les emplois du BTP...

A la Réunion, le bâtiment est le premier employeur. Une équation élémentaire donne à penser que baisser le prix de revient d'un logement social permettrait d'en produire plus avec le même financement et d'augmenter les emplois.

Contours des 41 quartiers prioritaires

Synthèse de l'enquête menée auprès des chefs de projet CUCS

Les tableaux ci-après représentent un échantillon représentatif de la situation urbaine et sociale des 41 quartiers prioritaires. Il en ressort plusieurs aspects convergents.

L'habitat...

- Une importance variable du logement social collectif, qui ne permet pas de caractériser les quartiers prioritaires.
- De même il n'y a pas d'image ni d'effet marqué de ghettoïsation mais un métissage réussi reste un équilibre fragile qui implique vigilance et reconnaissance.
- Une vétusté générale également variable, qui implique des actions au cas par cas ; plusieurs quartiers intègrent ou ont connu une intervention en RHI. De même la qualité des espaces extérieurs privés des logements locatifs sociaux est jugée moyenne, avec une présence fréquente d'épaves non enlevées.
- Les anciens groupes de logements sociaux disposent d'un LCR, parfois occupé par une association, ou utilisé de façon variable par les locataires. Pourtant le LCR représente un potentiel à exploiter.
- Un raccordement des logements au réseau EU systématique en quartier neuf, dépendant en quartier ancien de sa faisabilité et des ressources de la commune.

L'espace public...

- Une viabilisation correcte avec une présence variable de trottoirs, notamment pour la sécurisation du trajet jusqu'à l'école, une absence majoritaire de pistes cyclables, et un

éclairage jugé le plus souvent moyen.

- Des placettes piétonnes plus nombreuses dans les anciens quartiers (espaces résiduels ou libres).
- La présence d'espaces verts publics aménagés semble essentiellement relever d'une volonté communale, comme tendrait à le confirmer la Rivière des Galets avec une présence faible dans la partie de La Possession et une présence forte dans celle du Port qui possède sa pépinière et une dynamique de végétalisation très affirmée.
- Un problème fréquent de dépôts sauvages d'ordures ménagères, une « mauvaise habitude » locale que dénoncent la plupart des enfants sensibilisés aux enjeux environnementaux.
- Une desserte autobus correcte en intra-urbain surtout quand le quartier appartient au centre urbain, condition pour bénéficier également d'une desserte extra-urbaine.
- La présence fréquente de commerces de proximité et de professions libérales, plus rarement de services administratifs ou bancaires.
- La présence ou le voisinage quasi systématique d'écoles maternelles et primaires, moins souvent de crèches ou de garderies. Les établissements primaires ou secondaires classés en éducation prioritaire se retrouvent essentiellement dans les quartiers qui appartiennent aux plus grandes agglomérations.
- La plupart des quartiers disposent d'un ou plusieurs équipements sportifs de plein air. Les aires de jeux pour enfants semblent relever de la politique sociale menée par la commune.
- Tout le monde utilise plus ou moins les espaces extérieurs aménagés. Les espaces extérieurs non aménagés ou espaces bâtis tels que porches sont utilisés essentiellement par des groupes de garçons ou des adultes. Les filles se regroupent plutôt près des lieux bâtis.
- Les espaces extérieurs privés sont utilisés comme il est d'usage, avec notamment la distinction avant et arrière.
- Les logements collectifs ne comprennent pas d'espaces extérieurs privés et rompent le contact vital avec la terre : pour « prendre l'air » il faut aller dans la rue, on peut encore profiter du rapport de la terre par les proches qui habitent une maison mais sans pouvoir s'y réaliser...
- La majorité des habitants des quartiers prioritaires y sont attachés et n'estiment pas dévalorisant d'y habiter. Certains éléments ont un impact important sur le « plaisir » d'y vivre : la qualité de l'architecture et des espaces publics, la vie associative, la dynamique municipale, les opportunités de rencontres...
- Globalement la satisfaction des habitants s'est accrue depuis 2007 et la plupart des quartiers sont plus paisibles. Les opérations ANRU et les démarches GUP - dont certains quartiers ont pu bénéficier - ont été et sont encore déterminantes.

Usages et appropriation

Commune	SAINT-DENIS			LE PORT		
	Quartier	Bas de la rivière, Petite île	Camélias Vauban	Le Chaudron	ZAC 1 et 2	ZUP
L'habitat						
En collectif						
% global	90%	90%	80%	70%	70%	65%
% vétuste ou dégradé	10%	PRU	15%	50%	30%	73%
% 3 étages sur RdC au moins	70%	90%	80%	50%	50%	100%
En individuel						
% vétuste ou dégradé	5%	PRU	5%	5%	10%	50%
% précaires	5%	1%	2%	5%	5%	20%
% insalubres	5%	5%	10%	10%	10%	10%
Cause fréquente d'insalubrité				Vétusté Entretien	Vétusté Entretien	Vétusté Entretien
% raccordé au réseau EU	95%	99%	99%	70%	70%	80%
Usages fréquents de la cour avant	Stationnement Extension	Cours petite : extension uniquement	Stationnement Extension	Stationnement Varangue Jardin	Stationnement Varangue Jardin	Stationnement Jardin
Usages fréquents du reste de la cour	Jardin Poulailler	Jardin Poulailler	Arbres fruitiers	Élevage Débarras	Élevage Débarras	Extensions Élevage
% de rues goudronnées	95%	100%	100%	100%	100%	100%
Présence d'un réseau EP	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Différences sociales ?	Dans le parc très social : pas de différences (relogement RHI)	Oui, importantes selon les secteurs	Oui d'un secteur à l'autre	Peu de différences. Mais les résidents en individuel ont plus souvent un emploi et un niveau de vie plus élevé.	Peu de différences. Mais les résidents en individuel ont plus souvent un emploi et un niveau de vie plus élevé.	Oui, la ville favorisant la mixité sociale et résidentielle
Différences dans la façon de s'occuper ?	Les habitants des collectifs sont dehors dans les espaces publics.	Globalement plutôt selon qu'on travaille ou pas	Globalement plutôt selon qu'on travaille ou pas	La différence notable entre les habitants des collectifs et ceux des individuels est que ces derniers peuvent « prendre l'air » sans devoir quitter leur logement.	La différence notable entre les habitants des collectifs et ceux des individuels est que ces derniers peuvent « prendre l'air » sans devoir quitter leur logement.	Globalement plutôt selon qu'on travaille ou pas
Différences dans la façon de consommer, de se nourrir ?	?	Non	Non	Liées au revenu du ménage	Liées au revenu du ménage	Liées au revenu du ménage
Contacts entre habitants respectifs ?	Quartier très vivant et nombreux espaces publics	Boutique, marché forain, devant la poste	Chemin, boutique, marché forain, arrêts de bus	Contacts variables à l'occasion : - d'activités de groupes, - d'événements culturels - d'activités associatives - aux abords des commerces et des écoles. Les jeunes notamment pour consommer du cannabis ou de l'alcool	Contacts variables à l'occasion : - d'activités de groupes, - d'événements culturels - d'activités associatives - aux abords des commerces et des écoles. Les jeunes notamment pour consommer du cannabis ou de l'alcool	Sur les secteurs où les associations évoluent le maillage se fait.
Ghettoïsation ou métissage ?	Métissage tant ethnique que social.	Métissage tant ethnique que social.	Métissage social	Réelle mixité culturelle avec tout de même des problèmes de cohabitation	Réelle mixité culturelle avec tout de même des problèmes de cohabitation	Métissage tant ethnique que social.
Les habitants y sont-ils attachés ?	Cohabitation parfois difficile mais vraie vie collective	Oui	Oui	Attachement et forte identification d'appartenance.	Attachement et forte identification d'appartenance.	Attachement et forte identification d'appartenance due à leur histoire familiale liée à celle de la ville.
Est-il valorisant d'y habiter ?	Cote moyenne mais ce n'est pas dévalorisant d'y vivre	Non	Non	Les habitants ont majoritairement un lien affectif avec leur quartier. Pour eux il est valorisant d'y habiter	Les habitants ont majoritairement un lien affectif avec leur quartier. Pour eux il est valorisant d'y habiter.	Variable selon le niveau social et l'ancienneté ('histoire du quartier dans la ville). L'architecture y contribue beaucoup.

Son image, sa socialisation ont-elles évoluées depuis 2007 pour ses habitants ?	Oui : nouvel habitat social et privé, nouveaux habitants, requalification des espaces publics...	Oui	Oui	Plus paisible mais encore fragile face à la conjoncture sociale et économique.	Plus paisible mais encore fragile face à la conjoncture sociale et économique.	Pas toujours positive : RHI, nouveaux arrivants. Les problèmes quotidiens débordent, fragilisent... Difficile de s'ouvrir quand l'élémentaire n'est pas satisfait.
Son image, sa socialisation ont-elles évoluées depuis 2007 pour la municipalité ?	Tensions entre certaines « communautés » et une nouvelle population plus tournée vers le centre ville que sur le quartier.	Oui : vie associative et animation sociale	Oui	En cours d'évolution. Attente importante par le programme ANRU : image et revalorisation du cadre de vie, confort et sécurité des habitants.	Quartier plus paisible mais qui vit mal la désagrégation de son tissu associatif.	Quartier marqué par l'image de violence reliée à la ville du Port. Forte implication de la commune : RHI, restauration de la dignité et du respect, décroisement, modernité...
Autre avis complémentaire	Quartier parmi les plus anciens avec une situation particulière au bord de la rivière et « au pied » de la ville. L'ascenseur public qui les relie joue un rôle essentiel de cohésion sociale et de rencontre. (voir Cahier n°3 édité par le CR-CSUR)					

Commune	SAINT-PIERRE		LA POSSESSION			TROIS BASSINS
	Quartier	Ravine blanche	Ravine cabris, Bois d'olives, Pierrefonds	Centre-ville	Rivière des galets	St-Laurent, bas Ste-Thérèse
L'habitat						
En collectif						
% global	56%	11%	30%	1%	75%	86%
% vétuste ou dégradé	80%	5%	10%	0%	15%	5%
% 3 étages sur RdC au moins	99%		30%	0%	70%	1%
En individuel						
% vétuste ou dégradé	75%	10%	20%	15%	15%	24%
% précaires	2%	2%	10%	5%		36%
% insalubres	1%	741	10%	RHI en cours		5%
Cause fréquente d'insalubrité		Vétusté	Vétusté	Vétusté	Vétusté	
% raccordé au réseau EU	85%	30%		30%	90%	
Usages fréquents de la cour avant	Stationnement Varangue Jardin	Varangue Jardin	Stationnement Jardin	Stationnement Jardin	Stationnement Jardin	Jardins, poulailler...
Usages fréquents du reste de la cour	Jardin, stationnement, extension.	Élevage Potager, Cuisine à feu de bois	Pas visible depuis la rue...	Extension Besoins domestiques	Rare arrière cour	
% de rues goudronnées	95%	90%	90%	80%	90%	40%
Présence d'un réseau EP	Partiel	Non		Oui	Oui	Oui
Différences sociales ?	Marginal dans le périmètre ANRU (majorité de logements sociaux vendus ou en location). Plus en périphérie (présence de lotissements privés).	Beaucoup plus d'origine et de culture variée dans les collectifs.	Marquée. Les résidents en individuel ont plus souvent un emploi et un niveau de vie plus élevé.	Très peu de logements collectifs.	Différences de niveau de vie non liées à la forme d'habitat.	Population globale assez homogène en raison de la situation géographique de la commune.
Différences dans la façon de s'occuper ?		Les différences relèvent du rapport possible ou non à la « terre ».	Les habitants en collectifs sont plus dans les espaces publics à la vue de tous. Ceux en individuels peuvent s'occuper plus discrètement	Non	Les habitants en collectifs sont plus dans les espaces publics à la vue de tous. Ceux en individuels peuvent s'occuper plus discrètement en	Globalement plutôt selon qu'on travaille ou pas

			en restant chez eux.		restant chez eux.	
Différences dans la façon de consommer, de se nourrir ?		- élevage et produits propres pour les habitants en individuel - achat pour les ceux des immeubles	Liées au revenu du ménage, avec une incidence directe sur la qualité			Liées au revenu du ménage, avec une incidence directe sur la qualité et la santé (diabète par ex.)
Contacts entre habitants respectifs ?	Les échanges principalement au travers des équipements publics (écoles), des lieux de culte (église) et des commerces de proximité (bars, snacks).	essentiellement via l'école, les équipements socioculturels, les locaux associatifs...) Ponctuellement, lors de manifestations organisées comme la fête de la musique...	Peu de contacts si ce n'est par des actions mise en œuvre. On peut conclure que l'identification forte au groupe d'habitation est un frein à l'identification au quartier. Seule une volonté de mixer les publics peut à terme lever ces frontières.	Le contact reste très cordial mais des conflits sous-jacents existent entre individus ou groupes. Des actions pour créer du lien social demeurent toujours prioritaires	Les adolescents se retrouvent en pied d'immeubles, ou sur les sites ou équipements publics ; les habitants opèrent des contacts également en fréquentant les services, commerces de proximité	Les contacts sont chaleureux et prudents pour se protéger des commérages trop fréquents. Ceci avec un poids familial envahissant et trop lourd pour les jeunes.
Ghettoïsation ou métissage ?	Le cœur de quartier renvoie une image de ghettoïsation (habitat social dense et dégradé). Mais les interventions ANRU améliorent la mixité sociale et urbaine.	Bonne cohabitation malgré une forte disparité sociale. Mais l'arrivée de populations mahoraises et comoriennes rompt cet équilibre.	Métissage mais les différences sociales sont repérables par le logement. D'où un réflexe de s'identifier par groupe d'habitation plus que par le niveau de vie.	Une certaine mixité sociale par sous-quartiers récents, ce qui n'est pas le cas des groupes de logements qui datent de plus de 20 ans.	Métissage mais première identification aux « blocs » d'immeubles : donc cohabitation, mais pas suffisamment de métissage social pour parler de cohésion réussie	Métissage social et culturel, liens de solidarité, mais repli sur ses proches par crainte de médisances et d'indiscrétions. Travail d'ouverture et de cohésion en cours.
Les habitants y sont-ils attachés ?	Ressenti d'un certain attachement et d'une identification d'appartenance.	Sentiment d'appartenance, mais aussi d'insécurité et d'un manque important d'équipements structurants	Fort attachement au groupe d'habitation. L'image du quartier reste à construire.	Important, dû aux avantages de l'habitat individuel majoritaire en termes d'appropriation.	Attachement réel	Attachement et fierté d'être au contact de la zone classée au patrimoine mondial par l'UNESCO.
Est-il valorisant d'y habiter ?	Non : trop de logements sociaux et trop de façades dégradées.		Oui ; beaucoup de services de tous ordres, central et facile d'accès, cadre de vie agréable....	Non par assimilation avec la partie mal perçue appartenant à la commune du Port.	Plus de fait par habitude que par « fierté »	
Son image, sa socialisation ont-elles évoluées depuis 2007 pour ses habitants ?	Non mais forte attente vis-à-vis du programme ANRU.	Potentiel économique insuffisant (et insatisfaisant) : chômage important, emploi loin du quartier... Certaines situations « sanitaires » restent préoccupantes.	?	Oui, avec l'opération RHI, les habitants retrouvent une certaine dignité et une envie de se valoriser.		Les jeunes s'impliquent de plus en plus dans le développement de la commune. Les parents reprennent confiance : éducation, loisirs, soutien à la parentalité....
Son image, sa socialisation ont-elles évoluées depuis 2007 pour la municipalité ?	Mutation réelle, mais à poursuivre : réhabilitation du bâti encore dégradé, construction de logements privés, de commerces et de services.	Déjà effective mais renforcée par une GUP et des projets structurants (équipements, espaces urbains), associés à plusieurs chantiers d'insertion	Principalement sur la dynamique associative	Effective tant par les aménagements réalisés que par les actions de cohésion sociale menées.	Quartier plus paisible grâce à des actions d'ouverture sociale, de sécurisation (abords écoles et équipements), d'entretien extérieur par les bailleurs.	Poursuite d'une stratégie incluant les écarts dans une dynamique globale, notamment sur la santé, la cohésion sociale et le bénévolat associatif.
Autre avis complémentaire	Les actions menées au quotidien avec les habitants sortent le quartier de l'image d'un quartier « difficile », parfois « violent » qu'il trainait depuis près de 30 ans. (voir Cahier n°3 édité par le CR-CSUR)					La « cité » est en pleine évolution... mobilisation solidaire des partenaires, des associations de personnes ressources et même des médias qui viennent à la rencontre de la population et de ses difficultés.

Extrait de la grille d'évaluation des territoires

Cette grille, imaginée et réalisée en 2010 par le CR-CSUR et les chefs de projet communaux, permet d'évaluer le cadre urbain et la vie sociale d'un territoire, puis d'en mesurer l'évolution depuis l'année précédente. Seuls les items relatifs à l'habitat ont été repris ci-après.

	St Pierre				St Louis				Le Port				La Possession				Bras Panon								
	Ravine des cabris, Bois d'olives		Terre Sainte		Grand Bois, Cafrine		Le Gol		Maison rouge, Roches maigres, Pont		ZAC 1 et ZAC 2		ZUP		Ariste Bolon, Rivière des galets, Manés		Centre ville La Possession		St-Laurent, bas Ste-Thérèse		Rivière des galets		Rivière du Mât les hauts		
LES ÉLÉMENTS STRUCTURELS																									
Les espaces publics																									
VOIRIES																									
Présence de trottoirs		Faible		Faible		Moyen		Forte		Forte		Faible		Moyen		Forte		Forte		Moyen		Moyen		Moyen	
Présence de pistes cyclables		Non		Non		Non		Non		Non		Faible		Moyen		Moyen		Faible		Non		Non		Non	
État des chaussées		Bon		Bon		Bon		Bon		Bon		Bon		Bon		Bon		Bon		Bon		Bon		Bon	
Stationnement public insuffisant		Oui		Oui		Oui										Oui		Oui							
Nb de placettes piétonnes aménagées		7		1		0		0		0		0		2		13		3		0		0		0	
Aller à l'école à pied en sécurité		correct		assez				Primaire		Oui		oui		oui		oui				oui		oui		oui	
ESPACES LIBRES																									
Présence d'espaces verts publics		Faible		Null		Forte		Forte		Forte		Forte		Faible		Forte		Faible		Faible		Null		Forte	
État de ces espaces verts publics		Moyen		Abandon		Moyen		Moyen		Moyen		Moyen		Moyen		Moyen		Bon		Moyen		Abandon		Bon	
Efficacité de l'éclairage public		Moyen		Moyen		Moyen		Moyen		Moyen		Moyen		Moyen		Moyen		Bon		Moyen		Moyen		Bon	
Dépôts sauvages d'ordures		Perman		Perman		Parfois		Perman		Parfois		Parfois		Parfois		Perman		Non		Parfois		Parfois		Non	
ENVIRONNEMENT																									
Repérage des lieux propices à la délinq		Oui		Oui		Oui		Oui		Oui		Oui		En cours		Oui		Oui		En cours		En cours		Oui	
Autobus réguliers																									
		intra	extra	intra	extra	intra	extra	intra	extra	intra	extra	intra	extra	intra	extra	intra	extra	intra	extra	intra	extra	intra	extra	intra	extra
de 6h00 à 8h30		non	oui	5	3	5	3	9	19	12		20		21		3	3	2 à 5 mn	15 mn			2 à 4			
de 8h30 à 16h00		ok	oui	15	8	15	8	24	77	34		64		80		7	7	2 à 5 mn	30 mn			2 à 4			
de 16h00 à 18h30		ok	oui	5	2	5	2	6	23	11		22		34		3	1	2 à 5 mn	15 mn			2 à 4			
de 18h30 à 20h00		non	oui	3	2	3	2	2	11	2		8		9		0	1	0	60 mn						
Équipements du quartier (ou quartier contigu)																									
SERVICES																									
Poste		Oui		Oui		Oui								Oui		Oui		Oui						Oui	
Banques, gabiers		Oui		Oui										Oui				Oui						Oui	
Mairie annexe		Oui		Oui		Oui								Oui		Oui				Oui		Oui			
Services de l'État ou d'institutionnels		Oui		Oui				Oui		Oui				Oui		Oui		Oui						Oui	
Pharmacie		Oui		Oui		Oui		Oui		Oui		Oui		Oui		Oui		Oui		Oui		Oui		Oui	
Médecin(s) généraliste(s)		Oui		Oui		Oui		Oui		Oui		Oui		Oui		Oui		Oui		Oui		Oui		Oui	
Infirmier(s)		Oui		Oui		Oui		Oui		Oui		Oui		Oui		Oui		Oui						Oui	

ÉTABLISSEMENTS PRÉSCOLAIRES & SCOLAIRES

Crèches et garderies		Oui				Oui			Oui													
Maternelle		Oui		Oui		Oui		Oui		Oui		Oui		Oui		Oui		Oui				Oui
École primaire		Oui		Oui		Oui		Oui		Oui		Oui		Oui		Oui		Oui		Oui		Oui
Collège		Oui				Oui		Oui		Oui		Oui		Oui		Oui		Oui		Oui		
Lycée		0						Oui						Oui								
Lycée professionnel		Oui						Oui					Oui									
Dont classés en éducation prioritaire		11		2		0		5		3		5		3		5		0		0		0
Soutien hors cadre scolaire		Oui		Oui		Oui		Oui		Oui		Oui		Oui		Oui		Oui		Oui		Oui

INSTALLATIONS DE LOISIR, DE SPORT, DE CULTURE

Nb sportives	couv	1	couv		couv		couv		couv	1	couv	1	couv		couv	3	couv	1	couv	2	couv		couv	1
	ext	12	ext	1	ext	5	ext	4	ext	4	ext	3	ext	1	ext	3	ext	5	ext	4	ext	1	ext	4
Nb socioculturelles	itiné	1	itiné		itiné		itiné		itiné		itiné		itiné		itiné	1	itiné		itiné		itiné		itiné	
	perm	3	perm	3	perm	4	perm	2	perm	2	perm	1	perm	1	perm	2	perm	4	perm	1	perm	1	perm	8
Boulodrome		Oui				Oui				Oui				Oui										
Aire de jeux pour enfants		Oui				Oui																		
Cyberbase ou cybercase																Oui		Oui						

Logements locatifs sociaux
QUALITÉ DES ESPACES COMMUNS

État général		Moyen		Mauvais		Moyen		Bon		Moyen		Moyen		Bon										
Gestion des ordures ménagères		moyen		Bonne		Bonne		Bonne		Bonne		Bonne		Bonne		Bonne		Bonne		Bonne		Bonne		Bonne
Parkings privés insuffisants		Oui		Oui		Oui										Oui								
Présence d'épaves		Oui						Oui						Oui										

LOCAUX COMMUNS RÉSIDENTIELS (LCR)

Présence de LCR		Oui		Oui		Oui		Oui		Oui		Oui												
LCR réservé(s) à une association		non		Oui				Oui		Oui										Oui				
Utilisation par ou pour les locataires		Moyen		Forte		Forte		Moyen		Faible		Faible		Faible		Faible		Moyen		Faible		Faible		Forte

Appropriation des lieux

Extérieurs aménagés	Enfants	Oui	Enfants	Oui	Enfants	Oui	Enfants		Enfants		Enfants	Oui	Enfants		Enfants	Oui	Enfants	Oui	Enfants	Oui	Enfants	Oui	Enfants	
	Ados G	Oui	Ados G	Oui	Ados G	Oui	Ados G		Ados G	Oui	Ados G		Ados G		Ados G	Oui								
	Ados F	Oui	Ados F	Oui	Ados F	Oui	Ados F		Ados F	Oui	Ados F		Ados F		Ados F	Oui	Ados F							
Extérieurs non aménagés	Adultes	Oui	Adultes	Oui	Adultes	Oui	Adultes		Adultes	Oui	Adultes		Adultes		Adultes	Oui	Adultes	Oui	Adultes	Oui	Adultes	Oui	Adultes	
	Enfants		Enfants		Enfants		Enfants	Oui	Enfants		Enfants		Enfants		Enfants	Oui	Enfants	Oui	Enfants		Enfants		Enfants	
	Ados G	Oui	Ados G		Ados G		Ados G																	
Équipements bâtis	Ados F	Oui	Ados F	Oui	Ados F	Oui	Ados F																	
	Adultes		Adultes		Adultes		Adultes		Adultes		Adultes	Oui	Adultes	Oui	Adultes	Oui	Adultes	Oui	Adultes		Adultes		Adultes	Oui
	Enfants		Enfants		Enfants		Enfants	Oui	Enfants	Oui	Enfants		Enfants		Enfants	Oui	Enfants		Enfants	Oui	Enfants		Enfants	
	Ados G	Oui	Ados G		Ados G	Oui	Ados G	Oui	Ados G	Oui	Ados G		Ados G	Oui	Ados G	Oui	Ados G	Oui						
	Ados F	Oui	Ados F	Oui	Ados F	Oui	Ados F		Ados F		Ados F		Ados F		Ados F	Oui	Ados F		Ados F		Ados F		Ados F	
	Adultes		Adultes		Adultes		Adultes		Adultes	Oui	Adultes	Oui	Adultes		Adultes	Oui	Adultes	Oui	Adultes		Adultes		Adultes	

Nota : Pour des raisons de divergences avec les statistiques exploitables, 4 quartiers CUCS n'ont pu être isolés par l'INSEE : Moufia à St-Denis, Centre-ville de St-André, Bras-Fusil à St-Benoît et Pierrefonds à St-Pierre

Indicateurs sociaux de l'INSEE - 2006

Enquête INSEE 2006	Nb hab	< 18 ans	Ménages > 5	Chom 25-64	Revenus < 1 ^{er} déc	Retard 6 ^o	CMUC	CMUC 18-24	Logts sociaux	Surf en ha	Densité hab/km ²
St_Denis	127 631	29,7%	6,9%	23,4%	31,0%	4,0%	37,2%	46,0%	34,3%		
Source / Bellepierre / Bas de la rivière	8 246	34,1%	7,2%	28,8%	40,2%	6,3%	44,9%	50,8%	52,6%	111	7 455
Camélias / Vauban / Butor	14 543	28,6%	6,3%	29,7%	38,9%	4,0%	43,3%	52,7%	60,0%	185	7 850
Le Chaudron / Ste-Clotilde & Moufia	36 792	30,7%	7,4%	29,8%	40,4%	6,0%	43,9%	51,5%	56,9%	432	8 526
Prima / Domenjod / Ilet Quinquina	2 213	35,3%	14,0%	39,1%	51,7%	8,0%	51,0%	60,3%	34,3%	165	1 341
Montagne / St-Bernard / Ruisseau blanc	1 776	30,1%	12,8%	24,4%	30,5%	2,0%	36,3%	50,8%	0,2%	221	804
Ste_Marie	26 741	32,0%	8,6%	23,0%	29,9%	6,0%	36,0%	41,6%	13,7%		
Verger / Découverte / Gaspards	4 400	34,4%	9,4%	34,3%	47,8%	6,0%	48,1%	52,4%	40,7%	66	6 627
Ste_Suzanne	20 724	33,3%	10,5%	25,3%	39,2%	6,0%	41,5%	50,7%	18,6%		
Centre ville Ste-Suzanne	4 132	35,6%	10,9%	31,0%	47,3%	6,0%	47,6%	59,0%	41,8%	295	1 400
Bagatelle	4 094	33,0%	10,1%	23,7%	36,4%	0,0%	37,4%	46,0%	21,0%	947	432
Quartier français	2 597	29,8%	9,4%	21,1%	30,3%	8,0%	35,2%	47,5%	0,0%	220	1 178
St_André	44 813	34,5%	10,4%	30,1%	45,2%	6,0%	48,8%	56,8%	17,0%		
Cambuston	2 991	32,0%	8,4%	28,7%	43,2%	10,0%	46,1%	54,8%	21,0%	74	4 067
Cressonnière / Ravine Creuse & Ctre ville	9 703	33,6%	12,3%	37,9%	50,2%	6,0%	52,6%	58,1%	30,8%	664	1 460
Bras_Panon	10 469	30,9%	9,9%	23,0%	38,7%	6,0%	42,7%	49,5%	16,4%		
Rivière du Mât les Hauts	1 994	28,1%	14,0%	27,8%	40,7%	8,0%	45,3%	52,7%	1,9%	92	2 174
St_Benoît	31 733	33,3%	10,5%	28,7%	46,6%	2,0%	51,3%	58,1%	21,5%		
Beaufonds / Rive droite & Bras fusil	10 014	34,4%	9,1%	33,1%	52,8%	2,0%	57,3%	63,8%	43,7%	295	3 396
Ste-Anne	6 062	31,8%	13,8%	29,5%	47,2%	4,0%	48,9%	55,0%	1,2%	2 003	303
St_Joseph	31 100	29,1%	7,4%	38,1%	46,9%	6,0%	50,8%	57,9%	2,0%		
Cayenne / Centre ville (les cités)	2 544	31,5%	6,7%	47,0%	57,3%	10,0%	59,8%	65,8%	15,0%	69	3 708
Langevin / Vincendo	2 998	31,5%	9,0%	41,1%	50,6%	9,4%	56,0%	66,2%	0,0%	134	2 240
St_Pierre	70 340	30,1%	8,5%	34,8%	41,6%	4,0%	45,7%	52,7%	19,4%		
Ravine Blanche	6 057	29,5%	7,9%	39,7%	48,0%	6,0%	50,2%	54,9%	52,7%	152	3 981
Basse Terre	6 983	34,0%	12,1%	46,3%	53,4%	8,0%	53,1%	60,2%	42,2%	387	1 804
Ravine cabris / Bois d'olives & Pierrefonds	15 648	31,8%	9,9%	39,0%	43,4%	4,0%	48,0%	54,8%	10,2%	1 249	1 253
Grand Bois / Cafrine	4 057	28,4%	9,1%	34,3%	38,2%	0,0%	40,9%	47,4%	8,2%	697	582
Terre Sainte	5 962	26,3%	9,2%	43,9%	44,7%	6,0%	48,1%	57,0%	18,6%	257	2 323
St_Louis	43 101	32,7%	10,9%	38,8%	47,1%	4,0%	50,1%	57,7%	14,2%		
Le Gol	3 976	38,0%	19,8%	48,7%	58,5%	6,0%	57,2%	58,7%	34,2%	186	2 138
Maison rouge / Roches maigre / Pont neuf	4 102	30,3%	11,2%	44,2%	51,6%	6,0%	51,6%	62,1%	19,9%	128	3 210
Plateau goyaves / Palissade	5 110	39,5%	10,6%	42,4%	58,2%	1,4%	58,5%	61,7%	47,6%	81	6 276
Bois de nêles Coco	4 594	34,5%	13,1%	42,3%	45,4%	2,0%	49,5%	56,0%	2,1%	494	930
St_Leu	26 620	29,9%	9,7%	28,9%	40,4%	6,0%	46,3%	56,0%	5,9%		
Piton St-Leu / Grand fond	4 831	31,9%	12,0%	39,8%	52,5%	7,1%	52,6%	62,0%	20,6%	233	2 077
Etang St-Leu	1 207	32,5%	15,9%	26,1%	51,1%	4,0%	56,9%	64,6%	7,7%	102	1 184
Trois_Bassins	6 480	30,7%	12,2%	31,4%	45,8%	6,0%	50,6%	60,4%	4,9%		
Commune dont Montvert	6 480	30,1%	12,2%	31,4%	45,8%	6,0%	50,6%	60,4%	4,9%	4 258	152
St_Paul	87 142	30,4%	9,5%	26,6%	33,6%	4,0%	43,1%	53,7%	8,2%		
Savanna / Tour des Roches / Ruisseau	6 186	34,1%	18,8%	35,3%	49,6%	4,7%	54,9%	60,9%	12,1%	2 011	308
Plateau caillou / Fleurimont / Eperon	10 941	34,1%	9,5%	29,8%	40,2%	3,5%	47,0%	53,2%	36,8%	1 042	1 050
Saline / St-Gilles les hauts / Trou d'eau	9 352	29,3%	10,8%	36,3%	36,8%	2,9%	44,1%	53,0%	2,1%	1 552	602
La_Possession	25 205	32,6%	7,3%	20,4%	24,5%	6,0%	31,6%	41,1%	19,4%		
Centre ville La Possession	3 067	33,9%	7,0%	25,8%	35,7%	2,0%	38,7%	53,0%	40,6%	68	4 481
Rivière des galets	1 623	31,1%	15,8%	35,6%	36,8%	4,0%	40,6%	49,7%	0,2%	58	2 822
St-Laurent / bas Ste-Thérèse	4 998	38,5%	7,0%	24,3%	37,3%	10,5%	39,7%	53,9%	54,9%	94	5 336
Le_Port	35 698	34,6%	11,9%	39,1%	48,9%	4,0%	49,0%	56,3%	53,7%		
Ariste Bolon / Rivière des galets / Manès	5 781	38,3%	17,8%	51,0%	58,8%	3,2%	57,3%	62,7%	55,0%	64	8 988
ZJP	6 522	34,3%	8,0%	34,2%	43,1%	2,0%	42,2%	46,4%	82,1%	53	12 286
ZAC 1 et ZAC 2	5 293	36,0%	13,1%	42,5%	51,7%	6,0%	53,1%	60,3%	62,1%	67	7 884
Min	1 207	26,3%	6,3%	21,1%	30,3%	0,0%	35,2%	46,0%	0,0%	53	152
Moyenne	4 998	32,5%	10,6%	34,3%	45,8%	6,0%	48,1%	55,0%	21,0%	186	2 174
Médiane	6 429	32,7%	11,1%	35,1%	45,6%	5,2%	48,3%	56,2%	28,0%	519	3 314
Max	36 792	39,5%	19,8%	51,0%	58,8%	10,5%	59,8%	66,2%	82,1%	4 258	12 286

Extrait de la synthèse transversale sur l'habitat...



Qu'est ce qu'un quartier prioritaire dans les DOM, quelle est sa physionomie, son ambiance, son vécu ? Comment s'y gèrent le développement urbain et le développement de l'habitat ? Pour aborder ces deux questions, il est nécessaire de saisir le contexte général qui s'impose aux fonctions urbaines et résidentielles :

- *Tout projet doit, en premier lieu, savoir composer avec la nature : le relief, les sols, les pluies diluviennes, le vent parfois cyclonique, la chaleur équatoriale ou tropicale...*
- *Les besoins à satisfaire sont importants, tant en équipements des quartiers qu'en logements : rattraper le retard de développement structurel et répondre à la croissance démographique qui reste forte... ainsi dans 20 ans la population réunionnaise sera passée de 800.000 à plus d'1 million d'habitants.*
- *Pour cela il faut trouver des terrains, mais qui sont chaque année plus rares et de plus en plus chers à l'achat, tout en étant de plus en plus malaisés et donc aussi de plus en plus chers à aménager,*
- *De même pour le bâti, au potentiel limité en matériaux et technicité, et qui affiche un prix supérieur de 40% à celui de la métropole.*

Imaginons qu'il faille construire 10.000 logements durant chacune des 10 prochaines années en Corse... à Ajaccio, à Bonifacio, à Corte... Et qu'il y ait la même urgence sur des îlots français lointains, isolés près du Brésil ou de Madagascar. Qu'étant terre française, ces îlots attirent en outre une forte immigration étrangère qui tente d'y survivre comme elle peut... En fait, cela fait des siècles que les départements d'outre-mer sont dans cette situation. Cela fait aussi des siècles qu'ils ont eu tout le temps de développer, avec les moyens du bord, leurs propres réponses : comment se loger, comment préserver la communauté et sa famille, comment se nourrir...

Dans les années 60 et 70, deux mondes se sont rencontrés : celui insulaire des DOM et celui continental de la métropole ; l'un avec sa culture et son histoire, l'autre avec ses dispositifs et ses règles affutés ; l'un avec ses limites et l'autre avec ses solutions. Imaginons une ZUP ou une ZAC sur l'île de Pâques... Et pendant que l'un s'organisait, l'autre continuait sa croissance démographique et à saisir toute opportunité pour se loger.

Les villes et les quartiers d'aujourd'hui sont le résultat de cette double contingence. S'y côtoient toutes les formes d'habitat depuis l'immeuble social standardisé jusqu'à l'habitat informel, en passant

La première écriture de cette synthèse transversale sur l'habitat, relative aux 4 territoires analysés, a été élaborée par le BET CHORUS.

Le premier texte a été précisé et complété, notamment le préambule, par le CR-CSUR en vue de sa présentation le 26 septembre 2012 au SG-CIV, à la DEGEOM et à l'ACSé. N'en sont présentés ici que le préambule et la conclusion.

par la case traditionnelle. Et si les quartiers où il y a plus de « kaz en l'air » présentent un équipement satisfaisant et souvent un minimum de services de proximité, ceux où il y a plus de « kaz a tèr » disposent rarement de services de proximité et passent du bien équipé (lotissements sociaux récents notamment) à l'absence totale de voiries « en dur » et de réseaux suffisants.

Aussi, dans le cadre de cette synthèse, nous tenterons de mettre en évidence les expériences significatives et les éléments saillants d'un contexte atypique des autres régions françaises.

.../...

Éclairages sur les problématiques et interrogations spécifiques des 4 DOM

Les 4 régions d'Outre-mer concernées présentent toutes une organisation spatiale particulièrement polarisée et une forte attractivité littorale. Mais plus encore, leur spécificité tient d'une part à la porosité entre rural et urbain, d'autre part à la rapidité du basculement d'un mode de vie à l'autre, imparfaitement intégré par nombre de familles : en peu d'années, les familles ont dû abandonner leur mode de vie usuel, pour vivre en collectif sous les effets inflationnistes de la démographie, du coût du foncier, du rattrapage structurant (établissements scolaires, routes, antennes administratives mais également zones organisées d'habitat, etc.) et du chômage. Or, le logement collectif social entraîne un changement radical des modes d'habiter avec de lourdes conséquences sur la vie familiale, sur la capacité d'autosubsistance, sur les occupations, sur les cercles de contrôle des enfants... Cette rupture à laquelle s'ajoutent la collectivisation et la verticalisation de l'habitat, associées à l'oisiveté due au chômage structurel, porte en elle les germes d'une agressivité sociale qui peut déboucher sur des violences urbaines et des conflits exacerbés de voisinage. Le rapport au lieu, au quartier, au voisinage ainsi que les rapports de politesse et les espaces de valorisation sont ainsi profondément modifiés.

Il s'agit donc, au cœur de ces enjeux, d'assurer la qualité de vie, de service et d'habitat à l'échelle des quartiers. La politique de la ville peut opportunément être initiatrice, à partir des quartiers prioritaires, de projets transversaux et intégrés, autour d'enjeux rénovés de centralité et de complémentarité, générant flexibilité des usages et sociabilisation des habitants... luttant contre les phénomènes de repli, de défense et d'enclos mais soutenant et renforçant simultanément l'initiative populaire et les nouvelles solidarités.

Cependant, le projet urbain ne peut compenser, à lui seul, les défis sociétaux qui perdurent ou se développent dans les quartiers : errance et relégation sociale, exacerbation des individualismes, ségrégations multiformes, replis communautaires, disparition des traditions de respect et de solidarité, violences soudaines...

La Réunion, par exemple, avec ses enjeux de développement se retrouve face à un besoin quantitatif similaire à celui de la métropole dans les années soixante. Avant d'être amené à en constater les mêmes conséquences - et les mêmes coûts induits - il est indispensable de réinterroger en amont les pratiques et concepts mis en œuvre.

Pourtant la majorité des habitants des quartiers prioritaires y sont attachés et n'estiment pas dévalorisant d'y habiter, mais le « plaisir d'y vivre » dépend de certains éléments qui ont un impact important : la qualité architecturale et des espaces publics, la vie associative, la dynamique municipale, les opportunités de rencontres... Le bénéfice d'une conjugaison d'interventions sur le volet social et le volet urbain y prend toute sa dimension : il en ressort notamment que la satisfaction des habitants s'est accrue depuis 2007 (comme le rapportent les chefs de projet de quartier mais également l'INSEE) et la plupart des quartiers sont plus paisibles. Mais cette conjugaison doit être organisée et hiérarchisée : ainsi on constate que les trop rares opérations ANRU actuelles qui répondent simultanément aux attentes sociales et urbaines sont celles dans lesquelles les missions respectives du chef de projet CUCS et du chef de projet ANRU peuvent s'exercer pleinement, quand l'un ou l'autre a été désigné comme référent principal et quand celui-ci est en capacité de diriger et de coordonner l'ensemble des métiers et des contributions techniques et financières.

Les freins aux avancées urbaines et sociales, quelques exemples emblématiques

Si l'on dit à La Réunion qu'il est difficile pour tous de trouver à se loger quel que soit le type de logement ou d'occupation, et extrêmement difficile si on ne dispose que de faibles revenus, ce constat peut être fait, à des nuances près, de façon générale dans les DOM :

- rareté de l'espace constructible,
 - foncier onéreux à l'achat et à l'aménagement,
 - manque d'infrastructures existantes ou suffisantes,
- à cela s'ajoutent des phénomènes tels que :
- le faible nombre d'entreprises ne permettant pas une maîtrise des coûts de construction,
 - des appels d'offres infructueux et des faillites,
 - des délais de procédure longs (instruction seule de ZAC estimée entre 12 à 18 mois à La Réunion),
 - une certaine rigidité des modes de financement (LBU et FRARU, principalement),
 - des contextes particuliers comme la défiscalisation privée qui accentue la surenchère des prix,

En résulte, la constance de marchands de sommeil et la persistance d'un bâti délabré qu'on loue aux populations migrantes, un recours récurrent à l'habitat spontané, un éparpillement de l'habitat insalubre... À La Réunion, 1 782 sites sont en ZHPI : 45% de 2 à 4

logements, 41% de 5 à 15 et 14% au-delà.

Parmi les outils disponibles pour faire face à ces constructions informelles, la procédure de RHI, bien que déterminante, connaît des difficultés d'application sur les territoires concernés, notamment des délais trop longs, des financements fluctuants (80% de l'État et 20% des communes, or la plupart des communes ont très peu de moyens en investissement), des relogements intermédiaires difficiles pour la population dans un contexte aussi spécial (carence en offre de logements). Le LES, qui favorise en théorie la mise en œuvre du droit au logement car il permet de respecter les modes d'habiter créoles et apporte un statut social aux accédants, n'est pas a contrario dénué d'effets secondaires (élitisme dû à l'étroite éligibilité, remboursements variables selon les revenus, consommation du foncier...) comme soulignés plus haut. Sans parler des coûts croissants de construction, l'étranglement du choix résidentiel, la sélection du résident accepté (social) ou acceptable (privé) et certaines pratiques délictueuses sont autant d'effets indirects qui fragilisent in fine l'égalité devant le droit au logement. Par ailleurs, si certains quartiers populaires ont pu développer des pratiques particulières - en référence à leur situation urbaine et sociale, historique, géographique, culturelle - ils ont, pour la plupart, des niveaux d'équipement collectif inégaux, notamment quand ils sont spontanés, et nécessitent des travaux importants de remise à niveau qu'il s'agira ensuite d'entretenir et de préserver.

Nous sommes là au cœur des enjeux de la GUP (gestion urbaine de proximité), démarche qui a l'ambition de transformer un quartier « délaissé » en espace de vie partagé et cogéré.

Les perspectives urbaines

L'exemple de la Réunion - où beaucoup d'anciennes ZAC sont aujourd'hui en quartier prioritaire CUCS, certaines en ZUS et quelques-unes en ANRU, auxquels s'ajoute parfois une zone RHI - interpelle sur la maîtrise consciente du développement territorial et de son coût global, sur la difficulté à inscrire les procédures et les logiques individuelles dans une finalité solidaire de développement social. Ainsi, lorsque les RHI sont incluses dans un quartier CUCS, la MOUS y gère les besoins globaux et les situations individuelles d'accès au logement et le chef de projet CUCS impulse les actions collectives complémentaires qui s'avèrent indispensables pour réhabiliter simultanément la situation sociale et l'adhésion des habitants.

Le CUCS représente l'outil qui permet de conjuguer le social et l'urbain, l'un étant de fait la finalité de l'autre. Actuellement cette approche additionnelle n'est envisagée systématiquement et en amont que dans le cadre des opérations ANRU.

Cela implique également que l'association des habitants au projet urbain, dans la ville et dans les quartiers (forums urbains, conseils de quartiers, ateliers populaires...), que l'insertion et l'accès à

l'emploi (chantiers d'insertion, projets d'économie solidaire...) ne restent plus des initiatives isolées d'une approche globale.

Ainsi à Mayotte, repenser la RHI se conçoit actuellement comme une démarche globale associant les impératifs de traitement de l'insalubrité, d'amélioration du bâti existant et de production de logements notamment sociaux, de requalification urbaine et de traitement du foncier. L'enjeu est important : redonner au quartier sa place dans la ville, lui permettre de contribuer à son développement, et apporter à ses habitants progrès social, perspectives d'emplois et accès à un logement décent. Objectif qui ne peut être atteint qu'avec une approche pertinente de la MOUS tant en maîtrise d'œuvre qu'en accompagnement social.

Que ce soit dans les RHI ou dans les opérations ANRU, dans les DOM – comme en métropole - cette articulation entre intervention urbaine et intervention sociale attendue est insatisfaisante. La prise en compte globale indispensable se trouve amputée d'une partie de ses attendus pour diverses raisons. Parmi celles-ci on peut souligner, que ce soit dans la gouvernance ou dans le pilotage, les différences de culture professionnelle des acteurs, de leur position structurelle, de leurs moyens (ou des moyens dont ils ont la charge), de l'historique de leurs collaborations passées.

Pourtant une politique urbaine équilibrée impliquerait qu'à l'image de l'ANRU chaque programme de développement urbain soit associé à un programme d'accompagnement social, élément d'autant plus essentiel dans ces cas de mutations urbaines mal assimilées par la population, mais également par les acteurs.

Conclusion

La situation de l'habitat et des problématiques liées (services sociaux, infrastructures, emploi, immigration, santé et éducation) est très contrastée selon les DOM qui présentent chacun des spécificités. Si la situation de la Martinique semble plus stabilisée, Mayotte et dans une moindre mesure la Guyane, présentent des indicateurs alarmants, notamment en termes d'enclavement, d'habitat insalubre et précaire et de conditions socio-économiques des populations. Pour tous ces départements, à différentes échelles, l'habitat ne semble qu'une des variables traduisant une situation du point de vue social (illettrisme, déscolarisation, planning familial, monoparentalité) et économique (absence d'emplois, faiblesse du tissu entrepreneurial et industriel) marquée par la paupérisation de pans entiers des sociétés locales.

Il semble dès lors primordial de renforcer les programmes de rénovation urbaine, tels que ceux soutenus dans le cadre de l'ANRU, intégrant des volets sociaux, éducatifs et économiques, seuls à même de permettre une redynamisation des territoires. L'urgence de la situation de l'habitat ne doit, en effet, pas se faire au détriment de programmes visant à oblitérer le volet humain de

ces rénovations. Les exemples de projets qui s'inscrivent dans des démarches innovantes en termes d'environnement, de participation des habitants et respectueuses des modes de vie et d'habiter des populations, démontrent que, dans la durée, ces programmes peuvent s'avérer financièrement rentables et contribuent à renforcer le lien social et celui des identités collectives mis à mal par les transformations brutales et profondes des sociétés en voie d'urbanisation rapide.

Le problème qui se pose à l'habitat est une parfaite illustration de la désarticulation qui touche les sociétés domiennes.

Que la question s'y écrit d'abord en ces termes : s'agit-il de rechercher l'assimilation ou la mise à profit des différences ?

Que l'enjeu de la réponse apportée est la capacité conjointe des DOM et de la métropole à gérer leur distance dans ses difficultés et ses richesses.

Malgré leurs particularités historiques, urbaines et sociales, les DOM poursuivent - comme la métropole - trois grands objectifs en termes d'habitat : la rénovation urbaine, bien qu'elle ne touche pas seulement les grands ensembles mais des quartiers insalubres ; la production accélérée de logements, surtout sociaux ; et enfin le développement de l'accession à la propriété. En définitive, si les chapitres précédents révèlent des problématiques difficiles à affronter il est, a contrario, intéressant de noter les avancées indéniables et les opérations « pilotes » qui trouvent des solutions adaptées à ces territoires isolés et précarisés où l'habitat a une telle valeur symbolique et une telle portée communautaire. Le fruit de ces réflexions et expériences en est notamment que les situations des DOM appellent des projets urbains et architecturaux particulièrement nuancés et affinés face à la pénurie de foncier et la nécessaire densification.

Deux mises à profit peuvent d'ores et déjà être proposées :

- *Répertorier les exemples de solutions innovantes et opérationnellement efficaces pourrait permettre des avancées au travers d'exemples reproductibles. Les centres de ressources pourraient mener cette tâche en collaboration avec les DEAL, les CAUE et les ordres des architectes.*
- *Analyser les solutions et outils relatifs au droit au logement que les DOM sont amenés à mettre en application face à un contexte aussi tendu, pour renforcer.*

MESURER, COMPRENDRE, TRANSFORMER

Les ressources statistiques...

Disponibilités locales

La Réunion dispose globalement des mêmes moyens et des mêmes compétences qu'un département métropolitain, tant quantitativement que qualitativement. Mais certaines thématiques sont couvertes par un nombre plus faible d'acteurs, parfois unique.

De nombreux organismes réalisent et mettent à libre disposition des études « bilan » et informatives quelles que soient les thématiques. Par contre toutes les enquêtes et études menées dans un but stratégique restent confidentielles car la plupart du temps reliées à un usage interne. Il existe également quelques publications périodiques informatives publiques.

Exploitation

En 2009, lors de la concertation sur la révision de la géographie prioritaire, les élus et les chefs de projet ont souligné une disparité dans l'interprétation et dans l'exploitation des indicateurs.

À titre d'exemple, selon les indicateurs qui ont prévalu à la définition des ZUS en 1996, la totalité de la population réunionnaise connaissait un niveau de précarité de 40 à 70% supérieur à celui des ZUS métropolitaines.

Ils estiment nécessaire de construire et de partager une vision (mesure) et une référence communes sur les notions de pauvreté

Ont notamment été exploités pour cette partie :

- La commande locale passée à l'INSEE en 2009 pour la mesure de 15 indicateurs à l'échelle des quartiers prioritaires
- La grille d'évaluation des territoires réalisée en 2010 par le CR-CSUR avec les chefs de projet

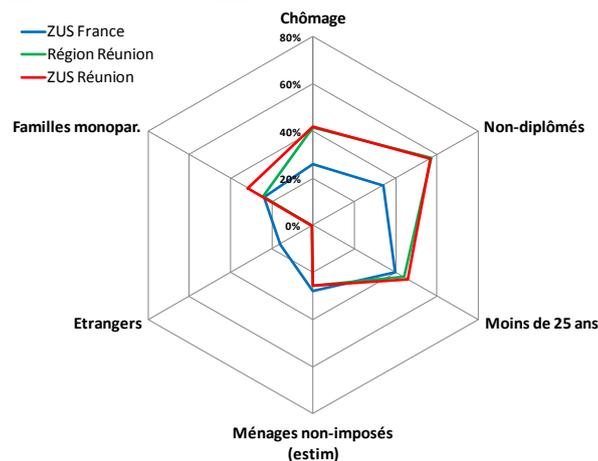
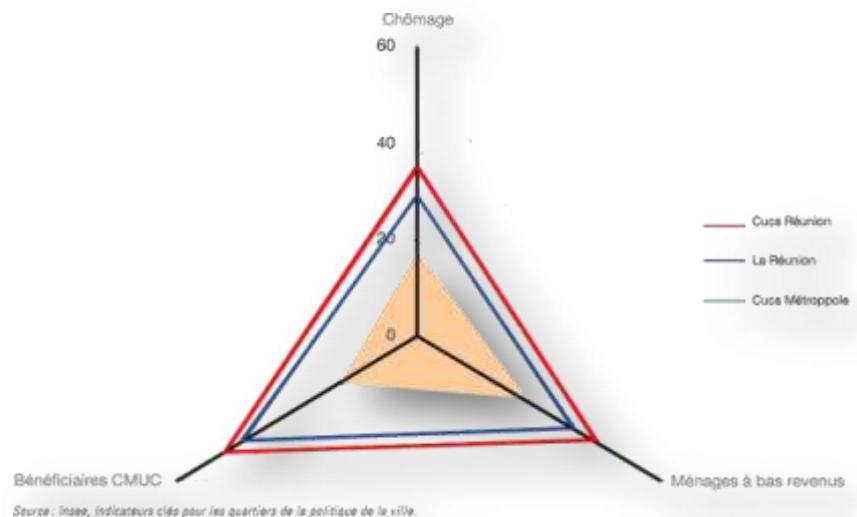
ou de précarité, relativisées par les particularismes régionaux dans le poids respectifs des critères retenus. Cette construction doit aussi passer par une mise en cohérence avec d'autres références, notamment celles de la CAF, de la Caisse d'Assurance Maladie, et des indicateurs établis tels que DEFM, CMU, RSO etc.

Les élus souhaitent disposer d'une grille d'indicateurs identique à chacun des quartiers pour :

- être au fait des situations respectives, notamment celles des nouveaux quartiers de logements sociaux, (environ 5 000 logts/an),
- prioriser territorialement leurs interventions.

Ces préoccupations rejoignent le travail effectué par le CNIS (conseil national de l'information statistique) sur les « Indicateurs sociaux départementaux » depuis 2009.

Le SG-CIV a mis en ligne les données générales disponibles pour les ZUS, construites par l'INSEE à partir du découpage IRIS national de base.



Les indicateurs des CUCS expérimentaux

Depuis mi 2011, 33 quartiers font l'objet de CUCS expérimentaux. la démarche a pour objectif de tester, sur ces 33 sites, des modes d'organisation et de travail permettant de mobiliser plus efficacement

Autres indicateurs repérés ou développés

Indicateurs de l'INSEE disponibles pour chacun des 41 quartiers CUCS

Ces indicateurs (voir tableau ci avant) sont issus d'une commande locale de l'ex-DRIV à l'INSEE qui a été rémunéré pour ce travail. Aucune procédure d'actualisation n'est prévue. Le pilotage était assuré par le CR-CSUR. En complément de cette évaluation l'INSEE a publié le n°9 de sa revue « Partenaires » (août 2010) sur ce travail.

Ces indicateurs ne sont pas disponibles pour les quartiers hors CUCS mais uniquement pour l'ensemble du territoire communal. Il n'y a donc, actuellement, aucun moyen de comparer les divers quartiers, notamment les nouveaux ensembles de logements sociaux. Mais pour 6 des 14 communes en CUCS on constate que la situation dans les quartiers prioritaires est quasiment celle de l'ensemble de la commune (Le Port, St-Louis, St-Pierre, St-Benoît, Bras-Panon, Ste-Suzanne).

	1	Nb d'habitants	<i>Commentaires INSEE :</i> <i>Les données sont issues d'un traitement des fichiers :</i> • <i>demandeurs d'emploi en fin d'année (ANPE),</i> • <i>source fiscale (SF),</i> • <i>déclarations de données sociales au lieu de résidence des salariés (DADS),</i> • <i>CNAM,</i> • <i>élèves de l'Éducation nationale,</i> • <i>recensements 2006 ou 1999 de la population.</i> <i>Les données fournies pour les quartiers hors ZUS sont essentiellement estimées à partir des contours issues du géoréférencement des diverses sources.</i>
Pop.	2	% jeunes < 18 ans	
	3	% ménages < 5 pers	
	4	% de chômage des 25-65 ans	
Activité & emploi	5	% d'activité des 25-65 ans	
	6	% ouvriers + employés / salariés	
Revenus	7	Médiane des revenus	
	8	% de ménages avec revenus < au 1° décile national	
Éducation	9	% de retard scolaire en 6°	
	10	% global des bénéficiaires CMUC	
Santé	11	% 18-24 ans avec CMUC parmi les assurés CNAM	
	12	Nb médecins généralistes ≤ 500m de l'habitation	
Habitat	13	Nb de résidences principales	
	14	% de logements sociaux parmi les résidences principales Nb d'habitants / km ²	

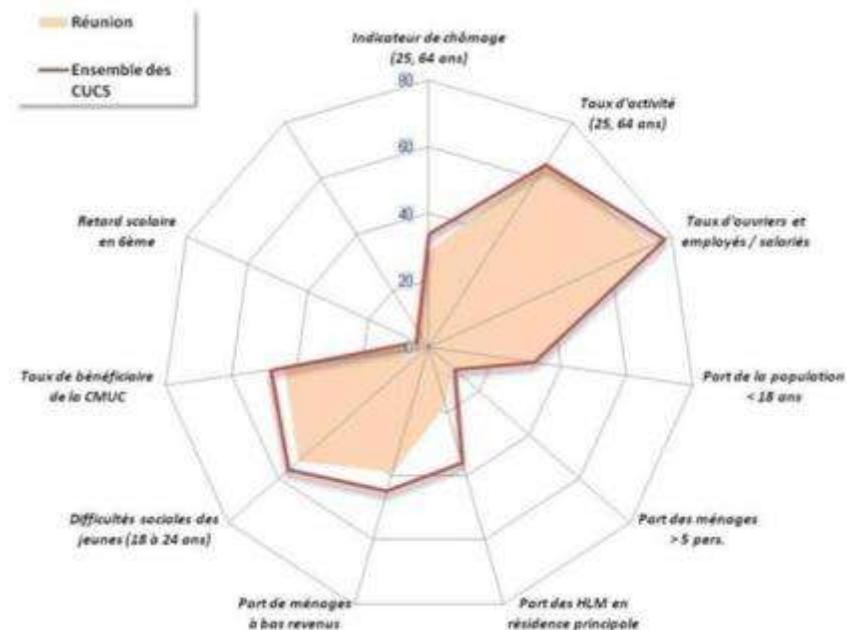
Le processus actuel ne permet pas d'obtenir une localisation précise pour toutes les adresses, et une partie a été dérivée soit de l'appartenance à des zones géographiques (notamment IRIS ou ZUS), soit des caractéristiques individuelles des personnes. Ces estimations seront donc revues au fur et à mesure de la prise en compte des quartiers des CUCS dans le processus de géocodage pour une production de données similaires à celles des IRIS et des ZUS.

Extrait de l'audit 2010 des équipes-projet de la Réunion :

« Paradoxalement, le taux de chômage devient un critère non-pertinent, tant il est pertinent par récurrence! »

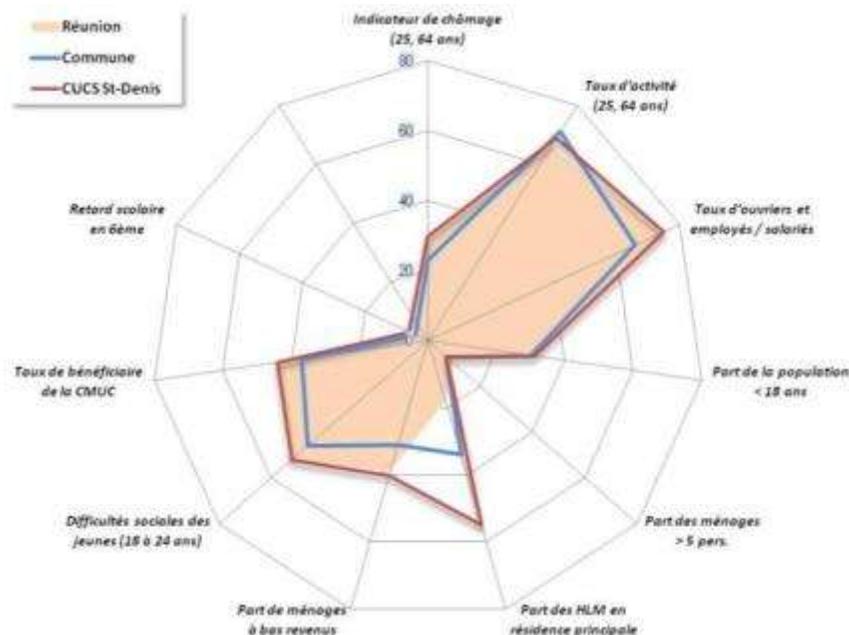
LES 41 QUARTIERS

			Quartiers CUCS	Réunion
Emploi	Indicateur de chômage (25-64 ans)	%	34	29
	Taux d'activité (25-64 ans)	%	65	66
	Taux ouvriers et employés / salariés	%	78	74
Pop.	Population des ménages	nb	240 807	713 738
	Part de la population < 18 ans	%	32	31
	Part des grands ménages (> 5 pers.)	%	10	9
	Densité de population (hab/km ²)		1 193	285
Habitat	Résidences principales	nb	77 785	228 918
	Part HLM en résidence principale	%	36	18
Revenus	Médiane des revenus (estimation)	€	7 224	8 380
	Part de ménages à bas revenus	%	45	39
	Difficultés sociales des jeunes (18, 24 ans)	%	56	52
	Taux de bénéficiaire de la CMUC	%	48	44
Éduc.	Retard scolaire en 6ème	%	4	4
Santé	Densité offre de soins médicaux	nb	2	n.d.



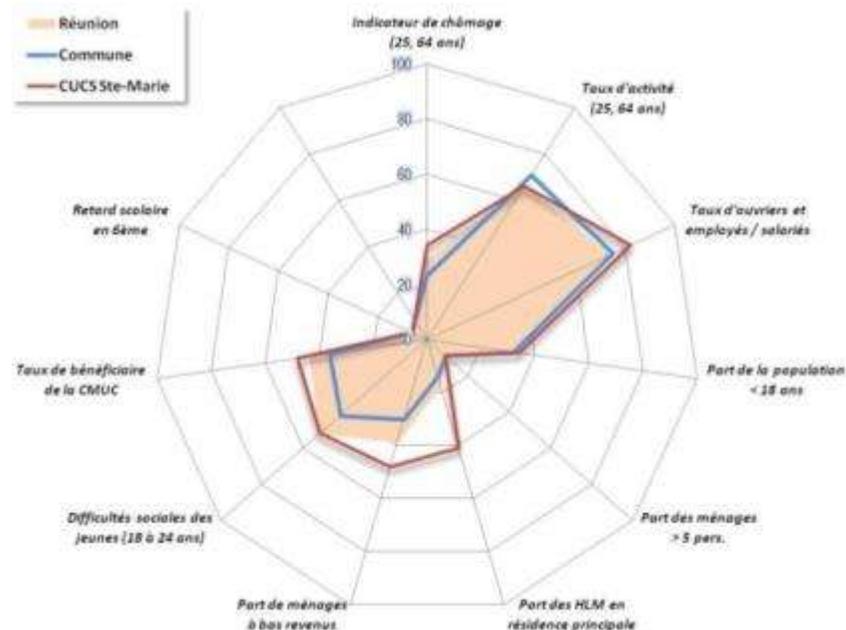
SAINT-DENIS

			Quartiers CUCS	Commune	Réunion
Emploi	Indicateur de chômage (25-64 ans)	%	30	23	29
	Taux d'activité (25-64 ans)	%	69	71	66
	Taux ouvriers et employés / salariés	%	75	66	74
Pop.	Population des ménages	nb	63 570	127 631	713 738
	Part de la population < 18 ans	%	31	30	31
	Part des grands ménages (> 5 pers.)	%	7	7	9
	Densité de population (hab/km ²)		5 710	894	285
Habitat	Résidences principales	nb	24 186	44 730	228 918
	Part HLM en résidence principale	%	55	34	18
Revenus	Médiane des revenus (estimation)	€	8 029	10 933	8 380
	Part de ménages à bas revenus	%	40	31	39
	Difficultés sociales des jeunes (18, 24 ans)	%	52	46	52
	Taux de bénéficiaire de la CMUC	%	44	37	44
Éduc.	Retard scolaire en 6ème	%	6	4	4
Santé	Densité offre de soins médicaux	nb	7	n.d.	n.d.



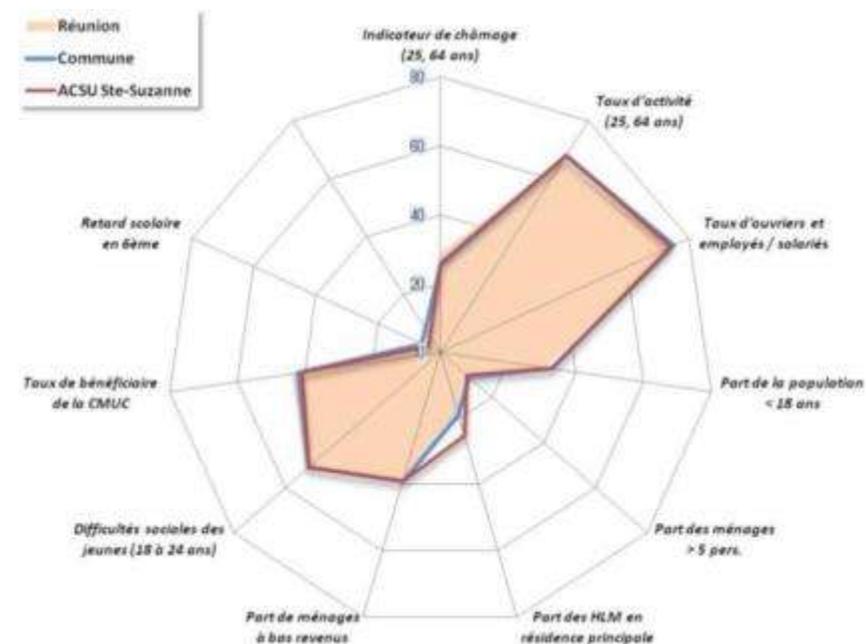
SAINTE-MARIE

			Quartiers CUCS	Commune	Réunion
Emploi	Indicateur de chômage (25-64 ans)	%	34	23	29
	Taux d'activité (25-64 ans)	%	66	71	66
	Taux ouvriers et employés / salariés	%	82	75	74
Pop.	Population des ménages	nb	4400	26 741	713 738
	Part de la population < 18 ans	%	34	32	31
	Part des grands ménages (> 5 pers.)	%	9	9	9
	Densité de population (hab/km ²)		6 627	307	285
Habitat	Résidences principales	nb	1 522	8 176	228 918
	Part HLM en résidence principale	%	41	14	18
Revenus	Médiane des revenus (estimation)	€	6 512	10 667	8 380
	Part de ménages à bas revenus	%	48	30	39
	Difficultés sociales des jeunes (18, 24 ans)	%	52	42	52
	Taux de bénéficiaire de la CMUC	%	48	36	44
Éduc.	Retard scolaire en 6ème	%	6	6	4
Santé	Densité offre de soins médicaux	nb	2	n.d.	n.d.



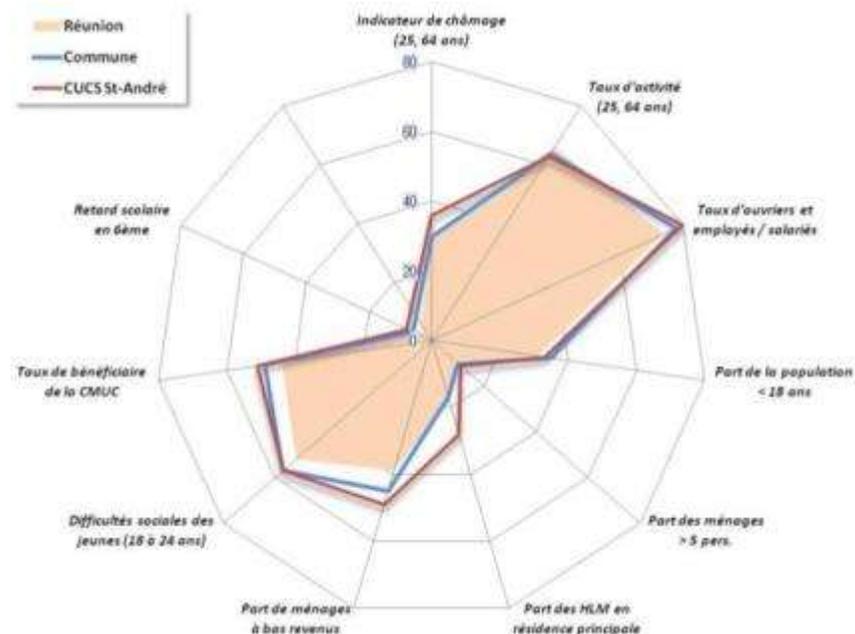
SAINTE-SUZANNE

			Quartiers CUCS	Commune	Réunion
Emploi	Indicateur de chômage (25-64 ans)	%	26	25	29
	Taux d'activité (25-64 ans)	%	68	68	66
	Taux ouvriers et employés / salariés	%	74	75	74
Pop.	Population des ménages	nb	10 823	20 724	713 738
	Part de la population < 18 ans	%	33	33	31
	Part des grands ménages (> 5 pers.)	%	10	11	9
	Densité de population (hab/km ²)		740	358	285
Habitat	Résidences principales	nb	3 176	6 075	228 918
	Part HLM en résidence principale	%	25	19	18
Revenus	Médiane des revenus (estimation)	€	8 323	8 066	8 380
	Part de ménages à bas revenus	%	39	39	39
	Difficultés sociales des jeunes (18, 24 ans)	%	51	51	52
	Taux de bénéficiaire de la CMUC	%	41	42	44
Éduc.	Retard scolaire en 6ème	%	4	6	4
Santé	Densité offre de soins médicaux	nb	1	n.d.	n.d.



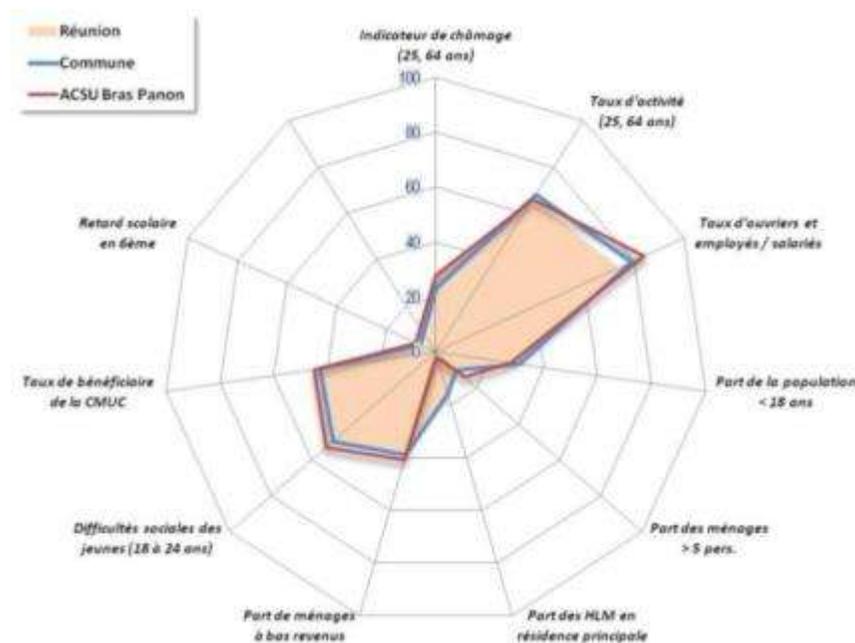
SAINT-ANDRÉ

			Quartiers CUCS	Commune	Réunion
Emploi	Indicateur de chômage (25-64 ans)	%	36	30	29
	Taux d'activité (25-64 ans)	%	63	64	66
	Taux ouvriers et employés / salariés	%	80	78	74
Pop.	Population des ménages	nb	12 694	44 813	713 738
	Part de la population < 18 ans	%	33	35	31
	Part des grands ménages (> 5 pers.)	%	11	10	9
	Densité de population (hab/km ²)		1 720	844	285
Habitat	Résidences principales	nb	3 797	13 353	228 918
	Part HLM en résidence principale	%	28	17	18
Revenus	Médiane des revenus (estimation)	€	6 423	7 012	8 380
	Part de ménages à bas revenus	%	49	45	39
	Difficultés sociales des jeunes (18, 24 ans)	%	57	57	52
	Taux de bénéficiaire de la CMUC	%	51	49	44
Éduc.	Retard scolaire en 6ème	%	8	6	4
Santé	Densité offre de soins médicaux	nb	5	n.d.	n.d.

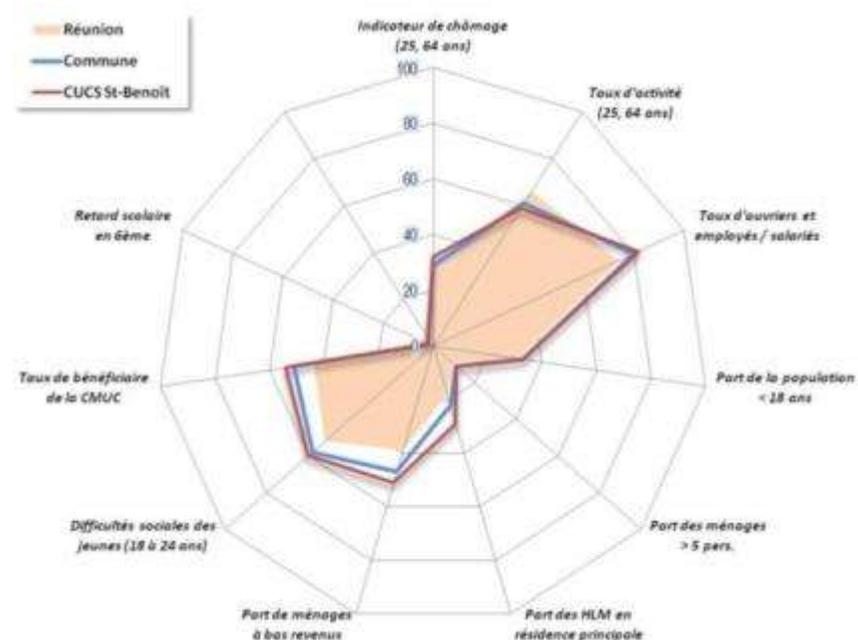


BRAS-PANON

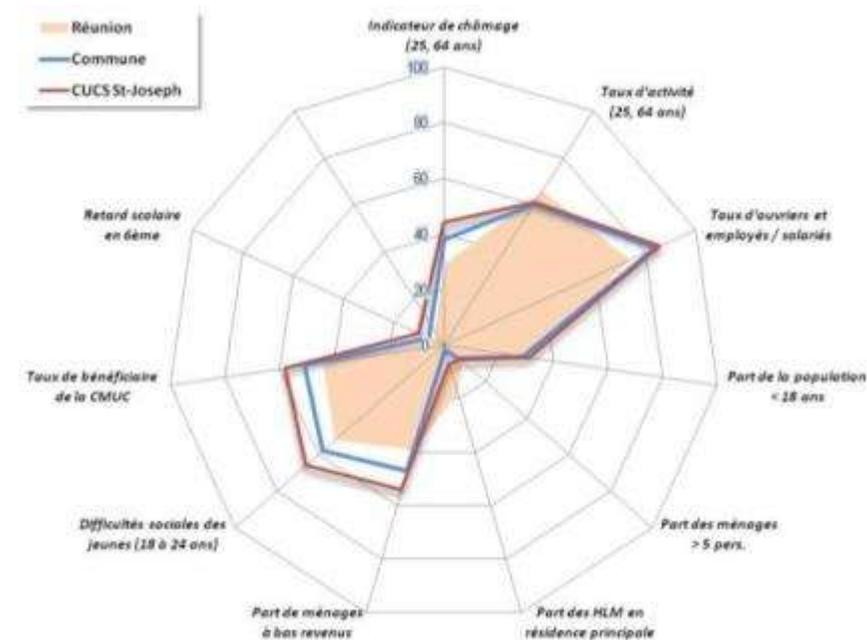
			Quartiers CUCS	Commune	Réunion
Emploi	Indicateur de chômage (25-64 ans)	%	28	23	29
	Taux d'activité (25-64 ans)	%	66	68	66
	Taux ouvriers et employés / salariés	%	84	79	74
Pop.	Population des ménages	nb	1 994	10 469	713 738
	Part de la population < 18 ans	%	28	31	31
	Part des grands ménages (> 5 pers.)	%	14	10	9
	Densité de population (hab/km ²)		2 174	118	285
Habitat	Résidences principales	nb	536	3 149	228 918
	Part HLM en résidence principale	%	2	16	18
Revenus	Médiane des revenus (estimation)	€	7 320	8 349	8 380
	Part de ménages à bas revenus	%	41	39	39
	Difficultés sociales des jeunes (18, 24 ans)	%	53	50	52
	Taux de bénéficiaire de la CMUC	%	45	43	44
Éduc.	Retard scolaire en 6ème	%	8	6	4
Santé	Densité offre de soins médicaux	nb	2	n.d.	n.d.



▼ SAINT-BENOÎT			Quartiers CUCS	Commune	Réunion
Emploi	Indicateur de chômage (25-64 ans)	%	32	29	29
	Taux d'activité (25-64 ans)	%	59	61	66
	Taux ouvriers et employés / salariés	%	82	80	74
Pop.	Population des ménages	nb	16 076	31 733	713 738
	Part de la population < 18 ans	%	33	33	31
	Part des grands ménages (> 5 pers.)	%	11	11	9
	Densité de population (hab/km ²)		700	138	285
Habitat	Résidences principales	nb	4 890	9 628	228 918
	Part HLM en résidence principale	%	29	22	18
Revenus	Médiane des revenus (estimation)	€	5 951	6 713	8 380
	Part de ménages à bas revenus	%	51	47	39
	Difficultés sociales des jeunes (18, 24 ans)	%	60	58	52
	Taux de bénéficiaire de la CMUC	%	54	51	44
Éduc.	Retard scolaire en 6ème	%	2	2	4
Santé	Densité offre de soins médicaux	nb	2	n.d.	n.d.

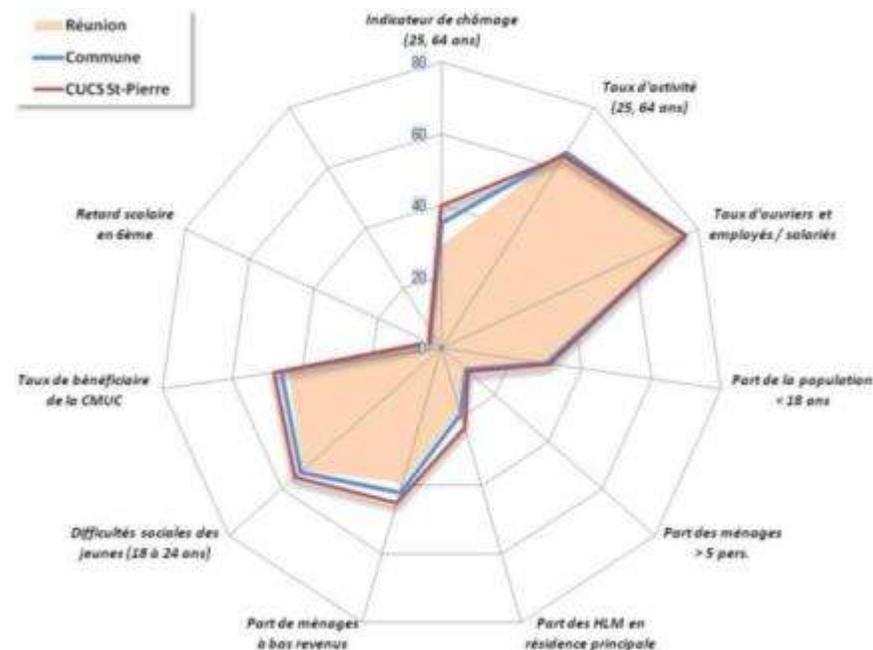


▼ SAINT-JOSEPH			Quartiers CUCS	Commune	Réunion
Emploi	Indicateur de chômage (25-64 ans)	%	44	38	29
	Taux d'activité (25-64 ans)	%	61	60	66
	Taux ouvriers et employés / salariés	%	86	84	74
Pop.	Population des ménages	nb	5 542	31 100	713 738
	Part de la population < 18 ans	%	31	29	31
	Part des grands ménages (> 5 pers.)	%	8	7	9
	Densité de population (hab/km ²)		2 737	174	285
Habitat	Résidences principales	nb	1 864	10 243	228 918
	Part HLM en résidence principale	%	7	2	18
Revenus	Médiane des revenus (estimation)	€	5 434	6 662	8 380
	Part de ménages à bas revenus	%	54	47	39
	Difficultés sociales des jeunes (18, 24 ans)	%	66	58	52
	Taux de bénéficiaire de la CMUC	%	58	51	44
Éduc.	Retard scolaire en 6ème	%	10	6	4
Santé	Densité offre de soins médicaux	nb	3	n.d.	n.d.



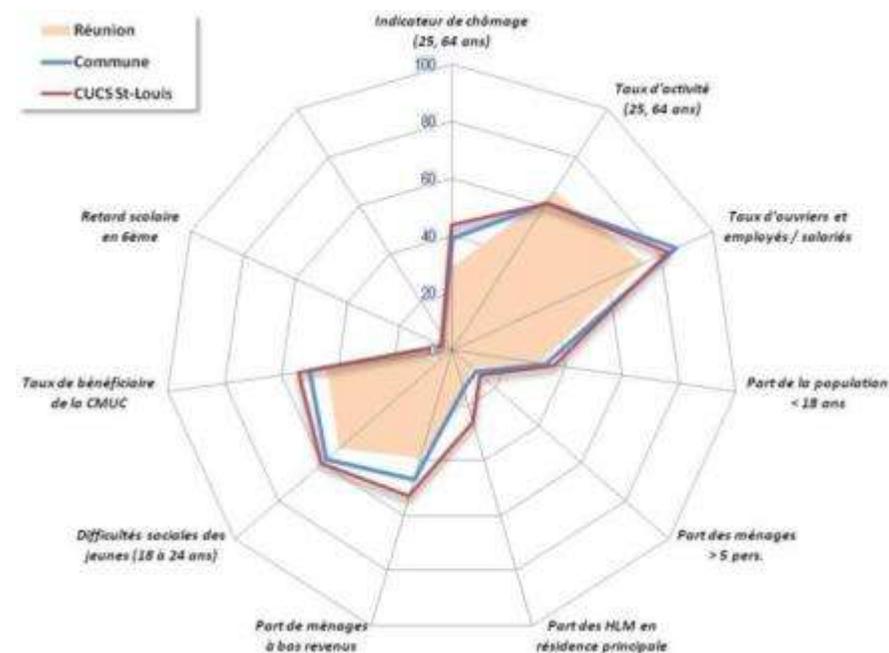
SAINT-PIERRE

			Quartiers CUCS	Commune	Réunion
Emploi	Indicateur de chômage (25-64 ans)	%	40	35	29
	Taux d'activité (25-64 ans)	%	64	65	66
	Taux ouvriers et employés / salariés	%	76	76	74
Pop.	Population des ménages	nb	41 645	70 340	713 738
	Part de la population < 18 ans	%	31	30	31
	Part des grands ménages (> 5 pers.)	%	10	9	9
	Densité de population (hab/km ²)		1 121	733	285
Habitat	Résidences principales	nb	13 086	23 006	228 918
	Part HLM en résidence principale	%	23	19	18
Revenus	Médiane des revenus (estimation)	€	6 889	7 675	8 380
	Part de ménages à bas revenus	%	45	42	39
	Difficultés sociales des jeunes (18, 24 ans)	%	55	53	52
	Taux de bénéficiaire de la CMUC	%	48	46	44
Éduc.	Retard scolaire en 6ème	%	4	4	4
Santé	Densité offre de soins médicaux	nb	3	n.d.	n.d.



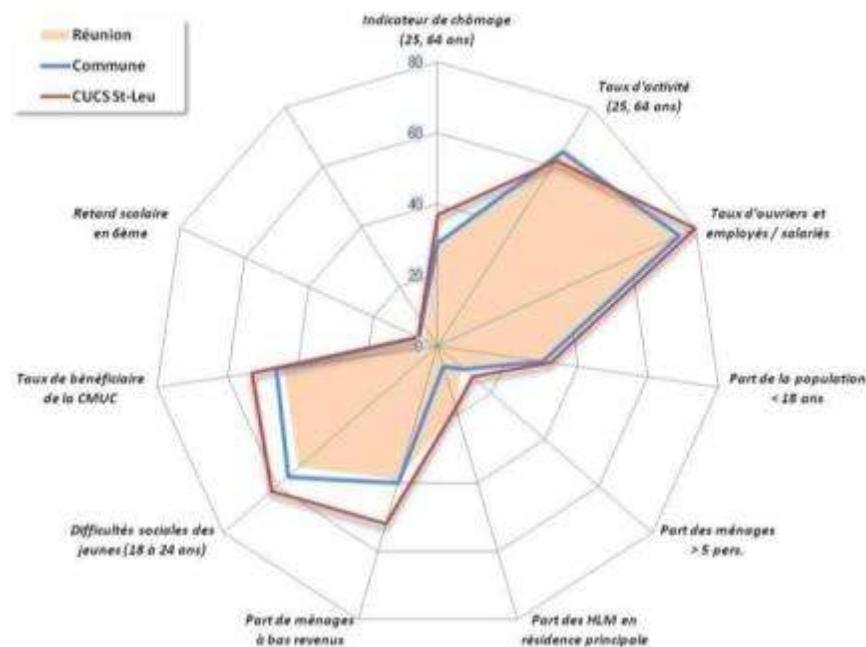
SAINT-LOUIS

			Quartiers CUCS	Commune	Réunion
Emploi	Indicateur de chômage (25-64 ans)	%	44	39	29
	Taux d'activité (25-64 ans)	%	61	61	66
	Taux ouvriers et employés / salariés	%	83	86	74
Pop.	Population des ménages	nb	17 782	43 101	713 738
	Part de la population < 18 ans	%	36	33	31
	Part des grands ménages (> 5 pers.)	%	13	11	9
	Densité de population (hab/km ²)		2000	436	285
Habitat	Résidences principales	nb	4 903	12 795	228 918
	Part HLM en résidence principale	%	26	14	18
Revenus	Médiane des revenus (estimation)	€	5 581	6 621	8 380
	Part de ménages à bas revenus	%	53	47	39
	Difficultés sociales des jeunes (18, 24 ans)	%	60	58	52
	Taux de bénéficiaire de la CMUC	%	54	50	44
Éduc.	Retard scolaire en 6ème	%	4	4	4
Santé	Densité offre de soins médicaux	nb	3	n.d.	n.d.



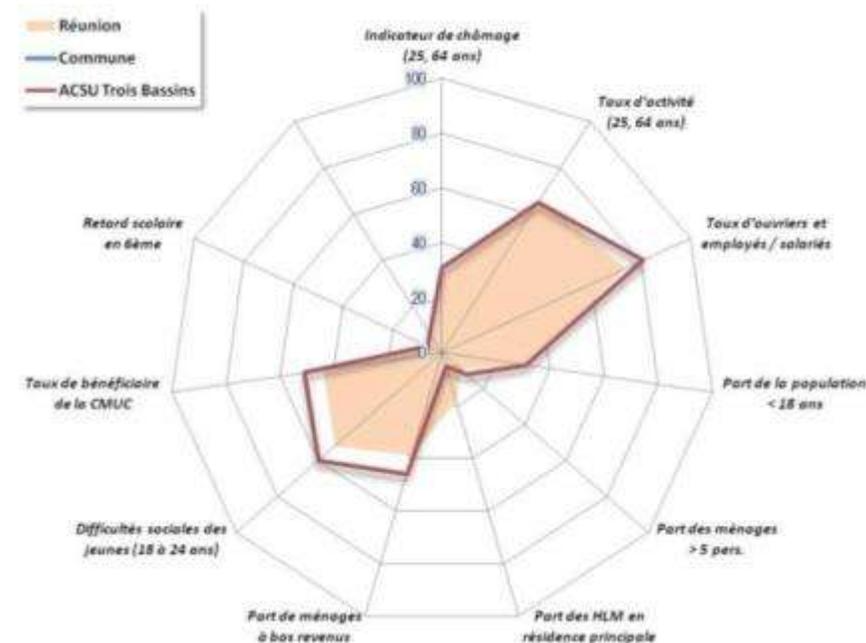
SAINT-LEU

			Quartiers CUCS	Commune	Réunion
Emploi	Indicateur de chômage (25-64 ans)	%	37	29	29
	Taux d'activité (25-64 ans)	%	62	65	66
	Taux ouvriers et employés / salariés	%	80	75	74
Pop.	Population des ménages	nb	6 038	26 620	713 738
	Part de la population < 18 ans	%	32	30	31
	Part des grands ménages (> 5 pers.)	%	13	10	9
	Densité de population (hab/km ²)		1 805	225	285
Habitat	Résidences principales	nb	1 798	8 262	228 918
	Part HLM en résidence principale	%	18	6	18
Revenus	Médiane des revenus (estimation)	€	5 823	7 963	8 380
	Part de ménages à bas revenus	%	52	40	39
	Difficultés sociales des jeunes (18, 24 ans)	%	62	56	52
	Taux de bénéficiaire de la CMUC	%	53	46	44
Éduc.	Retard scolaire en 6ème	%	6	6	4
Santé	Densité offre de soins médicaux	nb	1	n.d.	n.d.



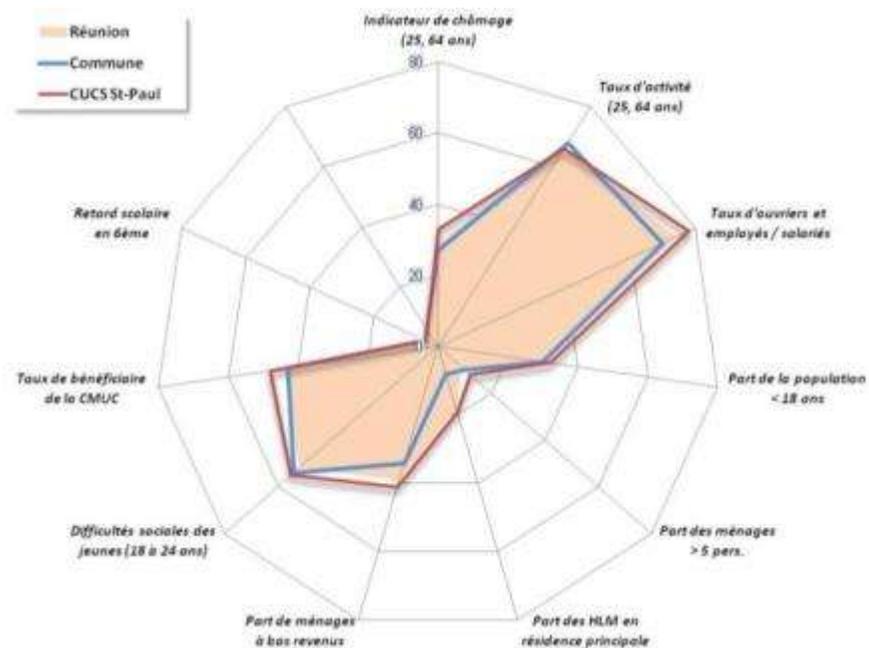
TROIS-BASSINS

			Quartiers CUCS	Commune	Réunion
Emploi	Indicateur de chômage (25-64 ans)	%	31	31	29
	Taux d'activité (25-64 ans)	%	65	65	66
	Taux ouvriers et employés / salariés	%	81	81	74
Pop.	Population des ménages	nb	6 480	6 480	713 738
	Part de la population < 18 ans	%	31	31	31
	Part des grands ménages (> 5 pers.)	%	12	12	9
	Densité de population (hab/km ²)		152	152	285
Habitat	Résidences principales	nb	1 882	1 882	228 918
	Part HLM en résidence principale	%	5	5	18
Revenus	Médiane des revenus (estimation)	€	6 885	6 885	8 380
	Part de ménages à bas revenus	%	46	46	39
	Difficultés sociales des jeunes (18, 24 ans)	%	60	60	52
	Taux de bénéficiaire de la CMUC	%	51	51	44
Éduc.	Retard scolaire en 6ème	%	6	6	4
Santé	Densité offre de soins médicaux	nb	n.d.	n.d.	n.d.



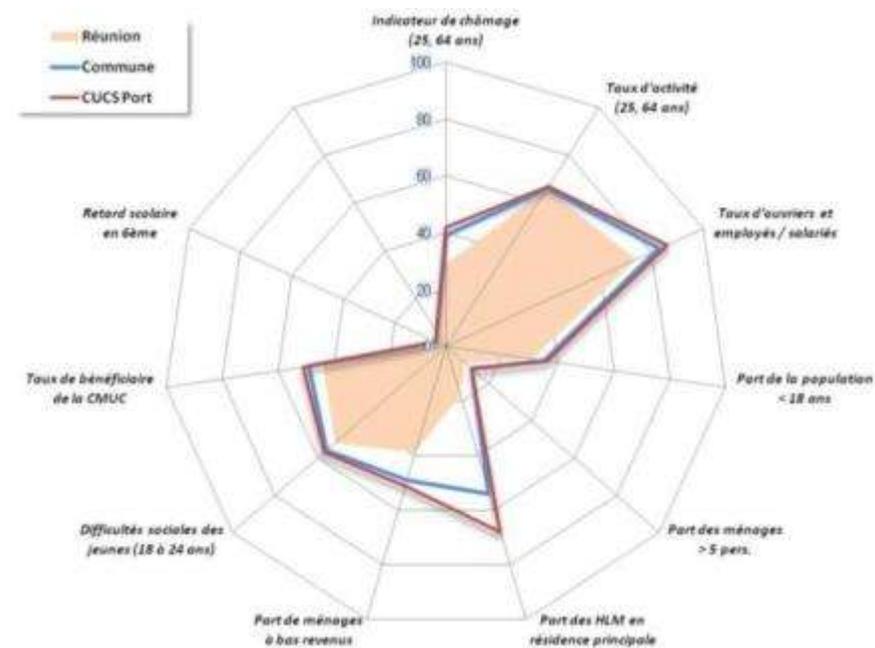
SAINT-PAUL

			Quartiers CUCS	Commune	Réunion
Emploi	Indicateur de chômage (25-64 ans)	%	33	27	29
	Taux d'activité (25-64 ans)	%	66	68	66
	Taux ouvriers et employés / salariés	%	78	70	74
Pop.	Population des ménages	nb	26 479	87142	713 738
	Part de la population < 18 ans	%	32	30	31
	Part des grands ménages (> 5 pers.)	%	12	10	9
	Densité de population (hab/km ²)		575	361	285
Habitat	Résidences principales	nb	7 684	27280	228 918
	Part HLM en résidence principale	%	19	8	18
Revenus	Médiane des revenus (estimation)	€	8 527	9867	8 380
	Part de ménages à bas revenus	%	41	34	39
	Difficultés sociales des jeunes (18, 24 ans)	%	55	54	52
	Taux de bénéficiaire de la CMUC	%	48	43	44
Éduc.	Retard scolaire en 6ème	%	4	4	4
Santé	Densité offre de soins médicaux	nb	2	n.d.	n.d.

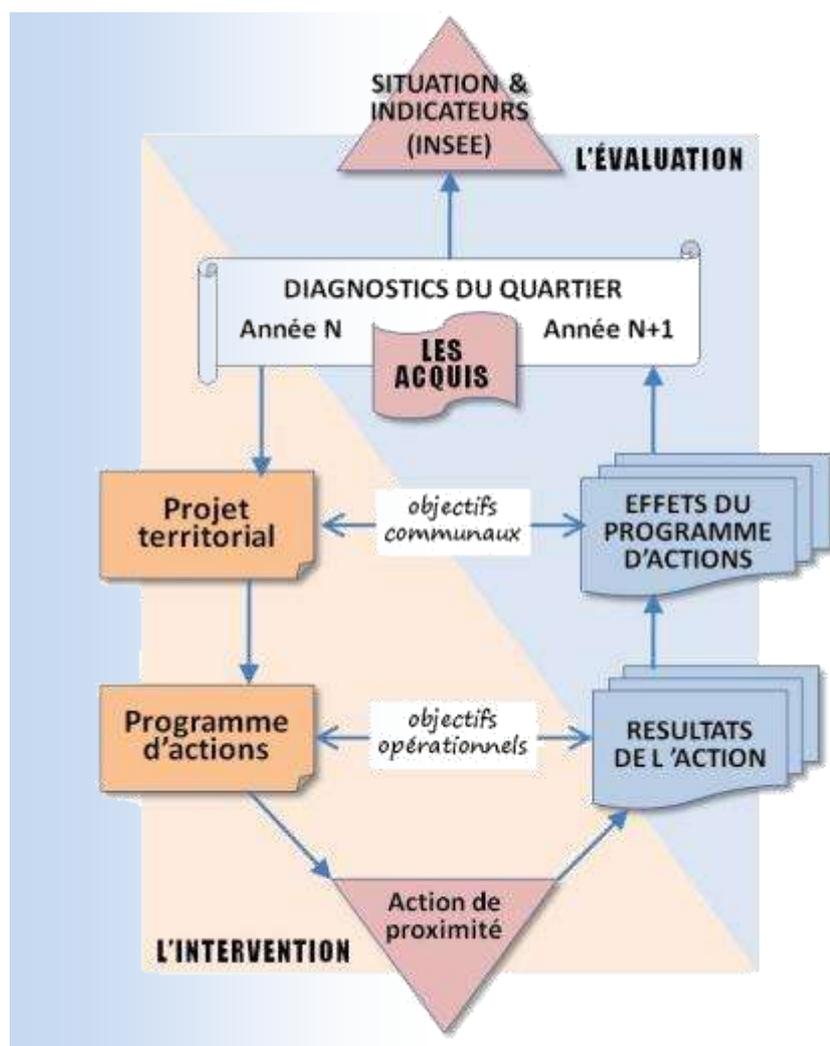


LE PORT

			Quartiers CUCS	Commune	Réunion
Emploi	Indicateur de chômage (25-64 ans)	%	42	39	29
	Taux d'activité (25-64 ans)	%	67	66	66
	Taux ouvriers et employés / salariés	%	86	83	74
Pop.	Population des ménages	nb	17596	35698	713 738
	Part de la population < 18 ans	%	36	35	31
	Part des grands ménages (> 5 pers.)	%	12	12	9
	Densité de population (hab/km ²)		9535	2148	285
Habitat	Résidences principales	nb	5373	10964	228 918
	Part HLM en résidence principale	%	68	54	18
Revenus	Médiane des revenus (estimation)	€	6209	6280	8 380
	Part de ménages à bas revenus	%	51	49	39
	Difficultés sociales des jeunes (18, 24 ans)	%	57	56	52
	Taux de bénéficiaire de la CMUC	%	51	49	44
Éduc.	Retard scolaire en 6ème	%	4	4	4
Santé	Densité offre de soins médicaux	nb	7	n.d.	n.d.



Indicateurs complémentaires repérés par les chefs de projet



Fin 2010, le CR-CSUR a organisé et animé 9 ateliers thématiques en vue de repérer avec les chefs de projet les indicateurs quantitatifs et qualitatifs leur permettant d'évaluer (tous dispositifs confondus) l'évolution de la situation urbaine et sociale de chaque quartier :

1. Indicateurs de situation, d'équipements et d'usage du quartier
2. Éducation et formation
3. Emploi et qualification
4. Fonction parentale et épanouissement familial
5. Santé et dépendances
6. Délinquance et violences
7. Lien social et citoyenneté
8. Logement et cadre de vie
9. Culture et patrimoines

La grille d'évaluation qui en a résulté intègre d'autres indicateurs estimés importants par les chefs de projet pour construire un programme d'actions et en évaluer l'impact.

Les services et institutions « propriétaires » ont été sollicités pour la mise à disposition aux chefs de projet des indicateurs de leur compétence ; cette démarche n'a pas encore abouti.

	<i>Indicateurs demandés</i>	<i>Sources identifiées</i>
<i>Activité et emploi</i>	Respectivement dans le quartier et la commune :	URSAFF, DIECCTE.
	• Nb de structures employeuses existantes,	Nota : l'INSEE produit les indicateurs d'existence et de création à l'échelle de la commune avec un décalage d'1 an.
	• Nb de créations dans l'année,	
	• Nb entreprises soutenues : SAPE, le FISAC etc.	
	• Nb de fermetures dans l'année,	Chambres consulaires
	• Nb de commerces et boutiques,	
• Nb de micro-entreprises créées par les habitants		
<i>Social</i>	• Nb de bénéficiaires d'un dispositif d'insertion	DEAL (suivi ANRU)
	• Nb de bénéficiaires d'un dispositif de réinsertion	
<i>Éducation</i>	• Nb d'associations	Communes, Préfecture
	• Nb d'illettrés	N'existe qu'à l'échelle départementale

	• Retard scolaire en 6 ^e , décrochage scolaire et échec scolaire par collège et lycée	Rectorat
Santé	• Nb de grossesses précoces	
	• Nb d'enfants souffrant d'obésité	PMI, écoles
	• Nb d'hab. suivis individuellement (PMI, etc.)	
	• Nb de mineurs suivis par la PJJ	PJJ
Délinquance	• Actes de délinquance par collège, lycée	Rectorat, police, gendarmerie
	• Actes de délinquance aux gares routières	Police et gendarmerie

Fin 2011, une procédure annuelle d'évaluation, basée sur cet outil, a été contractualisée avec chacune des 15 collectivités en CUCS dans le cadre de l'avenant de prolongation. Les délégués du préfet ont en charge de suivre leur renseignement en amont de chaque programmation annuelle. Le CR-CSUR a en charge d'en établir une synthèse annuelle.

La grille a également été présentée aux élus comme un bon outil d'anticipation dans la conception de nouveaux quartiers.

Constat et perspectives

La connaissance statistique est un sujet sensible car elle est peut-être exploitée de façons très diverses - la communication, la démonstration, la surveillance des phénomènes émergents, l'aide à la décision, la justification d'un choix à priori ou à posteriori, l'appréciation de compétences, les comparaisons, etc. – et de ce fait suscite de fréquents débats et analyses conceptuelles des uns ou des autres, consommateurs de temps et d'argent.

Seule une intervention centralisée de gouvernance et de normalisation est en mesure de doter l'action publique d'un outil statistique cohérent et partagé.

Cela implique de caractériser en premier lieu l'emploi de l'indicateur, puis de le « fixer » et enfin d'organiser sa mise à disposition et son actualisation.

- La connaissance qualitative régionale existe mais gagnerait en disponibilité si le référencement des sources pouvait être centralisé.
- Hormis le travail de l'INSEE, la connaissance quantitative est très peu partagée.
- La mise à disposition des autres indicateurs reste liée à celui qui les détient et la communication qu'il en fait. La mise à connaissance publique est restreinte et ne se fait la plupart du temps que dans le cadre d'actions de communication : conjoncture événementielle, médias, publications, etc. Dans la pratique, on constate que chaque « propriétaire » décide de l'indicateur et de son périmètre, et se réserve tout droit d'usage et de diffusion.

Une exploitation nécessairement croisée

La précarité a les mêmes causes en Métropole et dans les DOM : emploi, pouvoir d'achat, formation, etc. Il n'y a donc pas lieu d'envisager des indicateurs qui distingueraient une précarité dans les DOM d'une précarité en métropole. Par contre, le choix des indicateurs communs devrait être plus orienté sur l'état des besoins et l'adéquation des ressources disponibles.

Par exemple, la composition des familles n'est pas un problème en soi (qui peut d'ailleurs s'avérer contradictoire avec certaines politiques démographiques comme celles des années 60). Le problème réside dans le revenu de la famille par personne. Ce qui implique indirectement le nombre de places disponibles en crèche pour favoriser le travail des femmes et permettre aux ménages d'augmenter et de diversifier leurs ressources financières.

De même le revenu doit être apprécié au regard de la ressource : contrat précaire, aides sociales...

De même encore, le niveau de formation est une chose, l'adéquation des formations locales à la demande (ambition) et son accès effectif en est une autre : nombre de places dans l'enseignement technique ou supérieur, formations proposées etc. À titre d'exemple à la Réunion, il y a très peu de places pour un diplôme d'infirmière et aucune pour un BTS d'esthéticienne, deux métiers pourtant très demandés.

L'ÉTAT EST LE FÉDÉRATEUR LÉGITIME DES ACTIONS CONCOURANT À LA COHÉSION SOCIALE

Le pilotage des actions

État des lieux

Les chefs de projet communaux

La Réunion compte environ 70 chefs de projet à raison de :

- 1 chef de projet par quartier, parfois en charge de deux voire trois quartiers
- 1 coordonnateur par dispositif thématique (PRE, ASV, ANRU, etc.),
- 1 coordonnateur CUCS, parfois cumulé avec la prise en charge d'un quartier ou d'une thématique.

Si l'action des deux premiers est assez constante, celle du chef de projet coordonnateur CUCS est très variable selon son positionnement et celui des divers chefs de projet au sein de l'appareil municipal :

- la coordonnatrice CUCS de St-Pierre, 2ème ville d'importance, est également Directrice générale adjointe de la municipalité tandis que celle de St-Paul est la responsable du pôle « Vie locale »,
- certains coordonnateurs CUCS ne gèrent que les actions menées dans les quartiers, et non les dispositifs ; cela est principalement dû aux missions données par les collectivités aux divers chefs de projet et coordonnateurs et à leur rattachement éclaté selon les thématiques.

Profils et recrutement

Les chefs de projets sont recrutés par un jury conjoint État/Commune. Le contenu de leur fonction est défini dans une lettre de mission :

« LE CHEF DE PROJET A EN CHARGE,

pour le compte de la commune et dans le respect de ses engagements avec l'État, la mise en œuvre du CUCS dans ses différentes dimensions territoriales, partenariales et opérationnelles :

- impulser, mettre en œuvre et accompagner les engagements énoncés et les orientations définies,
- être le relais des différents acteurs de la Politique de la Ville, les habitants et les associations,
- être source de propositions et de conseils auprès des élus et de leurs partenaires en tant que professionnel du développement social et urbain,
- faire émerger des projets, les proposer à validation, assurer leur mise en œuvre, leur suivi et leur évaluation,
- réaliser le diagnostic des situations et l'évaluation des impacts opérationnels. »

À La Réunion, le chef de projet est une femme de 34 ans, titulaire d'un DESS ou un DEA dans le social.

- Alors qu'à la création des CUCS près de 60% des chefs de projet étaient déjà en fonction dans le cadre des contrats de ville, 65% des postes actuels sont occupés par de nouvelles personnes. Ce turn-over touche toutes les fonctions.
- 16% ont fait partie d'une association.
- Les 2/3 sont contractuels; dont la plupart des chefs de projet de quartier. 7% seulement sont en CDI.

	Sexe	Age	Étude	domaine	Expérience	domaine	Contrat	Net
Coordonnateur	F	40	DESS ou DEA	Divers	Privé	Divers	CDI ou CDD de 36 mois	2500€
Thématique	F	30	DESS ou DEA	Divers	Public	Divers	CDD de 12 mois	2000€
Quartier	H = F	34	DESS ou DEA	Social	Privé	Social	CDD de 12 mois	2000€

Les nouvelles embauches démontrent que, pour les collectivités, la politique de la ville n'est qu'un outil restreint d'accompagnement social. Les compétences demandées sont passées de l'ingénierie urbaine au social, avec une exigence moindre sur le niveau de formation, souvent par nécessité budgétaire. Ainsi dans les plus petites communes quelques agents de développement ou des adultes-relais ont des tâches de chef de projet.

Les motivations des chefs de projet ont également évolué. Les contrats sont plus précaires, moins bien rémunérés au regard des attentes importantes en disponibilité. La fonction est alors souvent vue comme une étape ou un tremplin vers la fonction publique.

Partenariat interne

Les chefs de projet sont peu associés à la gestion globale des territoires avec les autres services de la collectivité, et exceptionnellement à la conception de nouveaux quartiers.

Partenariat externe

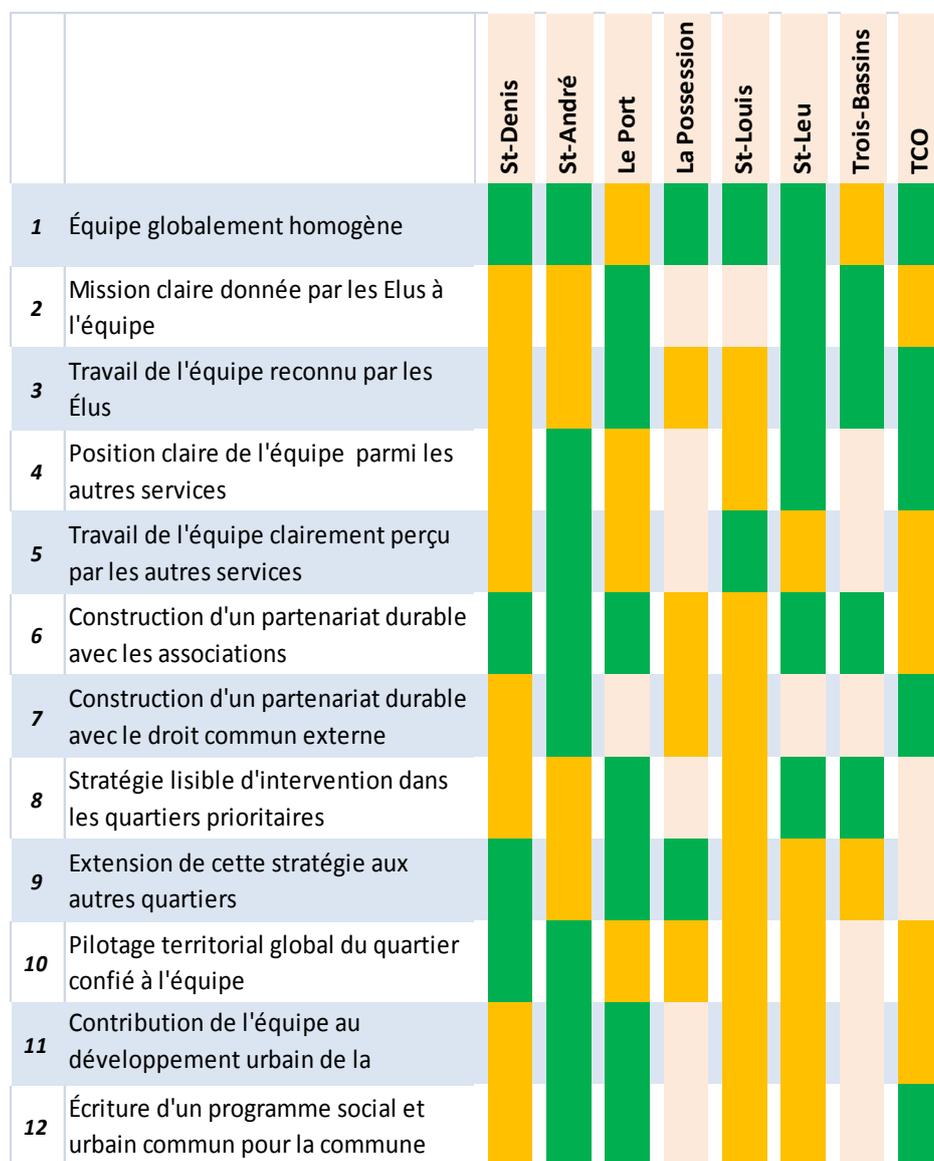
Les chefs de projet sont également peu sollicités par les acteurs institutionnels pour leur connaissance du terrain ou simplement comme acteur référent de la collectivité. Par contre, eux-mêmes les sollicitent régulièrement, principalement pour du cofinancement et au cas par cas pour un partenariat opérationnel, mais très rarement pour une coordination des interventions réciproques.

Place de l'équipe-projet dans la collectivité

En octobre 2011, le CR-CSUR demande à chaque équipe de « noter » son intégration à l'action de la collectivité :

Les 8 réponses reçues démontrent d'emblée une grande hétérogénéité et sur tous les aspects de la fonction.

Certaines situations sont jugées bonnes alors que les conditions préalables ne sont pas réunies. D'autres semblent contradictoires. Aucune équipe ne présente le même positionnement.



Professionalisation des chefs de projet

La pertinence d'un projet de formation est délimitée par deux notions (AFNOR 1997) :

- l'environnement de travail et sa capacité à influencer la dynamique des sujets en formation,
- la professionnalisation, qui consiste à partir de l'analyse des activités et des situations de travail des professionnels concernés, d'identifier les compétences en œuvre et leur degré d'acquisition, celles à consolider et à développer.

Cela pose les actions spécifiques de professionnalisation comme l'aboutissement d'une démarche préalable de structuration de

l'environnement de travail. Pour délimiter les compétences des chefs de projet, il est d'abord nécessaire de spécifier clairement le cadre de la mission, les attentes et les moyens mis en place.

C'est cette approche qui fonde l'intervention du CR-CSUR dans ce domaine : agir d'abord sur l'environnement de travail puis se resserrer petit à petit sur la consolidation des compétences. Trois démarches particulières menées dans ce cadre :

- la réalisation, en 2010, d'un audit de toutes les équipes-projet, confiée au bureau d'études ESOI,
- l'analyse du contexte de professionnalisation des chefs de projet, par Mme MULLER en 2012, dans le cadre de sa formation au CNAM,
- l'initiation, fin 2012, d'un partenariat avec le CNFPT visant à développer une offre de formation en développement territorial associant le volet urbain et le volet social, ainsi que l'association des habitants au processus de projet.

**Coût de
l'ingénierie et
dotation de
l'ACSé – bilan
2011**

Chaque année, les collectivités affectent une partie de leur dotation CUCS à l'ingénierie. En 2011, cette part va de 4 à 50% du coût salarial total de l'équipe. Le taux de 50% correspond aux CUCS qui disposent des équipes et des dotations annuelles les plus faibles.

L'avenant local de prolongation des CUCS signé fin 2011 a voulu clarifier, en accord avec l'ACSé, la prise en considération des coûts d'ingénierie, avec une ouverture sur les emplois titulaires :

« ARTICLE 9 : FRAIS D'INGÉNIERIE ET CHARGES DE PERSONNEL

D'un commun accord entre la Collectivité et l'État, une part de la dotation annuelle de la Collectivité peut être consacrée à des frais d'ingénierie, et notamment à une prise en charge partielle des coûts salariaux dans les conditions suivantes.

Ne peuvent être considérées que les rémunérations d'agents qui sont :

- *non titulaires de la fonction publique ou, sur accord express de l'ACSé, titulaires,*
- *recrutés par décision conjointe entre la Collectivité et l'État,*
- *affectés à l'équipe-projet pour l'élaboration, la conduite et la gestion des actions relevant du CUCS et des dispositifs thématiques qui lui sont associés, en particulier le Contrat local de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD) et l'Atelier santé ville (ASV),*
- *conformément, en ce qui concerne les chefs de projet, à la lettre de mission correspondante.*

Selon le principe de parité précisé ci-avant, son montant ne peut excéder la moitié du montant total du salaire brut de base de ces agents et des cotisations patronales correspondantes. »

Les conditions de travail des chefs de projet sont très variables d'une collectivité à l'autre car leur mission se situe à la rencontre de plusieurs logiques :

- **Les compétences thématiques de l'État et celles territoriales de la collectivité,**
- **Des réponses usuelles verticales à un problème qui cumule plusieurs causes, comme celui de l'échec scolaire,**
- **Un emploi géré par la collectivité sur des interventions encadrées par l'État,**
- **Des moyens aléatoires pour agir sur des situations qui nécessitent du temps et de la constance,**
- **Un champ d'action restreint face à des partenaires qui doivent agir sur la totalité du territoire,**

- *Un partenariat de proximité, qui se développe plus facilement de personne à personne que de structure à structure.*

Les conditions d'exercice de leur fonction sont la conséquence directe de la place équivoque donnée à la politique de la ville par la gouvernance locale et nationale au sein de l'action publique. Les chefs de projet ont pour ambition d'être reconnus comme spécialiste du développement social et urbain, au service de tous les quartiers de la commune, qu'ils soient anciens et nouveaux.

Dans les faits leur reconnaissance (depuis la fin des contrats de ville) a dû souvent passer par l'occupation d'un domaine « vacant » : le développement de la vie associative et la participation des habitants. En effet l'un des aspects fondamentaux du travail effectué par les chefs de projet repose sur les liens de proximité : la politique de la ville constitue l'un des rares domaines dans lequel l'action publique s'exerce au contact et avec les habitants, et s'y ajuste.

Mais là aussi on constate que les quartiers prioritaires en deviennent privilégiés : ils peuvent « s'offrir » cette ingénierie au contraire des quartiers voisins qui le nécessiteraient presque autant. Ainsi, l'un des apports majeurs de la politique de la ville peut résider dans le développement et la consolidation d'une compétence en ingénierie de quartier que la collectivité pourrait exploiter dans tous les quartiers.

Il s'agit dès lors de lui construire une base solide :

- *sur sa pérennité,*
- *sur la qualification individuelle,*
- *sur les compétences additionnelles de l'équipe et sur son positionnement opérationnel,*
- *sur la mobilisation, l'engagement et la coordination des partenariats.*

les délégués du préfet

État des lieux

Les 4 délégués du préfet ont un impact très positif sur la mise en œuvre de la politique de la ville et la prise en compte des situations les plus préoccupantes. Trois circonstances ont été déterminantes :

- Leur affectation territoriale par arrondissement.
- Une collaboration étroite et permanente avec la DJSCS et avec le centre de ressources.
- La diversité de leurs origines : Université de La Réunion, DJSCS, commune en CUCS, Conseil général.

Outre leurs interventions - au titre de la géographie prioritaire - auprès des équipes, des Élus et des partenaires, les délégués du préfet participent aux plateformes thématiques d'arrondissement, présidées par le sous-préfet d'arrondissement et le sous-préfet chargé de mission « cohésion sociale et jeunesse ».

Les délégués du préfet rendent compte régulièrement à ces derniers de la situation des quartiers prioritaires et des initiatives prises, envisagées ou à envisager pour y répondre. Ils ont également en charge de contrôler l'activité des adultes-relais de leur arrondissement.

Évolution

Jusqu'en décembre 2010, l'activité des délégués du préfet était rattachée directement à la DRIV, renforçant l'organisation existante :

- une gouvernance principale assurée par le secrétaire général de la préfecture, tant des investissements ACSé qu'ANRU.

- un suivi permanent assuré par le directeur adjoint de la DDE qui cumulait les 3 missions de direction liées à la politique de la ville : celle de délégué régional interservices à la ville, celle de suivi des opérations ANRU, celle de président du CR-CSUR.

En mars 2010 à la nomination du sous-préfet chargé de mission « Cohésion sociale et jeunesse », la conduite de la politique de la ville lui a été transférée.

Au 1^{er} janvier 2011 avec la RGPP, les missions de la DRIV et l'encadrement des délégués du préfet ont été confiés à la DJSCS qui a également repris physiquement et en présidence le CR-CSUR.

Aujourd'hui les délégués du préfet travaillent essentiellement avec les sous-préfets. Ils sont fortement sollicités comme relais à l'action publique de l'État, ce qui peut conduire à un déséquilibre dans leur soutien fondamental à la mise en œuvre annuelle d'actions coordonnées dans les quartiers.

Le problème des banlieues a montré les limites d'une action fractionnée. Mais d'année en année on constate que cette rupture entre le service public et la population affecte tous les quartiers.

Ainsi l'ambition portée par la politique de la ville - retisser le lien entre les acteurs sur un objectif commun - ne concerne pas seulement les quartiers prioritaires mais l'ensemble du territoire.

Le rôle des délégués du préfet serait alors d'impulser cette ambition dans les territoires en difficultés pour fonder son élargissement à l'ensemble des territoires.

Un aspect à clarifier dès à présent : leur légitimité à prendre des décisions en lieu et place de la DJSCS, du sous-préfet chargé de mission « cohésion sociale et jeunesse », des sous-préfets d'arrondissement.

L'ingénierie et son renforcement

Partenariat et mises en réseau

	Contributions avec...	Principe de portage	Portage				
			Sous-préfets	DJSCS	Délégués du préfet	Collectivités	CR-CSUR
<i>Partenariat sur les dispositifs régionaux (par ex. école de la 2° chance)</i>	Conseil régional Conseil général	Distinctif par dispositif, à fréquence variable	●	●			
<i>Partenariat sur les actions thématiques régionales (par ex. échec scolaire)</i>	Conseil régional Conseil général Services de l'État Institutionnels	Distinctif par thématique, à fréquence planifiée	●	●	●		
<i>Contribution des services déconcentrés par des actions de droit commun</i>	Services de l'état Sous-préfectures	Comité interservices départemental à fréquence planifiée	●	●			
<i>Partenariat contractuel et de droit commun sur les actions CUCS et thématiques</i>	Collectivités Sous-préfectures	Permanent Point d'orgue : comité de pilotage annuel	○	●	●	●	
<i>Concertations stratégiques sur les territoires</i>	Collectivités Sous-préfectures	Selon besoins et actualités	●	○	○	●	○
<i>Concertations stratégiques sur les thématiques</i>	Sous-préfectures Services de l'État Institutionnels	Plateformes, à fréquence planifiée	●	●	●	○	○
<i>Contribution du droit commun aux actions contractuelles</i>	Chefs de projet Correspondants État Acteurs de proximité	Variable selon les actions et les acteurs			○	●	○
<i>Contribution des actions contractuelles au droit commun</i>	Chefs de projet Acteurs de proximité	Rare et variable selon les actions et les acteurs				●	○
<i>Partage d'une culture professionnelle</i>	Chefs de projet	Actions permanentes + actions spécifiques		○			●
<i>Échanges sur les métiers et les acquisitions</i>	Chefs de projet Délégués du préfet Correspondants État	Journée de rencontres, à fréquence planifiée		○	○		●
<i>Mise en commun d'informations et d'outils</i>	Gouvernance Acteurs opérationnels	Actions permanentes + actions spécifiques			○	○	●
<i>Exploitation partagée de diagnostics contextuels</i>	Gouvernance Acteurs opérationnels	Veille permanente des délégués du préfet Actions du CR-CSUR			○	○	●

Rôle et actions du CR-CSUR

2008

La première démarche du CR-CSUR fut d'aller à la rencontre de chaque équipe-projet pour une présentation réciproque et recueillir les attentes. La fin de l'année 2008 fut consacrée à l'actualité du « Plan espoir banlieues » et s'est conclue par un cycle de rencontres entre la gouvernance, le CR-CSUR et chacune des collectivités et leurs équipes-projets, et à la réactivation du réseau des chefs de projet.

Le centre de ressources était alors identifié comme un GIP État lié à la gouvernance locale, et sollicité comme tel notamment pour la production de supports à la communication institutionnelle.

2009

L'élargissement des acteurs avec l'arrivée des délégués du préfet et le souci d'impulser une pratique relevant de l'ingénierie de projet (nourrie par la culture professionnelle particulière du délégué régional interservices à la ville et du directeur du centre de ressources) ont alors conduit le CR-CSUR à :

- concevoir et réaliser plusieurs outils et bases de données de suivi et pilotage,

- débiter une veille permanente des actualités pratiques, nationales et locales
- élaborer les premiers supports de communication transversale (site internet et « Lettre de cohésion »)

L'année s'est conclue par les rencontres sur la révision de la géographie prioritaire, et un séminaire de 3 jours entre les chefs de projet de Mayotte et de La Réunion.

Le centre de ressources était toujours perçu comme un GIP État mais axé non plus sur la gouvernance mais sur le développement d'une plateforme opérationnelle collective, notamment sur le problème d'évaluation des situations et des impacts.

2010

Le CR-CSUR organise et développe son activité selon trois domaines d'actions permanentes, considéré comme socle de sa mission : la communication, l'accompagnement professionnel et la mise en réseau des acteurs, les outils pratiques. Il commence également à réaliser des actions particulières par convention, notamment la mise en place d'un plan de formation pour les adultes-relais et une cartographie des associations employeuses.

L'année 2010 se distingue par le déploiement de plusieurs interventions thématiques et partenariales, et par la publication du premier cahier spécifique : « L'accès à l'emploi dans les quartiers prioritaires ».

Le centre de ressources s'affirme comme espace de rencontre, d'échanges et de ressources pour les différents acteurs locaux de la politique de la ville.

2011

Le CR-CSUR consolide sa spécificité et renforce sa qualité de service comme acteur spécifique, situé à proximité à la fois de la gouvernance et des équipes-projet. C'est également l'année de la nouvelle réorganisation de l'État. Le CR-CSUR assiste la DJSCS dans la reprise des missions de l'ex-DRIV (rendue plus difficile par la vacance des 3 postes de délégués du préfet), rédige l'avenant de prolongation des CUCS et en organise la signature, se voit confier le suivi administratif des 148 conventions et postes d'adultes-relais.

L'année 2011 se distingue par la publication de 2 cahiers spécifiques :

- « La population mahoraise dans les quartiers prioritaires »,
- « La gestion urbaine de proximité ».

Bien qu'hébergé par la DJSCS, le centre de ressources acquiert une identité propre en tant que partenaire de l'État et des collectivités pour l'observation et la mise en œuvre de l'action publique.

2012

Les collectivités en CUCS participent au budget annuel du centre de ressources à hauteur de 25%, mais la composition du conseil d'administration reste inchangée.

Le CR-CSUR poursuit ses activités « standards » : renforcement de l'information, consolidation d'une ingénierie de projet... Il soutient la prise de fonction des 4 nouveaux délégués du préfet et lance un ensemble d'actions visant à éclairer la réalité du métier des chefs de projet et à renforcer la lisibilité de la politique de la ville.

Un nouveau rendez-vous régulier est initié et animé par le centre de ressources, en raison notamment de la participation budgétaire des collectivités : un temps d'échange pratique et stratégique entre les 15 coordonnateurs CUCS avec la participation des 4 délégués du préfet.

Parmi les fréquentes mutations qui touchent les différents acteurs de la politique de la ville, le centre de ressources apparaît comme l'espace privilégié de capitalisation et d'expertise de l'expérience.

Actions réalisées par le CR-CSUR depuis juillet 2008

Thème	Réalisées	En cours	Projetées
Cadre et impact de la politique de la ville			
Rencontre annuelle entre les Sous-préfets et les Élus	<ul style="list-style-type: none"> ○ Plan espoir banlieues (2008) ○ Révision de la géographie (2009) ○ Avenant des CUCS (2011) 		○ Poursuite de la démarche
Politique de la ville 2015	○ Sensibilisation du SG-CIV au contexte spécifique des DOM (2011)	○ Analyse avec le SG-CIV des points communs aux 4 DOM	○ Démarches expérimentales avec les équipes- projet
Évènementiel			○ Festival des quartiers ?

Articulation avec le droit commun

Gouvernance	<ul style="list-style-type: none"> Participation aux CID 	<ul style="list-style-type: none"> Participation aux CID 	<ul style="list-style-type: none"> Poursuite de la participation Clarification des rôles respectifs
Renforcement du partenariat	<ul style="list-style-type: none"> Journée sur l'emploi (2009) Rencontres avec le RSMA (2009 et 2010) Rencontres avec la CAF (2009) Journée GUP (2010) Journée droit commun (2011) 	<ul style="list-style-type: none"> Recensement des aides et dispositifs 	<ul style="list-style-type: none"> Mission éventuelle avec le Ministère de l'Outre-mer sur la mobilisation du droit commun
Diagnostiques GUP	<ul style="list-style-type: none"> Participation à la mise en œuvre (2010) 		
Appels à projets à relayer	<ul style="list-style-type: none"> Lettre « Cohésion » et courriel 	<ul style="list-style-type: none"> Flash « Notes de cohésion » et forum 	<ul style="list-style-type: none"> Poursuite de la démarche

Métiers et pratiques

Valorisation d'expériences	<ul style="list-style-type: none"> Interviews puis mise à connaissance par la lettre trimestrielle « Cohésion » 	<ul style="list-style-type: none"> Poursuite de la démarche 	<ul style="list-style-type: none"> Poursuite de la démarche Publication annuelle d'un recueil de fiches d'expériences
Professionnalisation des chefs de projet	<ul style="list-style-type: none"> Création d'une base de données des emplois (2009) 	<ul style="list-style-type: none"> Diagnostic avec la collaboration d'une stagiaire du CNAM, Actualisation des lettres de mission et fiches de poste. 	<ul style="list-style-type: none"> Mise en place d'un partenariat avec le CNFPT, Accompagnement des démarches expérimentales.
Professionnalisation des adultes-relais	<ul style="list-style-type: none"> En associations, collectivités et EPLE : modules de perfectionnement (2010) En EPLE : 1 formation qualifiante (2011) 	<ul style="list-style-type: none"> En associations : modules de perfectionnement (2012) En EPLE : 2 formations qualifiantes 	<ul style="list-style-type: none"> En associations : partenariat avec UNIFORMATION, En EPLE : partenariat avec le GIP-FCIP, Synthèse sur la professionnalisation.
Suivi des adultes-relais	<ul style="list-style-type: none"> Recensement et diagnostic (2010) Actualisation de la convention (2011) Création d'une base de données des employeurs et des emplois (2011) 	<ul style="list-style-type: none"> Gestion administrative 	<ul style="list-style-type: none"> Poursuite de la gestion administrative

Animation du réseau CP

Journées globales	<ul style="list-style-type: none"> Périodicité variable 	<ul style="list-style-type: none"> Périodicité variable 	<ul style="list-style-type: none"> 3 par an
Matinées thématiques	<ul style="list-style-type: none"> Périodicité variable 	<ul style="list-style-type: none"> Périodicité variable 	<ul style="list-style-type: none"> 2 par thématique PRE, ASV, CLSPD, GUP
Matinées avec le coordonnateur CUCS			<ul style="list-style-type: none"> 6 par an : DLA et coopératives, COTECH et COPIL, évaluation, repérage, post ANRU, etc.
Avec Mayotte	<ul style="list-style-type: none"> Séminaire commun de 3 jours (2009) Création d'un forum commun (2011) 	<ul style="list-style-type: none"> Échanges stratégiques et pratiques avec le CdR de Mayotte 	<ul style="list-style-type: none"> Poursuite des échanges

Outils

Diagnostic	<ul style="list-style-type: none"> INSEE : grille par quartier (2009) Partage des indicateurs des services institutionnels... Cartographie des associations employeuses avec la CRES et la CDC (2010) Fiches synthétiques territoriales 		<ul style="list-style-type: none"> Relance sur le partage des indicateurs des services institutionnels... Mise à plat avec le SG-CIV : besoins, disponibilités et accès
Programmation	<ul style="list-style-type: none"> Fiche de pré-instruction, Base de données des actions 		<ul style="list-style-type: none"> Cahier de procédures
Suivi	<ul style="list-style-type: none"> Suivi PRE 		
Évaluation	<ul style="list-style-type: none"> Audit des équipes-projet (2010) Création d'une grille d'évaluation avec les équipes-projet (2011) 		<ul style="list-style-type: none"> Première exploitation annuelle de la grille d'évaluation
Communication et culture commune	<ul style="list-style-type: none"> Depuis 2009, lettre « Cohésion » : 5 numéros Depuis 2011, lettre-flash « Notes de cohésion » diffusée chaque quinzaine, Depuis 2011, forum cr-csur.probb.fr/ Depuis 2009, site de la Politique de la ville à la Réunion (transfert DJSCS) Depuis 2010, les cahiers de la Politique de la ville à la Réunion : 3 numéros Diaporamas évènementiels Depuis 2012 : constitution d'une vidéothèque 		<ul style="list-style-type: none"> Développement de la vidéothèque avec les diverses créations CUCS et thématiques

Le cas particulier des adultes-relais



La Réunion dispose de 146 postes d'adultes-relais. 10 sont affectés spécifiquement à la prévention de l'illettrisme, 10 autres à la prévention des parentalités précoces. Hormis ces 20 postes, l'impact reste difficilement quantifiable : les tâches confiées par l'employeur sont très variables, de même que leur collaboration avec les équipes-projet.

Depuis 2010 le CR-CSUR et la DRIV puis la DJSCS mènent une démarche de recadrage visant à :

- aligner les pratiques sur les clauses contractuelles de la convention (emploi et professionnalisation),
- instaurer une veille par les coordonnateurs CUCS et renforcer leur collaboration,
- missionner les délégués du préfet pour effectuer des contrôles chez les employeurs,
- développer des postes chez les bailleurs sociaux.

En 2012, cette démarche se complète par la mise en place d'un accompagnement individuel vers l'emploi. Ultérieurement il est prévu de développer des plateformes de partage d'expériences.

Dans la pratique on ne peut pas réellement parler d'un réseau des acteurs qui serait bâti sur une solidarité et une ambition partagées mais plutôt de collaborations occasionnelles. Et ces collaborations se mettent plus efficacement en place...

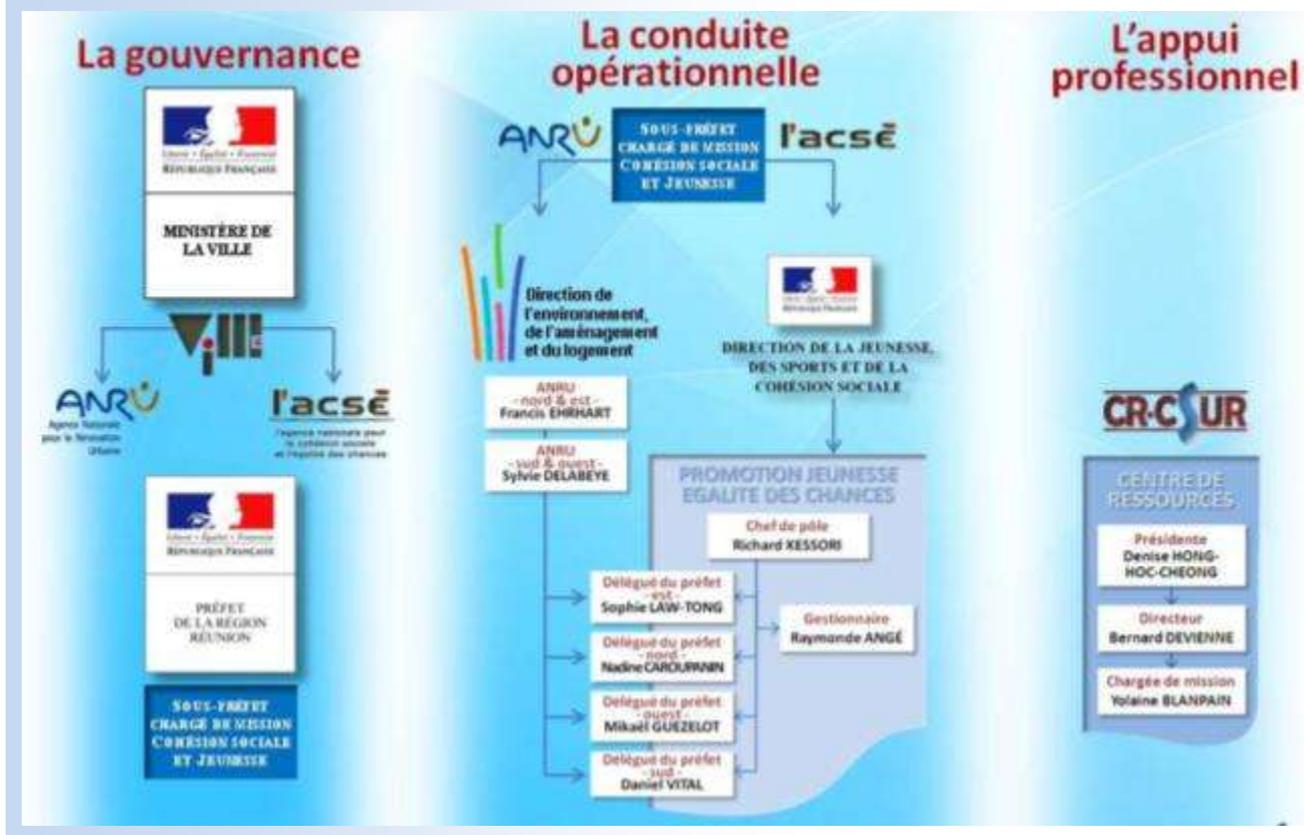
- *au niveau des structures quand il y a une intervention forte de l'État auprès des partenaires (dispositifs régionaux, plateformes thématiques...) et quand l'intérêt (collectif et individuel) est clairement distinguable ; l'action du préfet et des sous-préfets y est décisive.*
- *au niveau des territoires quand il y a une « complicité » singulière qui s'instaure entre les acteurs de terrain ; l'action des chefs de projet y est déterminante.*

Le centre de ressources intervient fréquemment, et la plupart du temps de sa propre initiative, pour donner de l'assise et de la finalité à la mise en réseau des acteurs, pour consolider une procédure relevant de l'ingénierie de projet, il développe des supports et des outils... Mais cette tâche n'est qu'auxiliaire et éphémère dans une mise en réseau des acteurs elle-même fragile, essentiellement dictée par la prépondérance des problèmes pratiques et financiers.

Par ailleurs on constate des absents de la mise en réseau locale :

- *les intercommunalités (à l'exception du TCO sur l'emploi pour l'arrondissement ouest),*
- *les chambres consulaires,*
- *les adultes-relais (à l'exception de ceux faisant partie des équipes-projet communales)*

La gouvernance et ses articulations



Le préfet de la région Réunion

La Réunion est une région monodépartementale : le préfet est à la fois préfet de région et préfet de département. Au titre de la politique de la ville il est délégué territorial de l'ACSé et de l'ANRU.

Son rôle direct sur la politique de la ville et sur son articulation avec les autres services de l'État s'inscrit essentiellement à la conduite générale de l'action de l'État avec le sous-préfet chargé de mission « cohésion sociale et jeunesse » et les sous-préfets d'arrondissement, notamment dans le cadre des réunions calendaires du comité de l'administration régionale (CAR).

Néanmoins on constate d'année en année une réduction de la participation directe des services déconcentrés à la politique de la ville menée dans les quartiers. Ne subsistent principalement que les liens tissés par les acteurs qui sont au contact direct avec la population et un partenariat sur des dispositifs spécifiques tels que les OVVV, les chantiers d'insertion, etc.

À l'inverse, on constate un développement du partenariat sur certaines approches thématiques matérialisées par des plateformes pilotées par les sous-préfets : plateforme sur l'emploi,

plateforme sur le décrochage scolaire, plateforme sur l'illettrisme. La collaboration de la politique de la ville à ces plateformes est assurée par le sous-préfet chargé de mission « cohésion sociale et jeunesse » assisté des délégués du préfet, par la contribution des chefs de projet et par la mobilisation des adultes-relais.

Le sous préfet chargé de mission « cohésion sociale et jeunesse »

Fonction propre aux DOM, plus large que celle de sous-préfet à la ville, et créée pour renforcer l'action publique, il est chargé de conduire l'ensemble des politiques d'État en matière de cohésion sociale, d'égalité des chances, de jeunesse, de prévention et de lutte contre les discriminations. Il est également en charge du dialogue avec le monde associatif.

En ce qui concerne la politique de la ville, le sous-préfet a fortement œuvré pour développer les actions à portée régionale (école de la 2^e chance, places labellisées, cordées de la réussite, cadets du RSMA-R, décrochage scolaire, etc.) en concrétisant un partenariat actif avec les autres acteurs institutionnels, la Région et le Département. Il préside également les comités interservices départementaux (en sommeil depuis la RGPP) qui réunissent les correspondants de la politique de la ville au sein des services déconcentrés (DIECCTE, ARS, DAC-OI, DEAL, services de police, justice, sous-préfectures, etc.)

Son rôle direct sur la politique menée dans les quartiers s'exprime principalement par sa fonction de délégué territorial adjoint de l'ACSé et de l'ANRU : encadrer la programmation annuelle et le bon usage des dotations accordées, impulser des partenariats, veiller à l'évolution de la situation dans les quartiers. Pour ces différentes tâches, il s'appuie fortement sur les délégués du préfet et la DJSCS. Mais l'articulation de sa mission avec celle des sous-préfets d'arrondissement reste confuse pour beaucoup d'acteurs, tant sur les aspects territoriaux que thématiques.

Le sous-préfet à la cohésion sociale semble être le bon niveau pour :

- ***animer la mise en place d'actions partenariales de portées régionales,***
- ***veiller à la prise en compte des périmètres prioritaires dans l'action collective,***
- ***qualifier la contribution spécifique de la politique de la ville au sein de l'action publique.***

Est en question la capacité des services institutionnels à mener, aussi, des actions de proximité. C'est ce qui distingue la DJSCS, pratiquant depuis de nombreuses années ce rapprochement.

Les 4 sous-préfets d'arrondissement

(le secrétaire général de la préfecture est sous-préfet de l'arrondissement Nord)

Les sous-préfets d'arrondissement interviennent directement, au titre de leur responsabilité territoriale, dans le cadre contractuel de la politique de la ville :

- auprès des élus et des partenaires lors des comités de pilotage de programmation annuelle,
- auprès des élus et équipes-projet lors des rencontres stratégiques annuelles instituées en 2008, par commune ou par arrondissement. Le CR-CSUR est associé à l'organisation, fournit les supports nécessaires, et participe aux débats.
- auprès des élus, des équipes-projet et des partenaires, par l'intermédiaire du délégué du préfet attaché à l'arrondissement et avec lesquels ils se concertent régulièrement.

Par leur fonction, les sous-préfets d'arrondissement sont actuellement les acteurs qui peuvent re-placer le mieux la politique de la ville dans une logique de développement territorial et d'y animer :

- *la complémentarité opérationnelle entre l'État, les institutions et la collectivité,*
- *le lien entre l'action institutionnelle et les habitants,*
- *l'engagement des acteurs sur un programme de développement cohérent et planifié.*

La DJSCS

Jusqu'au 31 décembre 2010, la mise en œuvre de la politique de la ville était gérée par la DRIV (5 personnes à temps plein dont 3 délégués du préfet et 1 à 15%). Depuis le 1^{er} janvier 2011, elle est gérée par la DJSCS (1 personne à temps plein, 1 à 30% et, depuis 2012, 4 délégués du préfet à temps plein). Le CR-CSUR a dû contribuer fortement à cette transition, le temps que la DJSCS s'organise et que le renouvellement du personnel affecté soit achevé.

Néanmoins, la disparition du repère qu'incarnait la DRIV a déstabilisé un peu plus la politique de la ville, déjà fragilisée par la baisse de crédits, par les variations d'emploi des chefs de projet, et par sa difficulté à se libérer d'un confinement d'usage et de moyens.

La réorganisation des services de l'État, qui a conduit à la suppression de la DRIV, a eu 3 conséquences majeures sur la gouvernance locale de la politique de la ville :

- *les délégués du préfet en sont devenus le pivot,*
- *la DJSCS, assemblage complexe de missions particulières et d'agents de toute culture, n'a pas la même autorité. Pour l'instant, elle se consacre prioritairement à l'instruction et au suivi des programmations annuelles (CUCS et thématiques),*
- *chaque service déconcentré ayant des difficultés à trouver ses marques, leur mobilisation au sein du comité interservices départemental (CID) n'est plus animée ; perdure cependant un partenariat transversal sur certains dispositifs de portée régionale et au sein de certaines plateformes mises en place par les sous-préfets d'arrondissement.*

Action publique et population

Lors du séminaire organisé par les centres de ressources de Mayotte et de La Réunion en 2009, Laurent Hoarau, formateur à l'université, a mis en évidence la notion d'espace de frottement culturel favorisant le mixage et la coopération entre habitants d'origine et de culture diversifiées.

L'apport particulier de la politique de la ville à l'action usuelle des services déconcentrés peut se lire de la même façon : impulser un frottement entre la population et l'action publique, non plus dans les lieux « de culte » de cette dernière mais dans les quartiers, un frottement entre les situations à relever et la capacité des institutions à y répondre.

Outre la facilitation de ce rapprochement, la politique de la ville doit également être un espace d'ajustement et d'expérimentation sur les interventions et sur l'intégration de la population comme acteur partenaire de sa propre « guérison ».

Pour que la politique la ville s'affirme comme porteuse d'un espace de frottement entre des institutions solidaires et des populations en souffrance, le préfet semble être le bon niveau pour :

- conduire cette solidarité de l'État, des collectivités et des institutions sur les enjeux locaux de développement,
- élargir l'action publique usuelle, qui ne s'accomplit souvent que dans l'enceinte des établissements publics, par des interventions de proximité.

Il semble également le mieux placé pour faire valoir :

- la nécessaire sollicitation de la collectivité : clause de compétence générale, ingénierie de développement social par les chefs de projet, portage du tissu associatif de proximité...
- la raison d'être des périmètres prioritaires pour impulser ces solidarités.

La politique de la ville a généré des fonctions nouvelles : ex-DRIV, chefs de projets et coordonnateurs, délégués du préfet, centre de ressources.

Mais pour l'ensemble des acteurs locaux de la politique de la ville, on constate une dérive entre leurs emplois effectifs et leurs fonctions fondamentales.

Cela tient à une tendance générale à tirer profit de ces emplois pour répondre à un manque sur d'autres tâches, plus ou moins assimilables à la politique de la ville.

Si le CR-CSUR est exclusivement dédié à la politique de la ville, ce n'est le cas ni des chefs de projet ni de la gouvernance locale ni des correspondants dans les services déconcentrés de l'État.

Perspectives globales

Évolution depuis les années 80

ODQ et DSQ

Fin des années 80, les opérations ODQ et DSQ étaient appréhendées par les collectivités, l'État et notamment les bailleurs et les aménageurs très présents, comme des outils urbains permettant d'agir dans des quartiers mal intégrés, dans un registre d'intervention et d'objectifs proche des opérations RHI.

Contrats de ville

Les contrats de ville ont mis en avant la qualité de vie quotidienne, d'usage et de services de proximité, dans un registre aujourd'hui proche de la gestion urbaine de quartier.

ANRU et ACSé

La scission opérée entre l'espace bâti et l'espace social par la création de l'ANRU et de l'ACSé a eu plusieurs effets secondaires qui conduisent de nombreux acteurs à souhaiter un retour à la formule des « contrats de ville », notamment :

- une réduction du vocable « politique de la ville » aux seules actions CUCS et thématiques, les opérations ANRU étant perçues comme distinctes ; d'autant plus facilement qu'elles sont proches des autres processus urbains déjà maîtrisés et organisés,
- du fait de cette perception réduite de la politique de la ville,
 - un désengagement des autres services de l'État de l'action territoriale et un emploi auxiliaire du CUCS dans l'action menée par la collectivité,
 - un recours croissant de l'ACSé à des appels à projet préciblés qui tend à faire de la collectivité un simple opérateur de l'État, contrairement au principe de partenariat concerté qui a prévalu jusqu'à présent pour le choix des actions,
- pour les chefs de projet, un transfert
 - de la compétence demandée de celle d'ingénierie urbaine à celle d'accompagnement social,
 - de leur mission de pilote du développement d'un quartier à celui de relais social,
 - de leur positionnement de référent stratégique à celui d'agent territorial,
- la disparition des bailleurs sociaux comme acteur majeur de la politique de la ville.

On peut mettre au compte des causes directes :

- le côté discriminant de la géographie prioritaire sur un territoire dont les difficultés dépassent l'échelle d'un quartier, tant sur les moyens mobilisables que sur la mise en cascade des conditions d'accès administratives (la reconnaissance comme ZUS étant souvent la première),

- un frein brutal du soutien aux collectivités pour les équipements de proximité, consécutif à la disparition des contrats de ville alors que les quartiers ne sont pas achevés,
- un repli des institutions sur leur compétence propre (souvent justifié par une restriction des moyens) et l'absence d'une dynamique d'action abordée collectivement,
- un manque de cohérence entre l'ambition fondatrice de la politique de la ville (souplesse, concertation, expérimentation, partenariat élargi...) et ses conditions effectives de mise en œuvre,
- une attente confuse envers la politique de la ville, qui mêle interventions territoriales et thématiques, besoins locaux et priorités nationales, actions de proximité et appels à projet nationaux, gouvernance par l'État et gouvernance par la collectivité, durabilité des acquis et précarité des moyens...

▮ Constats et postulats

Un certain nombre de rapprochements peuvent guider une optimisation de l'emploi de la politique de la ville à la Réunion, et plus généralement dans les DOM dont les sociétés vacillent entre séduction de la modernité et préservation de l'intelligence culturelle.

- La Réunion est un îlot rocheux isolé, aux ressources limitées. Pour y vivre, la population s'est construit un système de valeurs et de solidarité adapté, fondé sur la famille et le milieu naturel. C'est ce système qui aujourd'hui temporise les effets de la désocialisation qui touche notamment les nouvelles générations.
- Ce processus de désocialisation est général, même si certains quartiers en sont plus affectés. Le réunionnais a le sentiment que les choses se font sans lui, sans qu'il y soit intégré, sans qu'il puisse y contribuer. C'est notamment ce qui avait été exprimé par les habitants rencontrés en amont de l'opération « Pavillon » citée dans le rapport sur l'habitat.
- La verticalisation de l'habitat a un triple effet aggravant : l'entassement, l'acculturation, l'enfermement (cas des chômeurs longue durée par ex.).
- Certains aspects de la politique de la ville ont des effets discriminatoires dans le contexte local :
 - les quartiers prioritaires qui accumulent aides et actions sont parfois perçus comme privilégiés tant par les collectivités que par les habitants ; c'est très perceptible dans les quartiers ANRU.
 - la règle du financement à 50/50 favorise les communes qui en ont les capacités (en 2011, plusieurs n'ont pu bénéficier de la rallonge de crédits, ne pouvant l'honorer à parité).
 - le domaine dans lequel la plus-value de la politique de la ville est pleinement reconnue est celui de la participation des habitants et du développement de la vie associative, enjeu primordial pour l' élu face à une précarité générale. Mais la collectivité ne dispose pas de l'ingénierie nécessaire, sauf à nouveau dans les quartiers prioritaires.

- La politique de la ville peine à trouver sa place sur les thématiques prioritaires, toutes déjà portées par les institutions, une place d'autant plus handicapée qu'elle ne peut s'exercer que dans le périmètre spécifique des quartiers prioritaires.

À la lecture des constats précédents, il semble évident que si les résultats obtenus par la politique de la ville manquent de lisibilité, cela tient d'abord à l'étroitesse de son champ d'intervention, à son manque d'articulation claire avec les autres secteurs de l'action publique, et à la conduite segmentée de celle-ci.

La « commande » générale passée à la politique de la ville est d'impulser et d'encadrer la contribution opérationnelle des acteurs locaux dans 3 domaines :

- *la cohésion entre les quartiers par des actions territoriales,*
- *l'égalité des chances par des actions thématiques,*
- *la solidarité collective par des actions à portée départementale.*

Pour chacun, il conviendrait d'établir le cadre de la collaboration, les modalités de gouvernance et de mises en œuvre, les parts et rôles qui reviennent à chacun.

Les actions territoriales : le droit commun contribue à la politique de la ville...

Constat

À la Réunion, l'urbanisation n'est pas achevée. Les besoins quantitatifs en habitat et équipements sont importants. Mais les espaces créés rompent avec les valeurs, repères et usages de la population.

Orientations

L'analyse effectuée sur l'habitat a démontré la nécessité de restaurer la complémentarité des divers outils du développement urbain et social. Elle a également démontré que le cadre normal d'intervention de l'ANRU ne correspondait pas aux contextes urbains de La Réunion : les quartiers ont un besoin important d'investissements en équipements de proximité manquants (aide qui était mobilisable dans le cadre des contrats de ville).

Le schéma proposé ci-après pose comme principe préalable qu'en quartier neuf comme en quartier ancien, les partenaires s'engagent sur une intervention qui conjugue actions de développement urbain et actions de développement social. La politique de la ville y trouve très naturellement sa place en apportant sa contribution sur la gestion des usages et la dynamique sociale. Il est à noter que la valeur d'usage étant la finalité fondamentale de l'intervention urbaine, cela confère de fait à ceux qui en sont dépositaires un rôle prépondérant dans la validation des choix et des résultats. S'appuyer sur une ingénierie de développement social et urbain en ressort comme la première condition d'une action partenariale entre l'État et la collectivité.

SCHÉMA ACTUEL	Urbanisation et espaces publics	Services de proximité et équipements structurants	Attractivité et potentialités économiques	Valeur d'usage et besoins quotidiens	Dynamique sociale et participation des habitants	Logements neufs	Logements existants
Quartier neuf	ZAC	ZAC				LBU	
Quartier ancien non prioritaire						LBU	PGR, CUS... RHI, MOUS... ANAH...
Quartier ancien prioritaire	ANRU	ANRU		GUP	CUCS	LBU	PGR, CUS... RHI, MOUS... ANAH...
SCHÉMA PROPOSÉ	Urbanisation et espaces publics	Services de proximité et équipements structurants	Potentialités d'activités économiques	Valeur d'usage et besoins quotidiens	Dynamique sociale et participation des habitants	Logements neufs	Logements existants
Quartier neuf	ZAC	ZAC	???	GUP	Ingénierie	LBU	
Quartier ancien non prioritaire	ANRU (droit commun)		???	GUP	Ingénierie	LBU	PGR, CUS... RHI, MOUS... ANAH...
Quartier ancien prioritaire	ANRU (droit commun)	ANRU (politique de la ville cf. contrat de ville)	???	GUP	Ingénierie et CUCS	LBU	PGR, CUS... RHI, MOUS... ANAH...

Ce schéma serait complet si les processus de développement urbain intégraient une ingénierie distincte sur l'activité économique. À La Réunion 2 intercommunalités sur 4 ont déjà investi cette compétence et pourraient être efficacement associées.

Proposition pratique

Signature d'un contrat de développement territorial entre l'État et la collectivité basé sur :

- Un quartier explicité comme prioritaire par la collectivité,
- Un programme pluri annuel d'interventions partenariales, qui inclurait obligatoirement :
 - une gestion urbaine de proximité pérenne,
 - la participation des habitants,
 - le développement de la vie associative
- L'engagement de tous les partenaires associés,
- La mise en place, par la collectivité, d'une équipe d'ingénierie et de pilotage spécifique,
- L'emploi des compétences de cette équipe au bénéfice des quartiers existants ou en création,

La contribution de l'État porterait sur :

- La négociation préalable avec les acteurs départementaux de leur contribution de principe aux démarches de développement territorial initiées par les collectivités,
- Le cofinancement de la requalification des espaces urbains d'une part, et un soutien aux équipements de proximité d'autre part,
- Le cofinancement de l'équipe d'ingénierie, sur des modalités qui pourraient s'inspirer des règles appliquées aux adultes-relais (CDD de 3 ans minimum par ex.)

La contribution du partenariat porterait sur :

- Un cofinancement des actions portées par la collectivité,
- Le portage d'actions complémentaires de sa compétence.

Les actions thématiques : la politique de la ville contribue au droit commun...

Constat

À La Réunion, le problème d'égalité des chances concerne la totalité du département. Par ailleurs, tous les dispositifs thématiques relèvent déjà de la compétence d'un service de l'État.

Orientations

La contribution de la politique de la ville à ces thématiques pose en fait le problème de la collaboration de tous les acteurs régionaux à la résolution d'une problématique majeure. Dans un territoire aussi isolé et insulaire que celui de La Réunion, cette collaboration devrait s'imposer à toute autre considération et il serait primordial que le préfet de la Réunion puisse disposer des pouvoirs nécessaires pour en être à la fois le pilote et le garant.

Dans cette approche objective, le CUCS ne devient qu'un des outils d'une démarche globale impulsée par le préfet et concrétisée par la construction de programmes d'actions et de plateformes de pilotage dans chaque arrondissement. Ces plateformes sont déjà opérationnelles pour l'illettrisme, l'échec scolaire, la délinquance et l'emploi. À elles, dans le cadre d'un plan d'actions concertées et coordonnées, de passer « commande » à la politique de la ville et de fixer les attendus de sa contribution.

Proposition pratique

Réalisation d'actions en amont :

- Construire un espace de rencontre entre la population et les institutions, « vestibule » de l'action publique usuelle, à l'exemple de certaines actions de la DAC-OI, de la DJSCS, de la gendarmerie... (même si ces actions sont rarement montées avec la population et lui sont souvent proposées « finies »)
- Travailler avec la population pour préparer les prises en charge ultérieures par les services de l'État et les institutions.

Les actions à portée départementale : la politique de la ville et le droit commun s'associent...

Constat

Des actions de ce type sont initiées ou reconduites chaque année. Elles sont d'origine et de conduite diverses. Cela peut être :

- un dispositif spécifique de l'État : école de la 2^e chance, contrats d'autonomie, OVVV, adultes-relais, chantiers d'insertion, etc.
- un dispositif spécifique mis en place par un partenaire institutionnel : plan crèches, CLAS, REAAP, service d'amorçage de projets, cadets du RSMAR,
- un appel à projets,
- l'initiative d'un acteur local...

Ces actions sont en général évidentes sur leurs objectifs, leurs modalités de mises en œuvre, leur plus-value. Elles contribuent efficacement à installer un partenariat entre les acteurs institutionnels. Le comité interservices départemental (CID) existant, présidé par le sous-préfet chargé de mission « cohésion sociale et jeunesse » représente le lieu de concertation approprié pour développer ces actions et la solidarité de leurs initiateurs.

Orientations

Le rôle du CID devrait être développé dans deux directions complémentaires :

- le suivi des partenariats territoriaux entre les services de l'État, les institutions et les collectivités,
- la recherche et la concertation de nouvelles actions pertinentes.

Exception et expérimentation...

La politique de la ville repose sur deux principes de dimensionnement particulier de l'action publique :

- la mise en œuvre de procédés exceptionnels pour répondre à des situations exceptionnelles,
- le développement de stratégies nouvelles pour répondre à des situations complexes.

Dans les DOM, les situations exceptionnelles se retrouvent sur tout le territoire et leur complexité concerne plus les effets induits, la cause dominante étant le déficit de perspectives économiques. Dès lors les questions se posent d'abord à l'action publique globale :

- la politique de la ville doit-elle rester une politique d'exception quand tout un département fait du sur place économique (dans les deux sens du terme) ?
- quels procédés exceptionnels susceptibles d'enrayer ou de compenser le manque de perspectives et la désagrégation des valeurs ?
- comment construire efficacement des stratégies nouvelles et combinées, notamment avec les intercommunalités ?
- ces stratégies d'exception ne nécessitent-elles pas de faire passer la responsabilité des institutions d'une obligation de moyens (ou simplement de réalisation) à une obligation de résultats ?

L'association « Réu.Sit » mène dans quelques écoles primaires, des actions de « production économique » qui ont un grand succès auprès des élèves et des enseignants... On peut se demander s'il ne serait pas judicieux de remplacer les cours usuels d'éducation civique par des ateliers d'entrepreneuriat et des conseils de démocratie participative...

Gouvernance de proximité : une instance de pilotage dans chaque quartier

La politique de la ville a pour ambition de « réconcilier » la population en difficulté et les institutions par une action au cœur des quartiers. Comme proposé, cela ne peut se faire qu'en créant un espace de « frottement » dans le quartier, permettant différents niveaux de

mises en perspective, de partenariat et de pilotage :

- faire participer les habitants, et notamment les jeunes, aux décisions qui les concernent,
- fédérer les opérationnels sur une gestion urbaine de proximité durable et permanente,
- combiner les actions cofinancées par l'ANRU et celles cofinancées par l'ACSé, pour ancrer durablement une mutation à la fois urbaine et sociale du quartier,
- combiner et accompagner toutes actions et initiatives portées par le droit commun.

Et tous les témoignages sur les démarches similaires menées s'accordent sur deux points essentiels :

- seules la fréquence et la régularité permettent d'acquérir l'écoute et la complicité indispensables,
- seule la stabilité des pilotes référents permet de fixer des points de non retour.

Développement des territoires : de l'agglomération aux quartiers

Les nouvelles orientations de la politique de la ville présentées par la ministre de l'égalité des territoires et du logement au Sénat le 10 juillet 2012 répondent au contexte présenté dans ce rapport en particulier sur l'approche contractuelle.

La notion de projet global de territoire qui associe l'ensemble de ses acteurs est indispensable mais risque à nouveau de manquer de lisibilité concrète sans programmes d'actions coordonnées et contractualisées quartier par quartier.

Plusieurs supports existent déjà à l'échelle de l'agglomération : plan local d'urbanisme, programme local de l'habitat, convention globale territoriale de la CAF... Pourquoi ne pas élaborer, à l'image de ceux exploités pour l'ingénierie urbaine, de tels supports pour l'action sociale : un zonage thématique des besoins, associé à une combinaison hiérarchisée de moyens. Ce support serait, comme ceux précités, révisable et intégrerait une gestion particulière des frontières. Il serait géré par l'instance de pilotage ci-dessus.

*La rue... Frontière
couramment rete-
nue, est-elle le bon
choix quand l'assise
d'un territoire est
donnée par l'espace
public. À notre
connaissance, la
ville de Rennes
s'appuie depuis
plusieurs mois sur
une autre ap-
proche...*

TISSER DES LIENS DE SOLIDARITÉ, FONDÉS SUR LA RÉCIPROCITÉ ET LA PROXIMITÉ...

Atanase Perifan

Initiateur de la « Fête des voisins »

Agir dans les quartiers

Précarité et décrochage social

Définition de la précarité - Conseil économique et social français - 10 février 1987

sur la base du rapport "Grande pauvreté et précarité économique et sociale" de J. Wresinski.

« La précarité est l'absence d'une ou plusieurs des sécurités, notamment celle de l'emploi, permettant aux personnes et familles d'assumer leurs obligations professionnelles, familiales et sociales, et de jouir de leurs droits fondamentaux. L'insécurité qui en résulte peut être plus ou moins étendue et avoir des conséquences plus ou moins graves et définitives. Elle conduit à la grande pauvreté quand elle affecte plusieurs domaines de l'existence, qu'elle devient persistante, qu'elle compromet les chances de réassumer des responsabilités et de reconquérir ses droits par soi-même, dans un avenir prévisible. »

Nathalie Rocailleux, psychologue clinicienne
Carrefour national des délégués aux prestations familiales (CNDPF)
Montpellier 2010

« La précarité est une rupture avec une situation de stabilité sécuritaire. C'est un état de fragilité et d'instabilité qui risque, s'il se prolonge, de faire glisser ceux qu'elle affecte vers l'exclusion. Bien entendu d'autant plus qu'elle est liée à une situation de pauvreté. Elle peut se définir comme une forte incertitude de retrouver une situation acceptable, stable et sécuritaire dans un proche avenir.

L'état de précarité perpétuelle est en soi un paradoxe. Le prolongement temporel des situations de précarité économique, sociale, familiale, affective, psychologique des familles et de leurs enfants ne permet plus sur une génération de voir changer la situation familiale. On passe alors de la précarité à la pauvreté statique et comme cela de génération en génération. Les enfants pauvres deviennent pour 75% d'entre eux des adultes pauvres et des parents d'enfants pauvres.»

« En l'absence d'emploi, les jeunes adultes n'ont aucun moyen d'accéder à l'autonomie. Ils restent très longtemps tributaires de leurs familles, quand elles sont en mesure de les soutenir, et des aides ponctuelles accordées dans l'urgence par les collectivités locales et les associations humanitaires. La précarité et ses conséquences menacent plus particulièrement les jeunes en rupture familiale et ceux issus des milieux les plus pauvres.

La fragilisation psychologique qui en découle les rend plus difficiles à insérer dans la société proportionnellement à la durée de leur exclusion. Les systèmes d'assistance rencontrent leurs limites entre deux extrêmes :

- les marginaux qui refusent toute forme de dépendance, préférant leur errance assimilée à une forme de liberté aux risques de souffrance inhérents à toute forme d'engagement dans une relation humaine (déception, abandon...).
- les personnes qui deviennent totalement dépendantes des réseaux d'aide sociale, renonçant à assurer eux-mêmes tout ou partie de leur subsistance.

Cette situation socio-économique soulève la question (récurrente) de la place accordée aux jeunes dans notre société. Mis en avant dans les standards publicitaires, conformément à un mythe intemporel de la jeunesse incarnant puissance et beauté, l'espoir de toute société, les jeunes confrontés à la réalité du marché du travail et à l'absence de reconnaissance concrète de leurs capacités d'adultes ressentent les effets d'un discours paradoxal. »

« Martine est soulagée: sa mission d'un mois et demi (avec des horaires décalés) est terminée. Et elle s'aperçoit, en disant au revoir à une collègue (éphémère elle aussi) qu'elle a oublié de saluer les autres. À cause des horaires décalés, justement. Elle ne les reverra probablement pas...

La pire humiliation du précaire ce n'est pas les conditions de travail (souvent acceptables, quand on accepte le minimum légal), ce n'est pas non plus les horaires décalés, le stress ou la faible paie. Non. Le plus humiliant c'est de ne pas appartenir à une communauté de travail. »

La politique de la ville a pour fondement de renforcer l'action publique dans les quartiers où s'observe une concentration des situations de précarité les plus graves, sans situer précisément cette contribution dans le réseau de compétences des acteurs existants :

- s'agit-il d'agir sur ce qui provoque la précarité ou sur les circonstances qui l'accélèrent ?
- s'agit-il encore d'agir sur les effets induits ou de renforcer le réseau des acteurs d'accompagnement ?

Cette lecture appliquée sur les champs d'intervention de l'ACSé permet d'éclairer l'articulation des actions de politique de la ville avec celles de droit commun, et de mieux comprendre comment les équipes-projet mesurent leur capacité à influencer, construisent leurs démarches, apportent leur soutien aux populations :

Nomenclature de l'ACSé	Disposition particulière en politique de la ville	Causes	Circonstances accélératrices	Effets induits	Solidarité et valorisation	précisions	service ou institution compétent (hors collectivités partenaires)	
ÉGALITÉ DES CHANCES								
11	Décrochage et échec scolaire	PRE	○ ○ ●	●		causalité si associé à une marginalisation...	Éducation nationale	
12	Illettrisme	PRE	●				Éducation nationale ANLCI, DIECCTE	
21	Emploi		●				DIECCTE, Missions locales, Pôle emploi	
22	Développement économique		●				DIECCTE, GERRI, contrat de projets État-Région	
31	Logement, habitat	GUP (ANRU)	●			causalité si pas ou mal logé	DEAL	
41	Santé, accès aux soins	ASV	○ ○ ●	●		causalité si handicap majeur ou maladie grave	ARS-OI	
COHÉSION SOCIALE								
51	Culture, expression artistique				●	la personne étant son propre acteur	DAC-OI	
61	Lien social, citoyenneté	FPH		●				
613	Soutien à la parentalité			●			CAF	
62	Médiation sociale (adultes-relais)			●				
64	Structuration des associations			●			DJSCS	
71	Accès aux droits et services publics			●			Justice pour le droit	
72	Prévention, lutte contre la discrimination		●					
81	Prévention de la délinquance	CLSPD OVVV		●			Justice, PJJ, police, gendarmerie	
91	PILOTAGE, ÉVALUATION							●

Si toutes ces actions interviennent sur la spirale de marginalisation des personnes, deux groupes se différencient par leurs portées mais également par leurs conditions de prise en charge :

- la réduction de l'inégalité des chances,
- la lutte contre l'effritement de la cohésion communautaire et l'estime de soi des individus.

Égalité des chances

On retrouve sous cette description :

- les deux causes essentielles de la précarité : l'emploi lié à la dynamique du développement économique.
- quatre des six circonstances aggravantes,
- aucune intervention sur la solidarité.

Tous les sujets relèvent de la mission d'une ou plusieurs institutions. Mais leurs contributions et leurs initiatives viennent très peu au contact des quartiers ; c'est à la population qu'il

appartient de venir au contact. Cela fait basculer le principe d'égalité des chances à celui d'égalité d'accès souvent évoqué. À partir de ce constat, les équipes-projet développent leurs actions d'égalité des chances dans deux directions :

- aider au rapprochement et à l'entendement réciproque entre l'action publique et les habitants en créant les passerelles qui leur font défaut, au-delà du simple repérage,
- prélever à ce rapprochement par des actions ponctuelles de proximité sur les situations d'urgence : accompagnement des familles primo-arrivantes, forum sur l'emploi...

Si les démarches ASV et GUP s'accordent avec cette approche, celle du PRE est fortement handicapée par ses limites géographiques. Pourtant le rectorat et la collectivité collaborent déjà couramment sur l'entrée et la réussite en 6°. Le PRE ne doit-il pas être géré d'abord comme un des outils de cette collaboration ?

Cohésion sociale

On retrouve sous cette description :

- la plupart des actions sur les effets induits par un état de précarité,
- la totalité des actions de renforcement des acteurs de proximité.

Peu d'institution sont présentes sur ces sujets, sauf pour la délinquance. Par contre une part significative des contributions et initiatives de ces rares présents se développent alors au contact direct avec la population. À partir de ce constat, les équipes-projet développent leurs actions de cohésion sociale dans deux directions :

- lutter contre les dérives comportementales, la déconsidération de soi ou d'autrui,
- renforcer et structurer un réseau de proximité (associations, participation des habitants...).

La collectivité étant l'institution de proximité de référence, les actions menées par les chefs de projet au titre de la cohésion sociale trouvent facilement leur place, leur légitimité et leur importance tant auprès des élus que de la population. Leur principale plus-value : maintenir une relation de proximité avec les habitants, développer la parole et l'écoute, impulser et accompagner la contribution du bénévolat...

Concourir et secondar

Que ce soit aux côtés des institutions dans le cadre de l'égalité des chances, ou aux côtés de la population dans le cadre de la cohésion sociale, les chefs de projet cherchent à privilégier quatre approches :

- concourir à la mise en œuvre d'initiatives de solidarité collective d'une part, d'auto-assistance individuelle d'autre part,

- seconder les acteurs de ces résolutions pour plus d'efficacité,
- impulser et piloter la mise en place durable de conditions propices.
- structurer un réseau de proximité (associations, participation des habitants...).

Dans les faits, les interventions des chefs de projet sont souvent isolées et dictées par les opportunités de moyens, par la gestion du climat social, par de l'assistance - voire de la substitution - à court terme.

Le choix d'une action prioritaire résulte d'une équation changeante entre une priorité de l'élu, une difficulté diagnostiquée par l'équipe-projet, une démarche proposée par une association, une attente exprimée par les habitants, une opportunité partenariale ou financière...

Le choix et le niveau de priorité doivent satisfaire à la pression de trois requérants : l'élu-employeur, l'État-financeur et l'habitant-sujet.

Dans certains cas extrêmes au contraire, c'est le seul principe d'occuper l'espace, de ne pas être absent, de façon opportune ou éphémère, qui anime certains intervenants. Une pratique qui conduit inévitablement à des situations de concurrences, de conflits d'hégémonie, d'empilements, d'éparpillements...

Le soutien au bénévolat et à l'action associative

Dans les 41 quartiers prioritaires, 80% des actions sont mises en œuvre par le tissu associatif. Par ailleurs les associations locales occupent 40% des adultes-relais, de nombreux emplois aidés et les 2/3 des services civiques. Les associations engagées dans les actions de politique de la ville sont de 4 types :

- quelques associations départementales et qui emploient plus de 10 salariés, partenaires permanents des institutions dans l'action publique départementale.
- les associations d'utilité sociale de moins de 10 employés, souvent très dépendantes de subventions, assurant de façon permanente une animation des quartiers et l'accueil de ses habitants, jeunes en particulier.
- de nombreuses associations à mono-activité réglementée de type club sportif, très connues et très soutenues par les collectivités.
- de nombreuses associations spontanées (plus ou moins actives), composées essentiellement ou exclusivement de bénévoles, sur des sujets divers : échec scolaire, violences conjugales, maladies graves... interventions qui conjuguent souvent soutien aux personnes et sensibilisation des institutions.

Beaucoup fonctionnent grâce au financement public, largement municipal.

Les alternances politiques et budgétaires pèsent sur ces structures

qui ont peu de moyens d'inscrire leur existence et leur contribution dans la durée. Pour y remédier, l'aubaine et l'opportunité suscitent fréquemment les demandes de subvention et les soumissions aux appels à projet, mais avec plusieurs effets néfastes :

- un éloignement de l'association de sa légitimité initiale, de son savoir-faire et de ses capacités,
- l'attribution peu regardante de subventions par certains donateurs, soucieux d'afficher leur soutien à l'initiative associative,
- la tentation de recourir aux associations – ne relevant pourtant pas du secteur marchand – à l'identique de ce secteur, par des mises en concurrence et des rémunérations de prestations ponctuelles,
- la disparition du tissu associatif de proximité au profit des grosses associations, capables de gérer les renversements de moyens et de missions.

L'État et les communes ont développé un soutien spécifique à la structuration et au développement du tissu associatif. Ce soutien est un axe stratégique fort dans le cas des quartiers prioritaires, pris en charge par les chefs de projet et impulsé soit en amont des actions soit à l'occasion de leurs mises en œuvre. Ce souci de consolidation et la reconnaissance de la place occupée ont conduit certaines municipalités à salarier occasionnellement des directeurs d'associations, initialement bénévoles. Même si dans quelques rares cas, cela relève d'une stratégie plus politique que sociale.

Plusieurs associations ont une place importante dans la vie quotidienne et une proximité privilégiée avec la population qui s'identifie à elles, les voit comme son prolongement, l'émanation de son utilité et de sa solidarité. Quelques-unes sont parfois seules à proposer certaines prestations sociales, éducatives ou médicales. Mais la réduction des subventions a provoqué des mises en liquidation, entraînant une situation de crise sur les services apportés et des pertes d'emploi parfois importantes. Ces cas sont largement relayés par les médias locaux et font souvent l'objet de manifestations spontanées de la population qui se sent un peu plus « dépouillée » et livrée à elle-même. Mais ils démontrent également l'écart entre la place prise par le tissu associatif dans l'action publique (par défaut, par complémentarité ou par nécessité) et la gestion de ce lien.

En réponse aux enjeux ci-dessus, les actions menées par les chefs de projet de la Réunion se distinguent par plusieurs aspects :

- *leur premier objectif est de permettre aux bénéficiaires de se réaliser à travers des projets inventés sur mesure. A l'inverse, l'action institutionnelle se construit fortement sur la réalisation de dispositifs standardisés.*

- *quand l'emploi est rare, les valeurs morales se désagrègent et la préservation de la solidarité, du lien social et de la citoyenneté devient prioritaire...*
- *quand les familles peinent à assurer leurs besoins premiers, leur participation à des projets de groupe leur semble d'abord de peu d'utilité...*
- *l'incertitude d'un avenir personnel et familial conduit à la résignation générale et à l'exacerbation particulière, ce que les actions menées tentent d'enrayer.*

Le choix d'une action prioritaire prend d'abord en compte ces divers facteurs, de façon particulière ou conjuguée, pour « reconstruire » le potentiel personnel d'initiative et d'insertion. A l'inverse, l'action institutionnelle se fonde principalement sur des « modèles » collectifs.

Questions linguistiques et illettrisme

La linguistique de La Réunion

Il existe trois communautés linguistiques importantes - les créolophones, les tamouls et les francophones - mais d'autres langues sont présentes sur l'île comme le cantonais, l'arabe, le malgache, le comorien... Mais seuls les métropolitains ne pratiquent pas le créole.

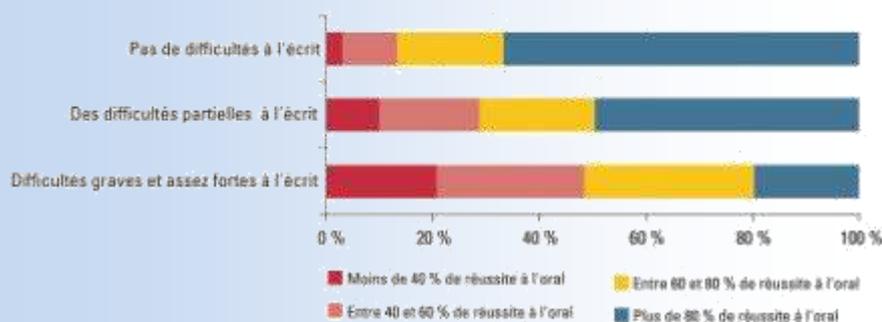
Pour plus de 85% de la population la langue maternelle et courante reste le créole qui est une langue orale, non écrite. Si la plupart parlent aussi le français, il y a quelques exceptions mais qui se réduisent (sauf dans le cas des personnes primo-arrivantes) :

- un unilinguisme limité au créole,
- un bilinguisme particulier, limité au créole et au tamoul,
- un trilinguisme associant le français, le créole et la langue de la communauté d'origine.

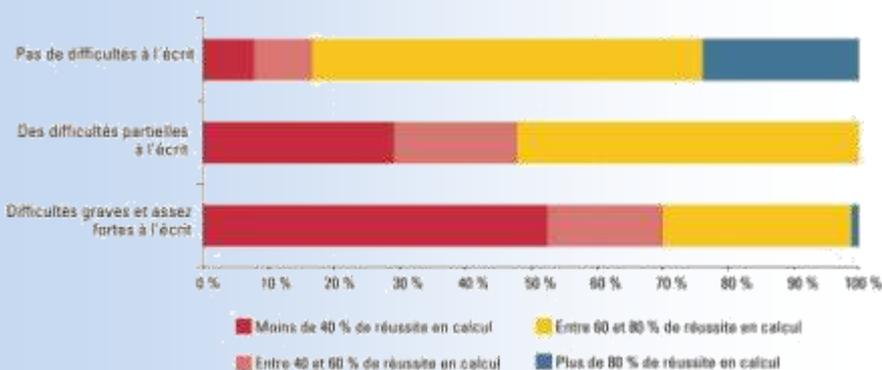
Si les patois régionaux de métropole appartiennent dorénavant au patrimoine culturel, ce n'est pas encore le cas du créole qui, tout en se francisant de plus en plus, reste pour une grande partie de la population le parlé naturel, celui dans lequel elle se reconnaît et s'identifie, tandis que le français représente une matière enseignée, la langue des « élites » et des actes officiels... un peu comme l'était le latin au Moyen-âge.

L'illettrisme

Résultats en compréhension orale selon les difficultés à l'écrit



Résultats en calcul selon les difficultés à l'écrit



7 enfants sur 10 arrivent dans le système scolaire en n'ayant eu de contact avec le français que télévisuel et les tests réalisés à la journée d'appel montrent que 22% des jeunes ont de graves difficultés en lecture.

« En 2007 on comptait environ 100 000 adultes illettrés soit 21% des 16-65 ans ayant été scolarisés. Cependant 45% de ces adultes ne sont pas restés plus de 10 ans à l'école ! »

(source INSEE)

Ces chiffres s'expliquent en partie par le retard de la mise en place du système éducatif et par les jeunes qui décrochent faute d'un soutien pédagogique suffisant. La Réunion a, par rapport à la France métro-

politaine, une baisse plus rapide du taux de scolarisation après 16 ans. Heureusement, l'apport des aides sociales a stoppé la déscolarisation précoce des enfants par les familles pour des raisons budgétaires.

« Sur ces dernières années : le taux de scolarisation des 16-19 ans à la Réunion n'était que de 72% (contre 84% en métropole), et celui des 20-24 ans de 18% (contre 34%). En 1985, un jeune sur deux accédait au collège, En 1995, tous les enfants de 11/16 ans sont scolarisés et un sur deux accède maintenant au baccalauréat.

- 1946, la Réunion accède au statut de Département Français. Jusqu'alors l'enseignement privé confessionnel prédominait dans un contexte de grande pauvreté sociale et économique.
- 1968, si la totalité des jeunes de 6 à 14 ans est scolarisée, l'implantation scolaire et l'encadrement ont éprouvé bien des difficultés à contenir le flot d'élèves.
- 1980, la scolarisation obligatoire devient effective.
- 1984, l'académie de la Réunion est née, donnant à part entière une autonomie de gestion et de fonctionnement au système éducatif insulaire. » (source Rectorat)

L'émergence d'un principe de bilinguisme

La reconnaissance du créole et du français comme langues

pratiquées localement est en voie de reconnaissance : l'une s'imposant par l'oral, l'autre par l'écrit. Ainsi l'illettrisme à La Réunion n'est sans doute pas une situation d'échec ou une déficience mais le résultat d'une transition culturelle forte d'un savoir de l'oral unilingue vers un savoir de l'écrit multilingue.

Bénéficiant aujourd'hui de plus de reconnaissance, le créole réunionnais peut être enseigné dans les établissements scolaires du secondaire depuis 2001 dans le cadre de l'option « Langue et culture régionales ». Mais ce souci de préserver la culture locale engendre une ambiguïté auprès d'une population en manque de repères : la reconnaissance du créole comme langue alternative au français, laissant de côté le problème de maîtrise d'un écrit (qui ne reste possible qu'en français) éloigné de l'oral spontané de la représentation et de la communication populaire.

La famille et l'exercice de la parentalité

Répartition comparative de la situation familiale des parents selon l'âge (source INSEE données 1999) :

Age des parents vivant en...	A la Réunion			En métropole		
	1 Couple sans enfant	2 Couple avec enfant(s)	3 Famille monoparentale	4 Couple sans enfant	5 Couple avec enfant(s)	6 Famille monoparentale
15-29 ans	27,3%	59,1%	13,6%	52,9%	42,0%	5,1%
30-49 ans	8,0%	78,8%	13,2%	13,8%	78,2%	8,0%
50-59 ans	27,2%	59,6%	13,2%	47,6%	46,4%	6,0%
60 ans ou +	49,2%	33,8%	17,0%	81,7%	13,2%	5,7%
Ensemble	19,6%	66,6%	13,8%	41,4%	52,0%	6,6%

À La Réunion aujourd'hui, on parle du couple mère-enfant comme noyau dur de la vie du foyer, un principe social de « matrifocalité » énoncé par des sociologues à propos des Caraïbes. Cela semble avoir trois sources :

- l'esclavage niant l'unicité familiale dans le lieu et dans le temps,
- le chômage remettant en question le rôle économique de l'homme,
- le rôle dominant de la femme dans la gestion de la famille.

Cette règle non dite et non écrite impacte - à divers degrés d'un individu à l'autre - tous les engagements et antagonismes de sa vie familiale et parentale.

L'autorité parentale

L'importance persistante du chômage a sur une partie de la société réunionnaise en situation précaire un effet continu d'usure, de déliquescence, mais également d'exacerbation identitaire.

La précarité crée une situation de déséquilibre social qui tend à enfermer l'individu dans l'instant présent. Pour l'homme, l'absence de travail fragilise sa fonction socio-économique traditionnelle et son autorité dans le foyer. En outre, les aides sociales sont souvent attribuées aux mères ce qui, dans ce cas, inverse les rôles. L'homme se retrouve en marge, supplanté dans la société et son foyer. Ce qui entraîne parfois des problèmes d'alcool, de dépression, de violences.

Les recherches citées par le rapport « Chômage et famille » (1999 - Haut Conseil de la population et de la famille), l'une des très rares études françaises existant sur le sujet, mettent en évidence des corrélations entre chômage et accentuation des problèmes psychosomatiques, de l'alcoolisme, du tabagisme. Elles évoquent aussi, à travers l'accroissement de l'irritabilité, l'augmentation des violences conjugales et la dégradation des relations avec les proches.

« Mais il est extrêmement délicat de faire la part des choses entre ce qui pourrait être provoqué par une situation de chômage et ce qui préexiste chez la personne. Trop d'éléments sont en jeu pour établir une quelconque causalité, mais on peut considérer que le chômage, qui est une période de crispation et d'exacerbation, peut entraîner au sein du couple des tensions, que des difficultés sous-jacentes peuvent être révélées à cette occasion. Mais cela n'interdit pas non plus à la solidarité familiale de s'exercer. » Gilles Nezosi, qui a collaboré au rapport cité ci-dessus.

Les enfants subissent aussi le contrecoup de la perte de son emploi par un des parents. Cela peut déstabiliser le jeune qui se construit notamment avec les adolescents à la recherche de leur propre autonomie et qui doivent s'accommoder d'une présence parentale accrue à la maison. On constate par ailleurs les effets du chômage en terme d'image et d'identification du « chef de famille », pour lui-même et pour les autres, un schéma de disqualification plus ou moins prégnant, pouvant conduire à des initiatives envahissantes, des comportements de transfert ou de compensation.

Les parentalités précoces

À La Réunion, les maternités précoces restent fréquentes. Une femme de 20 à 30 ans sur quatre a été mère avant l'âge de 20 ans et près de 600 enfants naissent chaque année d'une mère mineure, soit 4,2% des

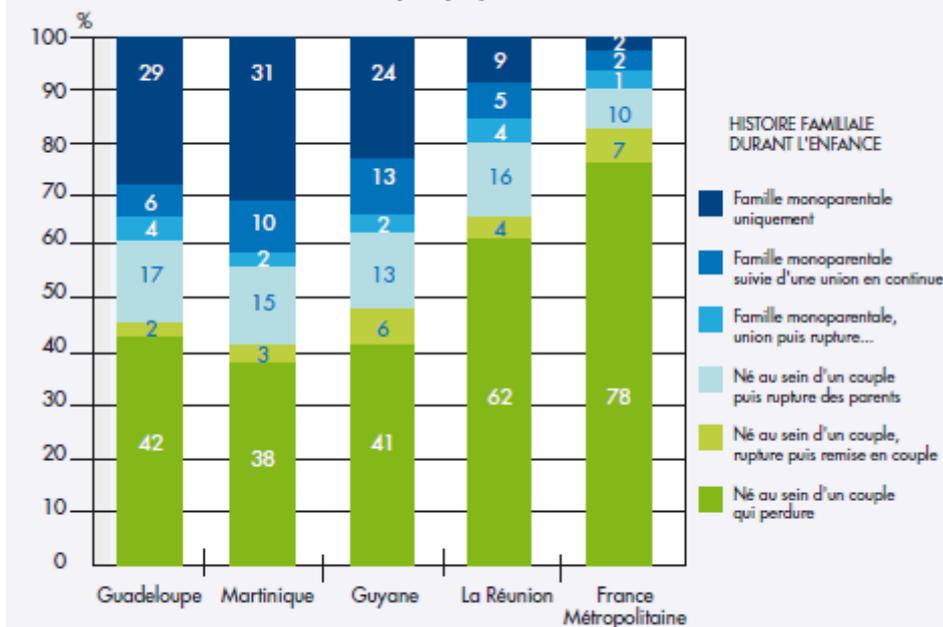
naissances... Sans que cette population soit connue, sans qu'une étude qualitative de fond ait été menée afin de savoir qui sont ces mères, qui sont également les pères presque systématiquement absents des études et communications. Une nette majorité déclare cependant être informée des moyens de contraception.

Dans ce contexte, cette permanence des maternités précoces au fil des générations soulève de nombreuses interrogations. En outre on relève aussi un recours très fréquent à l'interruption volontaire de grossesse chez les femmes dominiennes, les jeunes mères en particulier. Celles-ci ont souvent une scolarité défailante ; et on constate alors que l'arrivée de l'enfant coïncide - à un an près - avec leur sortie du système scolaire. Pour celles nées dans les années 80, cette concomitance se vérifie dans 70% des cas à La Réunion. Peu diplômées, sorties précocement du système scolaire, ces jeunes mères sont le plus souvent « femmes au foyer » ou au chômage. La difficulté à intégrer le marché de l'emploi s'inscrit presque logiquement dans la suite de ce parcours : parmi celles qui ont terminé leurs études, seules 12% occupent un emploi, soit deux à trois fois moins que celles qui sont sans enfant à 20 ans. Plus de la moitié d'entre elles ne déclarent aucun revenu d'activité même limitée, contre moins d'un tiers pour celles qui n'ont pas d'enfant au même âge.

Dans la vie de ces femmes, sans qualification et sans expériences professionnelles, peuvent se développer des sentiments excessifs - parfois extrêmes - tant d'autorité que d'acceptation.

La monoparentalité

Histoire familiale durant l'enfance (0-10 ans) : deux tiers des enfants réunionnais naissent et vivent au sein d'un couple qui perdure.



Source : Ined-Insee ; enquête Migrations, famille, vieillissement 2010.
Champ : Enfants nés entre 1995 et 1999.

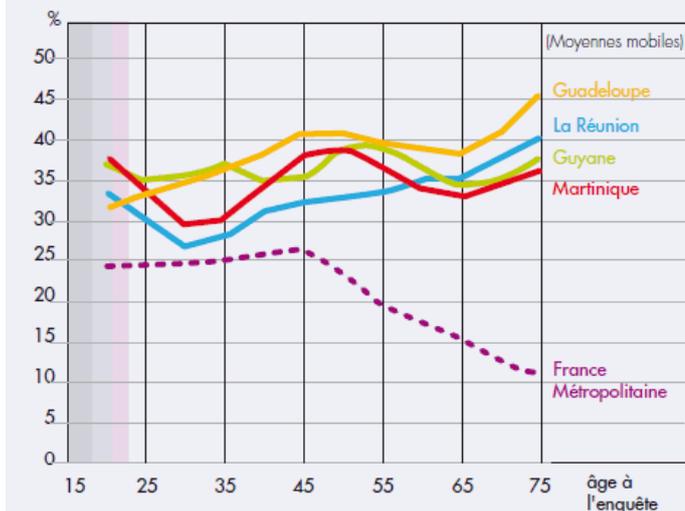
Un enfant sur dix vit toute son enfance au sein d'une famille monoparentale (1 sur 50 en métropole) et 2 sur 3 seulement naissent et grandissent au sein d'un couple qui perdure.

« La monoparentalité a ici une histoire particulière car l'esclavage ne reconnaissait que la filiation de la mère. La position de l'homme esclave était fortement niée : il pouvait être vendu, séparé de ses enfants d'un jour à l'autre.

Un phénomène qui paraît avoir laissé des séquelles. Mais l'importance de la religion et du mariage a freiné ce phénomène qui semble se stabiliser surtout dans le Sud de l'île. » Claire Damon pour le JIR - 24 avril 2006

Solidarité familiale

Personnes déclarant « ne pas pouvoir s'en sortir sans faire des dettes » ou « y arriver difficilement » en fonction de l'âge (en %).

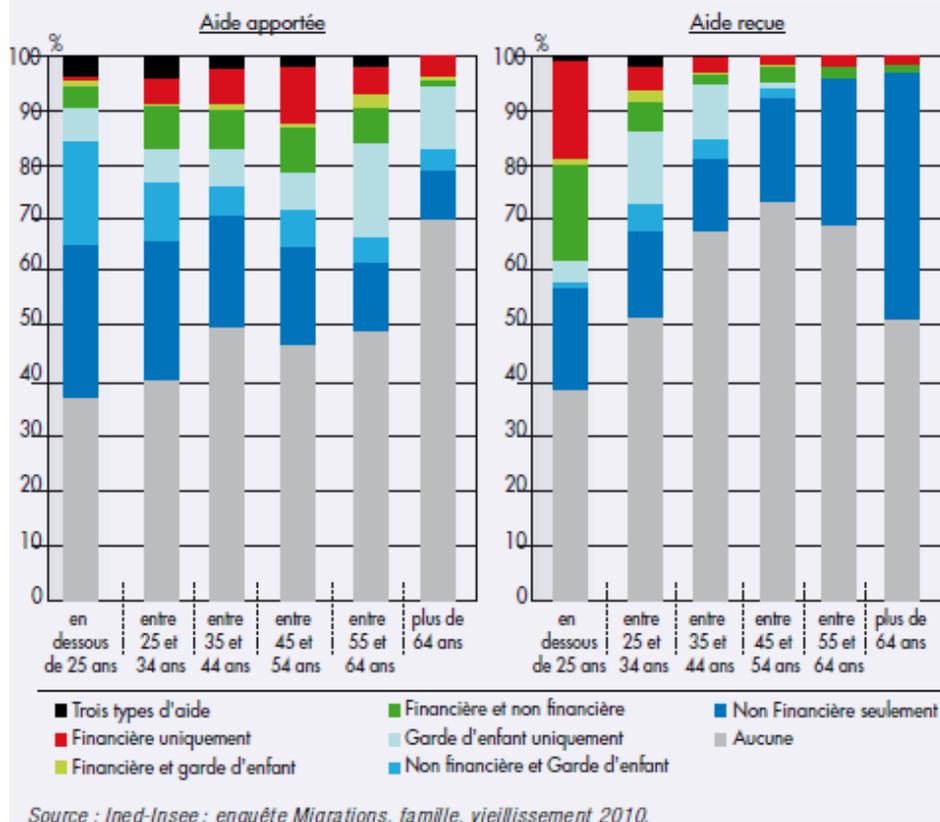


Sources : Ined-Insee ; enquête Migrations, famille, vieillissement 2010 (Dom) ; Erfi (France métropolitaine). Champ : France métropolitaine : personnes qui déclarent « avoir des fins de mois difficiles » ou « très difficiles ».

À La Réunion, 11% de la population a 60 ans ou plus, soit 89 000 personnes. Près de la moitié sont régulièrement aidées dans leur quotidien par leurs proches, majoritairement par leurs enfants.

Les adultes de 45 à 54 ans jouent un rôle central. Mais dans ces générations, ce sont les femmes qui aident le plus et reçoivent le moins. À l'inverse les moins de 25 ans et les plus de 75 ans sont les plus vulnérables : l'aide se dirige donc le plus souvent vers eux.

La majorité des retraités de plus de 60 ans souhaitent rester chez eux en bénéficiant si nécessaire d'une aide à domicile.



L'aide des proches a diverses formes. Les plus répandues sont les courses, l'entretien de la maison et les soutiens administratifs, comptables ou juridiques. Par contre, la prise en charge de la dépendance (se laver, s'habiller, se déplacer) est très peu fréquente. L'aide financière également.

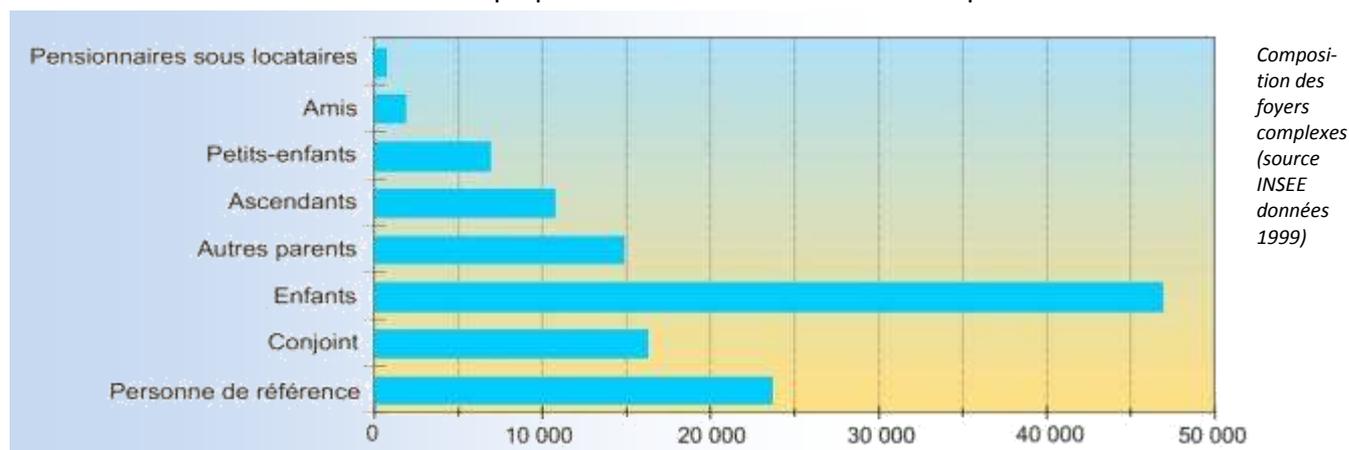
Ce sont les jeunes qui reçoivent l'essentiel des aides financières. En retour, les grands-parents participent à la vie sociale en rendant des services à leurs enfants. La garde des enfants étant le plus courant.

La cohabitation

La cohabitation était de règle au sortir de l'esclavage. Le « gramoune » était le chef de la famille ; il détenait le patrimoine

notamment foncier. Quand les enfants se mettaient en ménage, une nouvelle case était construite sur le terrain (on ne parlait pas de permis de construire) et la vie quotidienne était partagée sous l'autorité de l'ancien.

Aujourd'hui le « gramoune » n'a plus les moyens d'assurer cet ancrage familial au-delà de l'affectif et la cohabitation n'est due qu'à la difficulté à se loger physiquement et financièrement. Cette proximité contrainte engendre souvent incidents et rancœurs. Dans plusieurs de ces foyers élargis, seuls les enfants scolarisés et la plupart des femmes ont un horaire quotidien « normal ».



Les violences conjugales

Chaque jour au moins 3 femmes victimes de violences conjugales déposent plainte. L'indice global de la violence conjugale est de 15% à la Réunion contre 9% dans l'Hexagone. La grande majorité de la brutalité physique et des tentatives de meurtres sont commis par des conjoints ou ex-conjoints. Cela représente 60% des cas, selon l'unique étude réalisée sur le sujet à la Réunion par ENVEFF-Réunion, l'enquête nationale sur les violences envers les femmes.

Les plus répandues, sont les violences verbales de dénigrement, une souffrance psychologique vécue par 5 femmes sur 100. Des comportements qui pourraient s'expliquer selon Geneviève Payet, présidente de l'association de victimologie, par l'histoire. « On a cette histoire où la femme, il n'y a pas si longtemps que cela, n'était pas un être humain à part entière, pouvait être un objet. Il y a 150 ans, lorsqu'on était un cafre bien docile dans une plantation, l'esclave pouvait avoir une femme en cadeau. Cette histoire a énormément donné du poids dans les dominations dans les couples».

Après les agressions verbales, viennent ensuite les agressions physiques puis les agressions sexuelles. Les jeunes femmes âgées de 20 à 24 ans, sont les plus concernées par les violences conjugales dans l'île. Lors d'un échange entre collégiens et lycéens de 18 établissements de Saint-Denis, en novembre 2010, une

collégienne fait part de son constat. « *Les hommes, s'ils n'arrivent pas à s'imposer par la parole ou leurs idées, ils essayent de s'imposer par la force. Et c'est un truc qui est très courant à la Réunion* ». Geneviève Payet conclut sur ce fait : « *C'est à la Réunion qu'on a le plus fort taux de meurtres de femmes en situation de couple* ».

Les familles recomposées

L'ensemble des conditions familiales décrites ci-dessus fait partie du paysage quotidien de la Réunion et les médias en rapportent quasiment chaque jour les excès.

L'une des conséquences est la multiplication des familles recomposées, lesquelles s'attachent à protéger le couple central mère-enfants. Le nouveau « père » est appelé « p'tit père », un terme affectif mais qui marque également la différence entre lui et le père biologique, chacun conservant la part d'autorité liée à son statut et à sa situation. Mais là aussi les médias relaient fréquemment des cas d'incestes, de violences infantiles, de meurtres de l'un ou l'autre des protagonistes.

Tout cela semble renvoyer à une masculinité mise à mal il y a que 3 générations par l'esclavage, aujourd'hui par le chômage ou la précarité.

« La notion d'ambition est assez complexe. C'est un ensemble d'éléments, d'attentes et de souhaits. Les femmes ont une ambition plus intrinsèque, basée sur des valeurs ; les hommes plus extrinsèque, basée sur la reconnaissance. »

Gina Opdebeeck, directrice générale d'Unique – société de gestion de ressources humaines.

Développement économique et emploi

« Selon la théorie de la base économique, la variable décisive du développement territorial est le revenu monétaire capté de l'extérieur par les territoires, appelé revenu basique. Le mécanisme simplifié en est le suivant :

- *le territoire attire de diverses façons des revenus de l'extérieur qui constituent la base économique,*
- *cette base stimule l'activité locale qui produit des biens (de consommation ou d'équipement) et des services vendus localement,*
- *elle détermine ainsi le niveau de revenu, d'emploi – et de cohésion – du territoire. » Davezies 2003*

Depuis la fin du 19^e siècle, le commerce extérieur de la Réunion est devenu infime : aujourd'hui 40% de la production est consommée par le marché local, et la Réunion doit importer près de 17 fois plus qu'elle n'exporte.

Rapport entre la valeur des importations et celle des exportations par types de produit ►

Produits agricoles, sylvicoles	13,6
Industries agricoles et alimentaires	4,1
Industrie des biens de consommation	90,4
Industrie automobile	23,1
Industries des biens d'équipement	27,9
Industries des biens intermédiaires	32,7
- dont Industrie des produits minéraux	161,0
Combustibles et carburants	1320,0
Autres	124,0
TOTAL	16,7

Le problème de l'emploi à la Réunion est d'abord celui de sa capacité à devenir un pôle de compétences spécifiques sur le marché extérieur, par une offre de services et de « marchandises » attractifs, annulant ou réduisant l'impact du transport « physique ». C'est cette approche qui se développe actuellement vis-à-vis de l'offre touristique, et qui a également permis à la Réunion d'être pendant plusieurs années l'un des premiers studios internationaux d'images de synthèse, couplé avec un établissement de formation professionnelle adapté.

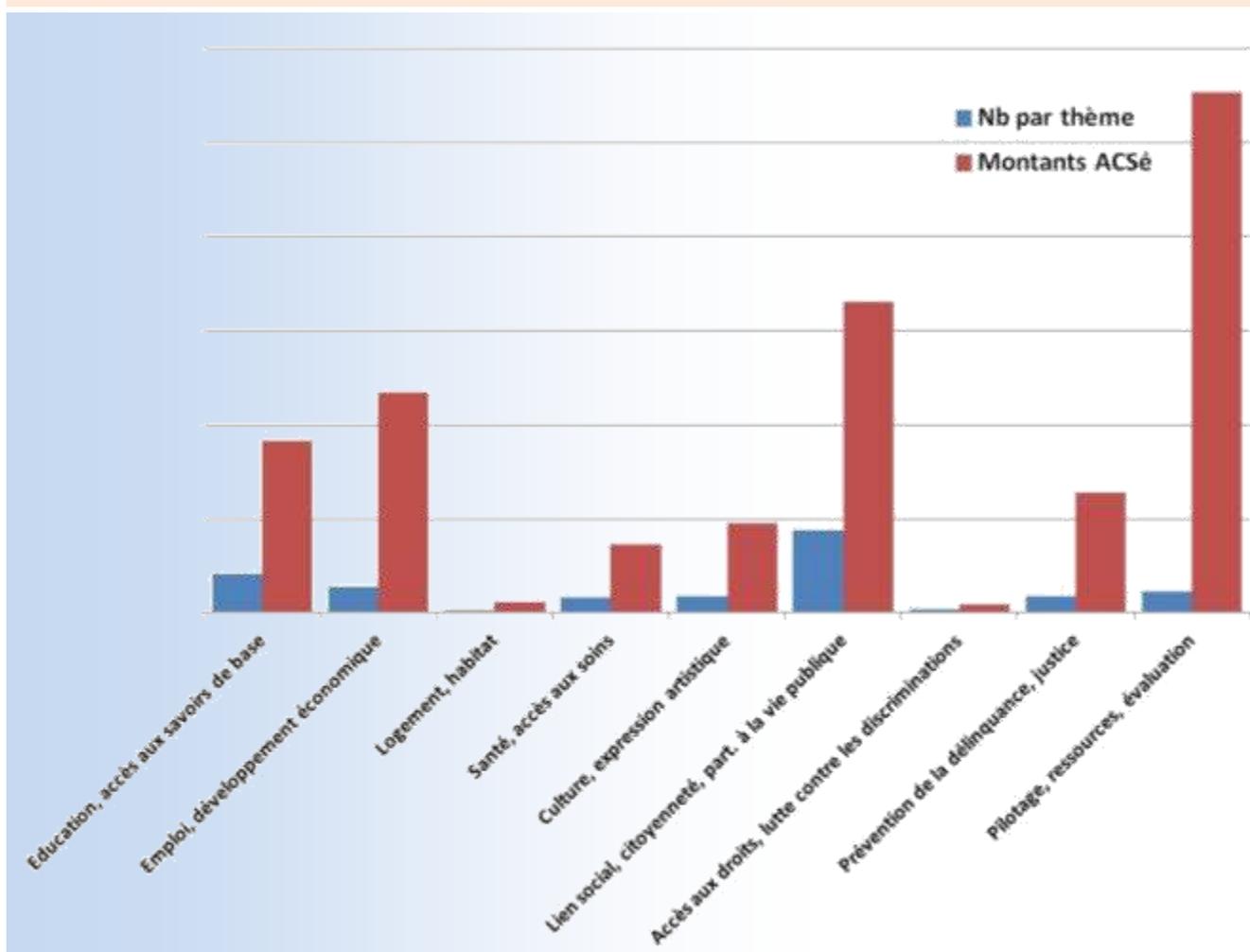
À défaut, l'emploi continuera d'être tributaire des besoins du marché local. Mais si jusqu'en 2010, ceux-ci parvenaient à absorber la croissance démographique, ce n'est plus le cas : le taux de chômage des moins de 25 ans est passé en une année de 50 à 60%.

Sur le terrain, les mesures les plus présentées et les plus connues continuent de se concentrer sur l'offre de formation et l'augmentation des contrats aidés : des formations vers très peu d'emplois effectifs et des contrats aidés qui bénéficient temporairement à l'un puis à l'autre. Une exception remarquable : le service militaire adapté qui affiche un taux d'embauche de 85%. Cette réussite exceptionnelle a fait l'objet de 2 mesures locales de développement :

- le passage progressif d'une capacité d'accueil de 700 en 2009 à 1500 en 2013,
- la création d'une classe expérimentale appelée « Les cadets du RSMA » destinée aux jeunes de 17 ans (un concept imaginé à l'origine par l'ex-DRIV et le CR-CSUR).

Les actions des chefs de projet

ACTIONS CUCS 2011	Nb par thème	Montants ACSé															
			Bras-Panon	La-Possession	Le-Port	Le-Tampon	St-André	St-Benoît	St-Denis	Ste-Marie	Ste-Suzanne	St-Joseph	St-Leu	St-Louis	St-Paul	St-Pierre	Trois-Bassins
Éducation, accès aux savoirs de base	41	182 584 €		1		3	1	1	2	2	1	1		2	24	3	
Emploi, développement éco.	27	233 281 €	1	2	3	2	1	5	1	1	1	4	3	1	1	1	
Logement, habitat	2	11 000 €											1		1		
Santé, accès aux soins	16	72 179 €	1	2					2	5	1			1	2	2	
Culture, expression artistique	17	94 788 €	1	4		3	2				1	4	1		1		
Lien social, citoyenneté	88	330 838 €	3	2	9	6	6	11	2	4	3	4	4	3	24	7	
Accès aux droits, discriminations	4	8 700 €				1				1						2	
Prévention de la délinquance	17	127 377 €	4	2		1	1	1	2	1		1	1		1	2	
Pilotage, ressources, évaluation	22	553 484 €	1	2	2	2	1	1	1	2	1	1	1	3	1	1	2
	234	3 370 858 €	6	13	21	18	12	21	8	16	8	15	11	10	57	16	2



Intitulé de l'action

**METANLER KILTIR MON VWAZIN
PORTER HAUT LA CULTURE DE L'AUTRE**
**CUCS de
SAINT-LOUIS**
1

territoire d'application

Quartier CUCS du GOL

thématique ACSé

51 Culture et expression artistique
action menée en

maître d'ouvrage

Ville de Saint-Louis
2010

maître d'œuvre

Ville de Saint-Louis

1. NOMBRE ET PROFIL DES BÉNÉFICIAIRES

Répartition par sexe et par âge :

* 15 ans : 1 fille

* 16-18 : 9 garçons, 6 filles

* 19 ans : 1 garçon, 1 fille

Ce sont 1 collégienne, 13 lycéens, 3 étudiants et 1 demandeur d'emploi.

2. OBJECTIF PRINCIPAL

Proposer des espaces de rencontre et de partage afin d'amener les jeunes à exprimer leur différence tout en considérant l'autre.

3. PARTENARIAT DE DROIT COMMUN (État, collectivité, autres collectivités, associations, habitants...)

Identification
Nature de la contribution

DURANT L'ACTION

Service municipal de la jeunesse

Mise à disposition de 2 animateurs à temps partiel

Assoc. "Les inséparables"

Préparation de l'action et mobilisation des jeunes participants.

Collège du Gol

Mise à disposition de lieux d'activités

APRÈS L'ACTION

Assoc. "Les inséparables"

Accompagnement des jeunes dans l'élaboration de nouveaux projets

4. PRÉSENTATION SUCCINCTE

de l'activité support

Cette action a été proposée à un public de jeunes (15 à 20 ans), encadrés par 2 animateurs du service Jeunesse de la ville et des prestataires professionnels de services. Sa mise en œuvre a utilisé la parole, l'oralité, le kabar. Aussi elle a laissé une large part au conte et au spectacle vivant en général. Il s'agissait pour ces jeunes d'aller à la découverte des contes et mythes de la culture mahoraise et de la culture réunionnaise, afin d'en faire une création artistique qui sera portée sur la place publique.

L'ensemble de ce travail a fait l'objet d'un suivi audiovisuel qui porte témoignage sur la rencontre et le partage des cultures à l'intérieur du groupe.

calendrier et étapes majeures

début : **07/2010**durée : **00 mois**

* Réunions de concertation avec tous les participants au projet (bénéficiaires, animateurs, chefs de projet) afin de :

- définir une méthode de travail

- arrêter les modalités de mise en œuvre

- choisir les activités de loisirs et de cohésion du groupe

- arrêter un calendrier

* Mise en œuvre des regroupements de cohésion du groupe et des ateliers de travail

* Présentation du spectacle réalisé (au collège et dans le quartier)

* Présentation du reportage vidéo aux partenaires

ENJEUX PARTICULIERS

en effets leviers

Impliquer les jeunes dans l'organisation et la prise de responsabilité au niveau associatif

sur les partenariats de proximité

Promouvoir une dynamique de concertation et de projet entre le collège, le quartier et les services municipaux

5. FINANCEMENT

Coût total

Part contractuelle de l'ACSé

Part contractuelle de la collectivité

Part totale de droit commun

26 000 €

13 000 € 50%

13 000 € 50%

0%

6. HISTORIQUE DE L'ACTION

sa genèse (du diagnostic au choix de l'action)

Aux abords du collège du Gol, il a été signalé un problème d'agressivité grandissante entre des groupes de réunionnais et de mahorais. Il s'agit de jeunes dont certains sont scolarisés dans l'établissement, et d'autres extérieurs au collège. Ce phénomène, qui semble exacerber la différence communautaire, entretient un

	climat d'insécurité récurrent dans le périmètre de la cité scolaire. La tension ainsi créée dans le tissu social paraît cependant moins prégnante au sein des groupes d'habitation où se côtoie la diversité des familles. Sans nier leur revendication identitaire, on peut donc penser qu'une place reste possible pour un rapprochement entre ces personnes. Un groupe d'une dizaine de jeunes du Gol ont décidé de ne pas céder à la fatalité de la dissension. Ils veulent initier un changement de comportement face au dénigrement de l'autre. Ils ont ainsi élaboré, avec un agent de développement du service Jeunesse de la municipalité, ce projet qui s'appuie sur une volonté de connaître et de valoriser l'autre à travers ses traditions culturelles.
<i>sa faisabilité (du choix au plan de l'action)</i>	- recueillir la parole de l'autre afin de capitaliser des éléments d'une culture différente. - formaliser ce travail patrimonial par la création artistique et scénique afin de réaliser du spectacle vivant faisant appel à différentes formes d'art (traditionnelles, urbaines et modernes) : Kozman kabaré, slam, hip-hop, fonnkèr, graf, artisanat...
<i>sa mise en œuvre (du démarrage à l'achèvement)</i>	Les principaux moments qui structurent cette action sont : - la constitution des groupes de travail et l'identification des personnes relais auprès des partenaires du projet, - la mise en œuvre d'activités de loisir et de découverte pour la cohésion du groupe - la localisation des lieux de rencontre - la collecte de la parole - les ateliers de débat thématique - les ateliers culinaires - les ateliers artistiques : écriture, théâtre kabar - la mise en place de journées de présentation des productions réalisées
<i>son évaluation (mesures, bilans)</i>	- Nombre de participants et mixité culturelle - Volume horaire et fréquence des séances de collecte et des rencontres intergénérationnelles - Type et volume horaire des ateliers - Perception du changement de comportement chez les jeunes par les partenaires - Niveau de performance dans les productions
<i>productions réalisées</i>	<input type="checkbox"/> reportage photo <input checked="" type="checkbox"/> reportage vidéo <input checked="" type="checkbox"/> spectacle <input checked="" type="checkbox"/> conférence, débat... <input type="checkbox"/> publication écrite <input checked="" type="checkbox"/> CD ou DVD <input type="checkbox"/> objets artisanaux <input checked="" type="checkbox"/> produits alimentaires

7. LES PARTICULARITÉS LOCALES QUI ONT ÉTÉ DÉTERMINANTES

SUR LE CHOIX DE L'ACTION

<i>impact de ce contexte particulier sur le choix</i>	<input type="checkbox"/> les problèmes sociaux ou économiques majeurs de la Réunion <input checked="" type="checkbox"/> les difficultés ou attentes propres de la population du quartier ou de la commune <input type="checkbox"/> les priorités ou attentes particulières des Élus <input checked="" type="checkbox"/> la situation ou contexte spécifiques de la commune ou du quartier <input checked="" type="checkbox"/> les ressources et partenariat mobilisables <input checked="" type="checkbox"/> les us et coutumes à respecter * Nécessité d'instaurer un dialogue afin de répondre aux inquiétudes de l'administration du collège concernant la gestion des abords de l'établissement, relativement isolé des habitations du quartier * Se préoccuper de promouvoir le respect de l'autre dans son identité et ses valeurs face aux préjugés à tendance communautariste qui se développent auprès de certains jeunes.
---	--

SUR LA RÉALISATION DE L'ACTION

<i>impact de ce contexte particulier sur la mise en œuvre</i>	<input type="checkbox"/> les problèmes sociaux ou économiques majeurs de la Réunion <input checked="" type="checkbox"/> les difficultés ou attentes propres de la population du quartier ou de la commune <input type="checkbox"/> les priorités ou attentes particulières des Élus <input type="checkbox"/> la situation ou contexte spécifiques de la commune ou du quartier <input checked="" type="checkbox"/> les ressources et partenariat mobilisés <input type="checkbox"/> les us et coutumes à respecter * La situation sociale personnelle très dégradée de nombreuses familles du quartier rend difficile leur mobilisation sur des projets collectifs qu'ils ne perçoivent pas comme prioritaires en réponse à leurs difficultés quotidiennes. * Le cadre administratif réglementé de l'institution scolaire a nécessité une négociation suivie et argumentée pour acquérir sa participation au projet.
---	---

8. BILAN DE L'ACTION

ÉVALUATION PAR RAPPORT AUX OBJECTIFS ET CRITÈRES INITIAUX

<i>du résultat obtenu</i>	* La pratique d'activités de loisir nature et découverte qu'ils ne connaissaient pas, a réellement installé une cohésion de groupe entre jeunes du quartier qui ne se fréquentaient pas. * Les ateliers ont permis la mise en pratique du partage culturel et la création de mises en scène exprimant l'ouverture aux us et coutumes d'autrui ainsi que la dérision envers les préjugés et certains aspects de ses
---------------------------	---

	<p>propres pratiques.</p> <p>* Le reportage vidéo réalisé traduit bien les attentes, le déroulement et le bilan personnel des bénéficiaires concernant leur action.</p>
du déroulement	<p>Le temps consacré à la concertation avec les jeunes pour la mise en œuvre opérationnelle de l'action (objectifs, contenu, calendrier, partenariat à solliciter) a permis à chacun de montrer sa capacité d'initiative solidaire et d'écoute des autres.</p>
APPRECIATIONS	
des bénéficiaires	Voir le document vidéo
des partenaires	Le collège souhaite approfondir la mise en œuvre de projets impliquant la participation des habitants.
de l'équipe-projet	Cette action a permis de poser les bases d'une concertation constructive pour la réalisation de projets situant le mieux possible les attentes et apports respectifs des différents acteurs pouvant agir dans le quartier pour un mieux vivre ensemble.
CONCLUSIONS ET PERSPECTIVES	
	<p>* Continuer d'accompagner les jeunes afin qu'ils prennent des initiatives pour s'informer sur les moyens qu'ils peuvent mobiliser pour réaliser leurs projets.</p> <p>* Améliorer le travail de mise en scène avec les professionnels qui les ont encadrés afin de proposer leur prestation lors d'événements culturels</p>

Intitulé de l'action	TIS LO LYIN (ÉCRITURE ET MÉMOIRE)	CUCS de SAINT-ANDRÉ	
territoire d'application	Quartier du Centre-ville		
thématique ACSé	51 Culture et expression artistique	action menée en	
maître d'ouvrage	Commune de Saint-André	2009	
maître d'œuvre	Commune de Saint-André		
1. NOMBRE ET PROFIL DES BÉNÉFICIAIRES			
	200 enfants de 6 à 12 ans (dans le cadre des Mercredis Jeunesse)		
2. L'OBJECTIF PRINCIPAL			
	<ul style="list-style-type: none"> - Favoriser la construction de l'identité culturelle des individus par la connaissance de leur histoire personnelle et celle de leur île - Renforcer les liens familiaux et intergénérationnels à partir d'un travail sur la généalogie - Renforcer le lien social par l'intermédiaire d'un travail historique sur la mémoire des quartiers, avec la production d'une exposition 		
3. PARTENARIAT DE DROIT COMMUN (État, collectivité, autres collectivités, associations, habitants...)			
	<i>Identification</i>	<i>Nature de la contribution</i>	
DURANT L'ACTION			
	Archives départ. de la Réunion	A2ide à la mise en œuvre	
	Associations de quartier Personnes ressource des quartiers	Mobilisation du public Recueil de la mémoire du quartier	
	Professionnels : - Laurent Hoarau - Jean-François Reyberotte	Encadrement, recherche et réalisation de l'exposition	
APRÈS L'ACTION			
	Commune de Saint-André (CUCS)	Valorisation de l'exposition réalisée	
	Associations de quartier	Valorisation de l'exposition réalisée - Poursuite du travail de mémoire	
4. PRÉSENTATION SUCCINCTE			
de l'activité support	Réalisation d'une exposition pendant les Mercredis Jeunesse pour participer à la Commémoration de l'Abolition de l'esclavage (20 décembre).		

calendrier et étapes majeures	début : 08/2009	Août à Septembre : Recherche et recueil de données
	durée : 05 mois	Septembre à Novembre : Conception et réalisation de l'exposition : 16 bâches de 1.30x2.60 m Décembre : Présentation de l'exposition durant les manifestations du 20 décembre

ENJEUX PARTICULIERS

en effets leviers	Nécessité de valoriser le travail identitaire pour une réconciliation des habitants avec leur histoire. L'acceptation de cette identité passe par un travail de mémoire, avec une commémoration solennelle, pas seulement festive.
sur les partenariats de proximité	Favoriser le lien entre les associations et les habitants, sollicités pour des témoignages, le prêt d'objets et de documents de la famille
en innovation	Tisser le lien, créer des passerelles entre l'histoire familiale, l'histoire du quartier, l'histoire de la Réunion.
autres...	Transmettre aux jeunes générations le goût de la recherche historique, créer des vocations

5. FINANCEMENT

Coût total	Part contractuelle de l'ACSé	Part contractuelle de la collectivité	Part totale de droit commun
18 000 €	9 000 € 50%	9 000 € 50%	0%

6. HISTORIQUE DE L'ACTION

sa genèse (du diagnostic au choix de l'action)	Le CUCS s'appuie sur le recueil du patrimoine du quartier pour ses actions de lien social et de citoyenneté. Les jeunes générations méconnaissent l'histoire de l'île, et celle de leur famille. La communication au sein de la famille sur ce sujet est assez limitée, et les liens intergénérationnels insuffisants. De plus, plusieurs militants culturels de la ville ont exprimé la nécessité de promotion d'une meilleure connaissance de ses racines, (d'où je viens) pour mieux construire son parcours personnel (où je vais?) . La Ville a proposé de mettre en avant le fruit de ce travail lors du 20 décembre
sa faisabilité (du choix au plan de l'action)	Afin de donner un contenu vrai et profond à l'exposition, le choix a été fait de travailler en partenariat avec un historien et d'exploiter les archives départementales. Dans le but de valoriser le travail produit, le choix s'est porté sur la création de bâches qui peuvent ainsi enrichir les manifestations du 20 décembre et être de véritables supports de débats et d'échanges.
sa mise en œuvre (du démarrage à l'achèvement)	Dans un premier temps, les enfants, encadrés par un historien et les associations, ont réalisé des recherches dans les médiathèques et les archives départementales. Ensuite, les intervenants sont venus dans les centres de loisirs, puis chez les familles afin de recueillir les témoignages et d'effectuer des photographies. Enfin, une mise en forme de l'exposition a été réalisée par un historien.
son évaluation (mesures, bilans)	Questionnaire auprès des participants et du public visitant l'exposition Bilan partenarial sur le processus
productions réalisées	<input checked="" type="checkbox"/> reportage photo <input type="checkbox"/> reportage vidéo <input type="checkbox"/> spectacle <input checked="" type="checkbox"/> conférence, débat... <input checked="" type="checkbox"/> publication écrite <input type="checkbox"/> CD ou DVD <input type="checkbox"/> objets artisanaux <input type="checkbox"/> produits alimentaires

7. LES PARTICULARITÉS LOCALES QUI ONT ÉTÉ DÉTERMINANTES

SUR LE CHOIX DE L'ACTION

- les problèmes sociaux ou économiques majeurs de la Réunion
- les difficultés ou attentes propres de la population du quartier ou de la commune
- les priorités ou attentes particulières des Élus
- la situation ou contexte spécifiques de la commune ou du quartier
- les ressources et partenariat mobilisables
- les us et coutumes à respecter

SUR LA RÉALISATION DE L'ACTION

- les problèmes sociaux ou économiques majeurs de la Réunion
- les difficultés ou attentes propres de la population du quartier ou de la commune
- les priorités ou attentes particulières des Élus
- la situation ou contexte spécifiques de la commune ou du quartier
- les ressources et partenariat mobilisés
- les us et coutumes à respecter

8. BILAN DE L'ACTION

ÉVALUATION PAR RAPPORT AUX OBJECTIFS ET CRITÈRES INITIAUX

du résultat obtenu	Réalisation d'une exposition de 16 bâches.
--------------------	--

du déroulement	Cette action a posé les fondements d'un partenariat toujours en cours avec des historiens. Implication unanime des enfants et de leurs familles
APPRÉCIATIONS	
des bénéficiaires	Satisfaction des enfants et de leurs familles devant la qualité de l'exposition finie Satisfaction des enfants de participer à la promotion de leur exposition
des habitants du quartier	Les familles ont apprécié : - la mise en valeur de leur patrimoine - le lien tissé entre les générations passées et les enfants au travers d'objets de famille - la mise en avant de leurs enfants et du travail qu'ils ont accompli
des Élus	A la suite de cette action participative, les élus ont impulsé un Comité de Pilotage qui est maintenant la structure porteuse des manifestations du 20 décembre.
des partenaires	Les intervenants professionnels ont apprécié la démarche et la mise en commun de leur travail de recherche et de l'investissement des enfants. La conservation de la mémoire matérielle et immatérielle de l'esclavage à La Réunion est un sujet important pour les réunionnais. En effet, l'Esclavage et l'Engagisme dans l'Océan Indien est à l'origine d'un métissage fort dans l'île.
de l'équipe-projet	Ce travail de mémoire est enrichi tous les ans par les actions de l'équipe du CUCS.
CONCLUSIONS ET PERSPECTIVES	
Entre 2007 et 2012, le CUCS a participé à la production d'un livret photographique, de trois expositions et de deux spectacles professionnels qui contribuent au travail de mémoire dans les quartiers. L'impact sur le lien social et intergénérationnel est ainsi renforcé d'année en année.	

Intitulé de l'action	JEUNES SOLIDAIRES ET CITOYENS	CUCS de LA POSSESSION
territoire d'application	Quartier CUCS de Saint-Laurent	
thématique ACSé	81 Prévention de la délinquance et justice	action menée en
maître d'ouvrage	Ville de La Possession	2011 2012
maître d'œuvre	Ville de La Possession	

3

1. NOMBRE ET PROFIL DES BÉNÉFICIAIRES

- ▶ 10 jeunes collégiens âgés de 12 à 15 ans originaires du quartier de la ZAC Saint-Laurent, bénéficiaires de l'action éducative de l'association de football AFC Saint-Laurent, sensibilisés pour certains aux risques de la polytoxicomanie dans le cadre d'une précédente action nommée "foot-prévention". Ils ont participé aux divers ateliers artistiques de création de messages de prévention sur des supports différents (banderoles, tableaux en toile), aux activités sportives de pleine nature et à l'initiation théâtre.
- ▶ Environ 60 jeunes (de 13 à 16 ans) issus des 3 collèges de La Possession {Jean Albany, Texeira Da Motta, Raymond Vergés) ont assisté aux "représentations théâtrales" des messages de prévention et ont contribué aux débats.

2. L'OBJECTIF PRINCIPAL

Prévention de la délinquance/liens sociaux et citoyenneté : prévenir les conduites à risque.

3. PARTENARIAT DE DROIT COMMUN (État, collectivité, autres collectivités, associations, habitants...)

Identification	Nature de la contribution
----------------	---------------------------

DURANT L'ACTION

Services municipaux	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Trois services municipaux (le Service Animation, le Pôle Politique de la Ville, le Service Communication) : implication de l'animateur du quartier de Saint-Laurent, de l'agent de développement, du chef de projet de Saint-Laurent, de la coordonnatrice/responsable du CUCS, du coordonnateur STSPD-CLSPD, d'un photographe (suivant les besoins de l'action et des périodes traversées). ▶ La Caisse des Écoles : mise à disposition d'un minibus et d'un chauffeur ▶ La Municipalité de La Possession a apporté un soutien financier, des appuis techniques, des ressources humaines (citées ci-dessus), une mise à disposition de locaux et de matériel.
AFC St-Laurent	L'association de football a autorisé les jeunes à s'absenter d'un certain nombre de séances d'entraînement de foot pour finaliser les représentations théâtrales dans les collèges.
Les collèges de La	Les 3 collèges de La Possession (Jean-Albany, Raymond Vergés, Texeira Da Motta)

Possession	ont accueilli les "représentations théâtrales" des messages de prévention réalisées par les jeunes issus des Collèges Teixeira Da Motta et Jean-Albany.
------------	---

APRÈS L'ACTION

Assemblée plénière du CLSPD le 28 juin 2012	Présentation de l'action et du bilan "Jeunes Solidaires et Citoyens" en séance plénière CLSPD
Les jeunes, les intervenants et les collèges	Réflexion sur la possibilité de renouveler l'expérience théâtrale de présentation, par des jeunes pour des jeunes, des messages de prévention durant l'année scolaire 2012/2013.

4. PRÉSENTATION SUCCINCTE

<i>de l'activité support</i>	<ul style="list-style-type: none"> ► Un travail d'éveil et de prise de conscience puis d'expression artistique sur des sujets majeurs et sensibles qui font parti de l'actualité, du quotidien des jeunes du quartier et des collèges : la polytoxicomanie, les violences, les MST, l'alcool et ses dérivés... ► La volonté de rendre les jeunes acteurs et "messagers" de prévention auprès d'autres jeunes. 				
<i>du maître d'œuvre</i>	<ul style="list-style-type: none"> ► Une Art thérapeute est intervenue pour accompagner les jeunes dans un processus créatif de messages de prévention sur différents supports autour de 5 thèmes : <ol style="list-style-type: none"> 1 - Zamal Alcool Cachet (ZAC) 2-La santé/les MST 3 - Les violences 4- La sécurité routière 5 - Les jeux vidéo/TV ► La responsable du CUCS, l'Art thérapeute et le Coordonnateur STSPD-CLSPD ont encadré le groupe de jeunes pour le travail théâtral (répétition des sketches et représentations dans les 3 collèges) 				
<i>calendrier et étapes majeures</i>	<table border="1"> <tr> <td><i>début :</i> 09/2011</td> <td>► De mi septembre à début novembre 2011 : Élaboration des messages de prévention. Création de deux banderoles (contre la prise multiple de substances), d'un tee-shirt pour prévenir des MST et encourager au port du préservatif), des tableaux des différents messages de sensibilisation aux conduites à risques et addictives : violence, drogues, MST, sécurité routière.</td> </tr> <tr> <td><i>durée :</i> 10 mois</td> <td> <ul style="list-style-type: none"> ► Action citoyenne et solidaire : confection puis vente de gâteaux dans le quartier pour contribuer à l'action Handipossession. ► Avril 2012 : Présentation par les jeunes de l'action à leurs pairs (les footballeurs de l'association AFC Saint-Laurent et les jeunes du quartier) les messages de prévention réalisés. ► De mai à juin 2012 : Création et répétition de sketches (initiation et approche théâtrale) sur les messages de prévention avec 8 jeunes. Présentation de ce travail à partir des messages de prévention aux trois collèges de La Possession sous la forme de représentations théâtrales avec des échanges débats sur les différents thèmes abordés. </td> </tr> </table>	<i>début :</i> 09/2011	► De mi septembre à début novembre 2011 : Élaboration des messages de prévention. Création de deux banderoles (contre la prise multiple de substances), d'un tee-shirt pour prévenir des MST et encourager au port du préservatif), des tableaux des différents messages de sensibilisation aux conduites à risques et addictives : violence, drogues, MST, sécurité routière.	<i>durée :</i> 10 mois	<ul style="list-style-type: none"> ► Action citoyenne et solidaire : confection puis vente de gâteaux dans le quartier pour contribuer à l'action Handipossession. ► Avril 2012 : Présentation par les jeunes de l'action à leurs pairs (les footballeurs de l'association AFC Saint-Laurent et les jeunes du quartier) les messages de prévention réalisés. ► De mai à juin 2012 : Création et répétition de sketches (initiation et approche théâtrale) sur les messages de prévention avec 8 jeunes. Présentation de ce travail à partir des messages de prévention aux trois collèges de La Possession sous la forme de représentations théâtrales avec des échanges débats sur les différents thèmes abordés.
<i>début :</i> 09/2011	► De mi septembre à début novembre 2011 : Élaboration des messages de prévention. Création de deux banderoles (contre la prise multiple de substances), d'un tee-shirt pour prévenir des MST et encourager au port du préservatif), des tableaux des différents messages de sensibilisation aux conduites à risques et addictives : violence, drogues, MST, sécurité routière.				
<i>durée :</i> 10 mois	<ul style="list-style-type: none"> ► Action citoyenne et solidaire : confection puis vente de gâteaux dans le quartier pour contribuer à l'action Handipossession. ► Avril 2012 : Présentation par les jeunes de l'action à leurs pairs (les footballeurs de l'association AFC Saint-Laurent et les jeunes du quartier) les messages de prévention réalisés. ► De mai à juin 2012 : Création et répétition de sketches (initiation et approche théâtrale) sur les messages de prévention avec 8 jeunes. Présentation de ce travail à partir des messages de prévention aux trois collèges de La Possession sous la forme de représentations théâtrales avec des échanges débats sur les différents thèmes abordés. 				

ENJEUX PARTICULIERS

<i>en effets leviers</i>	Mobilisation des jeunes autour de thématiques à propos desquelles la société a parfois du mal à avoir prise alors que des dérives menacent et que certains jeunes se retrouvent en danger : drogues, alcool, MST, sécurité routière.
<i>sur les partenariats de proximité</i>	Implication des intervenants du quartier (animateur et agent de développement) pour mobiliser les jeunes.
<i>en innovation</i>	Élaborer puis véhiculer des messages de prévention par des jeunes pour des jeunes. L'adulte n'étant présent que pour réguler, guider et organiser l'initiative.
<i>autres...</i>	Faire changer le regard des habitants du quartier sur des jeunes qui ont tendance à se faire remarquer par leur conduite ou leur comportement parfois déviant.

5. FINANCEMENT

Coût total	Part contractuelle de l'ACSé	Part contractuelle de la collectivité	Part totale de droit commun
6 650 €	3 325 € 50%	3 325 € 50%	0%

6. HISTORIQUE DE L'ACTION

<i>sa genèse (du diagnostic au choix de l'action)</i>	<p>De 2005 à 2008, fut mené un DLS par le cabinet NEO. Il faisait apparaître sur le plan des mises en cause des actes de délinquance tels que vols, cambriolages et violences « commis la plupart du temps par des jeunes adultes et parfois des mineurs ». A ces actes s'ajoutent « des comportements de jeunes qui ont tendance à se déscolariser » et à se regrouper dans des lieux stratégiques. Sur le plan des incivilités, quelques jeunes font montre de « violences verbales systématiques dans les échanges entre jeunes mais vis-à-vis d'adultes y compris ceux représentant l'autorité ». Les échanges menés auprès d'acteurs de terrain et d'habitants depuis le 1 octobre 2010 ne font que confirmer le DLS posé en 2008.</p> <p>Sur le secteur de Saint Laurent, l'action conjugée de l'approche éducative de l'AFC Saint Laurent dans le cadre de l'action « Foot Prévention » et de la présence à la fois dissuasive et rassurante de la gendarmerie sur le territoire a permis d'inscrire et d'impliquer des jeunes dans une activité sportive permettant de travailler la régularité, la ponctualité, le respect des règles et d'une hygiène de vie, le goût de l'effort et la solidarité.</p>
---	---

	<p>Cependant, les vacances du Club de Foot sont des périodes propices à de nouveaux regroupements au cours desquels les jeunes tendent à s'adonner de nouveau à des conduites d'addiction. Il fallait agir pour conforter cette évolution du comportement des jeunes et inscrire l'action dans les temps d'oisiveté.</p> <p>La problématique des conduites d'addiction restant prégnante et pouvant constituer un frein à l'insertion des jeunes, il s'agissait de cibler l'action sur un petit groupe de jeunes âgés de 15 à 20 ans à partir des supports culturels et sportifs et en leur proposant d'organiser et de mettre en œuvre des actions de solidarité en direction des habitants de leur quartier (personnes âgées, publics scolaires,...).</p> <p>Au travers de ce support, nous souhaitons amener les jeunes sensibilisés dans le cadre de l'action Foot Prévention, à devenir des relais des messages assimilés au cours de celle-ci auprès de leurs pairs et à valoriser leur image au travers d'actions solidaires.</p>								
<i>sa faisabilité (du choix au plan de l'action)</i>	<p>La rencontre avec le groupe de jeunes et les intervenants a permis d'ajuster le projet aux objectifs établis au préalable. La démarche d'implication ne relevant que du volontariat, 10 jeunes ont donc décidé d'adhérer à un processus de réflexion sur les conduites à risque, de réfléchir aux messages de prévention, de réaliser des dessins, de travailler sur un projet de solidarité avec l'association Handipossession. Il n'a pas été aisé de mobiliser les 15-20 ans, seuls les 12-15 ans ont été "partants".</p>								
<i>sa mise en œuvre (du démarrage à l'achèvement)</i>	<p>Afin de consolider les acquis, des ateliers sur la thématique des conduites à risques telles que les conduites d'addiction avec un groupe de 10 jeunes de 12 à 15 ans ayant participé à l'action Foot Prévention ont été mis en place :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ 2 fois par semaine des ateliers ont été programmés avec une intervenante en Art thérapie. Plus d'une quinzaine de séances auront été nécessaires pour élaborer et concrétiser les messages de prévention <p>Axe 1 : Sensibiliser, réfléchir et élaborer.</p> <p>A raison d'une dizaine de séances de création culturelle et artistique, il s'agissait pour ces jeunes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'élaborer des messages de prévention à diffuser dans un premier temps lors des rencontres sportives de l'association - de faire émerger des idées d'actions citoyennes et solidaires au cours desquelles ils pouvaient être porteurs de messages de prévention auprès de leurs pairs - de réfléchir et de préparer leur présentation dans les collèges de la Commune. <p>Axe 2 : Se confronter aux notions de risque et de mise en danger de soi et d'autrui.</p> <p>A trois reprises, ont été organisées pour les jeunes des excursions sportives exigeant le respect de règles de sécurité et faisant appel à l'esprit de solidarité (Rafting, quad, accrobranche).</p> <p>Axe 3 : Changer son regard par les actions de solidarité.</p> <p>Les jeunes se sont engagés dans l'organisation et la mise en œuvre d'une action solidaire (planification, prises de contacts, communication, etc.) qu'ils avaient eux-mêmes définie.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Des ateliers ont été mis en place avec les jeunes pour la confection de gâteaux. Avec l'accompagnement de l'animateur du quartier, les jeunes ont vendu les pâtisseries. Les fonds recueillis ont été reversés à une association agissant en faveur du public porteur de handicaps : Handipossession. ▶ Pour consolider le groupe, 3 sorties ont été réalisées : Quad/Rafting/Forêt de l'aventure (accrobranche). ▶ Présentation des messages de prévention élaborés devant les parents et l'AFC Saint-Laurent (membres dirigeants, éducateurs sportifs et coéquipiers footaux) et pot d'encouragement le 5 avril 2012 sur le Stade d'Entraînement Roland Robert. ▶ 9 séances de répétition théâtrale et 3 représentations dans les différents collèges de La Possession. ▶ Présentation des différents supports réalisés dans des établissements scolaires en juin 2012 avec de l'expression théâtrale, créée par les jeunes en respectant les thématiques autour de la prévention des conduites à risque. 								
<i>son évaluation (mesures, bilans)</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Assiduité des participants : fluctuante, elle dépendait de leur disponibilité (beaucoup de ces jeunes jouent au football ou vont au "madras" [activité religieuse]). ▶ Nombre et type d'actions solidaires organisées : une action de solidarité (fabrication de gâteaux et revente en faveur de l'association Handipossession : 50 euros) ▶ Nombre de bénéficiaires de l'action : 10 jeunes du quartier de la ZAC Saint-Laurent (acteurs du projet) et environ 60 jeunes des trois collèges (représentations théâtrales). 								
<i>productions réalisées</i>	<table style="width: 100%; border: none;"> <tr> <td><input checked="" type="checkbox"/> reportage photo</td> <td><input type="checkbox"/> reportage vidéo</td> <td><input type="checkbox"/> spectacle</td> <td><input checked="" type="checkbox"/> conférence, débat...</td> </tr> <tr> <td><input type="checkbox"/> publication écrite</td> <td><input type="checkbox"/> CD ou DVD</td> <td><input type="checkbox"/> objets artisanaux</td> <td><input type="checkbox"/> produits alimentaires</td> </tr> </table>	<input checked="" type="checkbox"/> reportage photo	<input type="checkbox"/> reportage vidéo	<input type="checkbox"/> spectacle	<input checked="" type="checkbox"/> conférence, débat...	<input type="checkbox"/> publication écrite	<input type="checkbox"/> CD ou DVD	<input type="checkbox"/> objets artisanaux	<input type="checkbox"/> produits alimentaires
<input checked="" type="checkbox"/> reportage photo	<input type="checkbox"/> reportage vidéo	<input type="checkbox"/> spectacle	<input checked="" type="checkbox"/> conférence, débat...						
<input type="checkbox"/> publication écrite	<input type="checkbox"/> CD ou DVD	<input type="checkbox"/> objets artisanaux	<input type="checkbox"/> produits alimentaires						

7. LES PARTICULARITÉS LOCALES QUI ONT ÉTÉ DÉTERMINANTES

SUR LE CHOIX DE L'ACTION

<i>impact de ce</i>	<ul style="list-style-type: none"> <input checked="" type="checkbox"/> les problèmes sociaux ou économiques majeurs de la Réunion <input checked="" type="checkbox"/> les difficultés ou attentes propres de la population du quartier ou de la commune <input type="checkbox"/> les priorités ou attentes particulières des Élus <input checked="" type="checkbox"/> la situation ou contexte spécifiques de la commune ou du quartier <input checked="" type="checkbox"/> les ressources et partenariat mobilisables <input type="checkbox"/> les us et coutumes à respecter <p>Travailler sur des objectifs réalisables et mesurables en terme d'impact. Tenter d'éveiller les consciences par</p>
---------------------	---

contexte particulier sur le choix

une action portée par des jeunes pour des jeunes, une expérimentation pour le quartier !

SUR LA RÉALISATION DE L'ACTION

- les problèmes sociaux ou économiques majeurs de la Réunion
- les difficultés ou attentes propres de la population du quartier ou de la commune
- les priorités ou attentes particulières des Élus
- la situation ou contexte spécifiques de la commune ou du quartier
- les ressources et partenariat mobilisés
- les us et coutumes à respecter

impact de ce contexte particulier sur la mise en œuvre

Trouver le bon dosage pour que la "mayonnaise" prenne forme. Avoir une certaine souplesse avec le public ciblé pour éviter le conflit. Créer un groupe homogène en instaurant des relations de confiance et de respect adulte/adolescent.

8. BILAN DE L'ACTION

ÉVALUATION PAR RAPPORT AUX OBJECTIFS ET CRITÈRES INITIAUX

du résultat obtenu	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Élaboration des messages de prévention ▶ Réalisation et présentation de supports artistiques. ▶ Représentations théâtrales et débats dans les collèges. ▶ Organisation et mise en place d'une action de solidarité (vente de gâteaux au bénéfice d'une association œuvrant pour les handicapés). ▶ Prise de conscience lors des débats dans les collèges.
du déroulement	<p>Pour pouvoir aller au bout de l'action, il a fallu passer beaucoup de temps à mobiliser et à motiver les jeunes. La longueur de ce projet dans le temps n'a pas toujours été simple à gérer. Il fallut s'adapter au public qui n'était pas toujours dans l'écoute. Le résultat final a été au delà des espérances avec un temps fort : la rencontre avec les autres jeunes des différents collèges de la commune.</p>

APPRÉCIATIONS

des bénéficiaires	Malgré le manque d'assiduité de certains jeunes pendant les répétitions théâtrales ou pour la réalisation des supports (banderoles, tableaux, tee-shirt) pour les messages de prévention, les jeunes pour une grande partie d'entre eux se sont sentis reconnus par leur implication. Ils ont expérimenté une approche du jeu d'acteur en théâtre et ont pu exprimer leur talent artistique et créateur par la réalisation des supports des messages de prévention.
des habitants du quartier	L'action réalisée par les jeunes a été bénéfique et a renvoyé une image positive de ces jeunes, ce qui n'était pas forcément le cas auparavant. Les parents ont été agréablement surpris de l'évolution de conduite de leur enfant durant cette action.
des partenaires	Les Conseillers Principaux d'Éducation (CPE) et certains professeurs des collèges ont été surpris par la mobilisation des jeunes, ce qui apparemment n'était pas le cas lorsque ces jeunes fréquentaient les collèges. Ils ont apprécié le respect mutuel qui a su être instauré entre les intervenants et les jeunes.
de l'équipe-projet	Le sentiment que l'équipe-projet avait vu juste quand elle avait proposé cette action. Action qui a permis de tisser des liens entre les jeunes, les intervenants et les collèges.

CONCLUSIONS ET PERSPECTIVES

Les collèges aimeraient que cette démarche soit renouvelée au cours de l'année scolaire 2012/2013.

Intitulé de l'action	ÉMERGENCE DE PROJET AIDE À LA CRÉATION D'ENTREPRISE	CUCS de SAINT-DENIS	
territoire d'application	Tous les quartiers CUCS réunionnais		
thématique ACSé	22 Développement économique	action menée en	
maître d'ouvrage	Dynamiques services	2011	
maître d'œuvre	Dynamiques services		

1. NOMBRE ET PROFIL DES BÉNÉFICIAIRES

Nombre de personnes en phase accueil: 50, nombre de personnes en phase diagnostic: 35, nombre de personnes en phase de convention de partenariat: 10, nombre de personnes en contrat de travail CDI: 6
 Profil des bénéficiaires: porteurs de projets issus des quartiers prioritaires définis par le CUCS.

2. L'OBJECTIF PRINCIPAL

- Contribuer au développement de l'activité dans les ZUS et quartiers prioritaires

- Dynamiser les quartiers prioritaires en favorisant l'émergence de projets
- Insérer les porteurs de projet par le biais d'une nouvelle forme d'entrepreneuriat développée dans les Coopératives d'activités et d'emploi

3. PARTENARIAT DE DROIT COMMUN (État, collectivité, autres collectivités, associations, habitants...)

Identification	Nature de la contribution
DURANT L'ACTION	
DIECCTE	Partenariat financier : 25 000 €
FSE	Partenariat financier : 83 216 €
ville de Saint-Louis	Partenariat financier : 6 000 €
APRÈS L'ACTION	

4. PRÉSENTATION SUCCINCTE

de l'activité support	Création de l'auto emploi, développement d'activité dans la démarche de la coopérative d'activité
calendrier et étapes majeures	début : 01/2011 durée : 12 mois
ENJEUX PARTICULIERS	
en effets leviers	susciter la démarche entrepreneuriale dans le secteur des services à la personne
en innovation	développer des activités économiques dans une entreprise collective partagée: la coopérative d'activités

5. FINANCEMENT

Coût total	Part contractuelle de l'ACSé	Part contractuelle de la collectivité	Part totale de droit commun
148 316 €	10 000 € 7%	10 000 € 7%	128 316 € 87%

6. HISTORIQUE DE L'ACTION

sa genèse
(du diagnostic au choix de l'action)

Le cadre général des services à la personne

Le plan de cohésion sociale lancé par le gouvernement, le 30 juin 2004, ambitionne de développer de manière massive les services à la personne sur le territoire national. Dans un contexte politique où l'emploi reste la priorité des gouvernements successifs et des pouvoirs publics locaux, les services à la personne sont considérés comme un gisement potentiel d'emplois depuis plusieurs années. Et c'est effectivement la réalité puisque la demande est directement liée à l'évolution des modes de vie, à la féminisation du travail et au vieillissement de la population, pour n'en rester qu'à ces principaux facteurs.

L'ampleur de la demande à satisfaire dans ce domaine ouvre des perspectives pour des porteurs de projets individuels qui souhaitent créer leur propre emploi.

Le cadre des services à la personne à La Réunion

Au niveau local, une convention de partenariat a été signée entre l'État, le Département et la Région, en septembre 2007. Cette convention tripartite affiche la volonté :

- o d'organiser le « marché des services à la personne » en un secteur d'activité professionnel capable d'offrir des services diversifiés et de qualité
- o d'offrir de réels débouchés aux demandeurs d'emplois
- o de structurer des filières de métiers

Les objectifs de cette convention sont :

- parfaire la connaissance du secteur des services à la personne
- accompagner le développement de l'offre
- favoriser l'expression de la demande
- veiller à une communication claire envers le public

En juin 2008, un comité de pilotage composé de l'État, du Département, de La Région, a validé le plan d'actions des services à la personne à travers quatre axes :

- Accroître et structurer une offre de qualité
- Développer la demande de service notamment à travers le développement du Chèque Emploi Service Universel (CESU) préfinancé
- Valoriser, professionnaliser et pourvoir les emplois
- Enrichir la connaissance de ce secteur

Inscrite dans le plan d'action de la convention 2007-2010, signée entre l'État la Région et le Département, sur

sa faisabilité
(du choix au plan de
l'action)

le développement et la structuration du secteur des services à la personne à La Réunion, Dynamiques Services se positionne sur l'offre de services pour le regroupement de petits créateurs.

Le comité de pilotage des services à la personne de novembre 2010 relatif au bilan de cette convention, a validé la poursuite des axes du plan de l'ANSP et des politiques publiques menées par l'État.

Le comité de pilotage de mai 2011, en présence du conseil Général, du Conseil Régional et des partenaires, a validé « la consolidation de l'offre des services par des structurations collectives et solidaires ». Dans ce cadre, la DIECCTE poursuit son soutien à la CAE en 2011.

A La Réunion, plusieurs facteurs sociétaux vont dans le sens d'une plus grande demande des services à la personne :

- le vieillissement de la population entraîne le besoin de prise en charge des seniors. Avec un vieillissement généralisé, les 60 ans et plus, qui n'étaient que 70 000 en 1999, devraient être 230 000 d'ici une quinzaine d'années.
- l'activité professionnelle des femmes de l'île progresse régulièrement (67,5%)
- l'équipement des ménages en informatique

L'emploi et l'activité dans les services à la personne aujourd'hui

Bien que l'on assiste depuis la mi 2008 à un ajustement sévère de l'emploi national et à une hausse continue du chômage, l'emploi et l'activité dans les services à la personne continuent à se développer en 2009, même si le rythme est ralenti par le choc brutal de la crise.

Plusieurs indicateurs témoignent de cette résistance positive à l'évolution conjoncturelle :

- Le nombre total d'heures travaillées continue de progresser :

Prévision d'une hausse de 1,5% en 2009 alors que le nombre d'heures dans l'ensemble de l'économie pourrait diminuer de plus de 2%.

- Les services à la personne continuent d'augmenter leur part dans l'ensemble de l'économie :

La valeur ajoutée du secteur est estimée à 15,9 milliards d'euros en 2009, représentant près de 1% de la valeur ajoutée totale générée dans l'économie.

En 2009, la valeur ajoutée du secteur devrait croître de 6% comparé à la baisse du PIB de l'ordre de 1,5%.

- Mesurés en équivalent temps plein, les services à la personne restent par conséquent créateurs nets d'emploi, se distinguant des autres secteurs économiques, y compris des secteurs de service traditionnellement créateurs d'emplois :

En 2009, 16 000 postes ETP pourraient être créés, dans une économie globale affectée par une perte d'environ 370 000 postes ETP.

- Leur dynamisme sectoriel s'exprime également dans la progression des revenus salariaux distribués :

La croissance de la masse salariale des salariés des particuliers employeurs serait supérieure à 5% en 2009, année caractérisée par une croissance quasi nulle de la masse salariale dans l'ensemble de l'économie.

L'offre de services

Le domaine des services à la personne est passé de 5 500 organismes agréés en 2005 à plus de 19 000 en novembre 2009.

- entreprises : 59%
- associations : 34%
- organismes publics (CCAS, SIVOM, autres...) : 7%

A La Réunion

Le poids des entreprises privées augmente

Fin décembre 2010, 65 organismes sont agréés «services à la personne» et actifs, à La Réunion. Les entreprises privées sont majoritaires et comptabilisent de plus en plus d'heures.

En 2010, les salariés des entreprises privées ont effectué 15,5% des heures de l'ensemble des heures des organismes, contre 3,5% en 2009.

Globalement, le nombre d'heures est en baisse de 15% en 2010, en raison de la restructuration du secteur, suite à la disparition de l'ARAST. La baisse est sensible dans l'assistance aux personnes âgées et dépendantes (- 31,9%) et moins marquée dans l'assistance aux personnes handicapées.

A l'inverse, le nombre d'heures de ménage augmente de 74% et celui du jardinage de 25%.

Dans un contexte politique où l'emploi reste la priorité des gouvernements successifs et des pouvoirs publics locaux, les services à la personne sont considérés comme un gisement potentiel d'emplois.

Le développement de l'offre de services se fait par l'intermédiaire de plusieurs acteurs : établissement public, entreprise privée, structure issue de l'économie sociale, entrepreneuriat individuel.

Mais, l'entrepreneuriat individuel dans ce secteur se confronte à de nombreuses questions et difficultés :

- évaluation, en amont et en aval de la création, des compétences du porteur de projet en rapport avec l'activité projetée,
- mise en œuvre de formation adaptée dans une perspective de professionnalisation donc d'optimisation

sa mise en œuvre
(du démarrage à
l'achèvement)

de la qualité des services,
- prise en charge des obligations administratives et fiscales particulières aux services à la personne.
C'est pour ces raisons qu'il est opportun d'imaginer des solutions nouvelles d'accompagnement, d'encadrement et de développement de l'entrepreneuriat individuel dans le champ des services à la personne.

Création de Dynamiques Services, Coopérative d'Activités et d'Emploi dédiée aux services à la personne, à La Réunion

Créée en août 2008, Dynamiques Services est la première Coopérative d'Activités et d'Emploi dédiée aux services à la personne à La Réunion. Elle permet d'accompagner des porteurs de projet d'activités de services à la personne tout en leur permettant de bénéficier des avantages offerts par le Plan Borloo grâce à l'agrément simple obtenu en octobre 2008.

L'objectif de Dynamiques Services, coopérative d'activités et d'emploi, est de soutenir et de développer la création d'auto-emploi dans le secteur des services à la personne. Il s'agit d'offrir à des personnes un cadre juridique, fiscal et comptable pour développer une activité économique dans le cadre sécurisant du salariat.

Il s'agit de permettre la création de leur propre emploi par des personnes qui relèvent majoritairement des minima sociaux et des Assedic ; les porteurs de projet ayant un savoir faire techniques et respectant la charte coopérative, utilisent l'entité juridique de Dynamiques Services à la personne pour démarcher, commercialiser et facturer auprès de leurs clients, sous la responsabilité des permanents de la coopérative. Les porteurs de projet sont rémunérés (sous statut d'entrepreneur-salarié) en fonction du résultat qu'ils dégagent. Ils apprennent le métier d'entrepreneur par des formations collectives et individuelles dans le domaine de la gestion, commercialisation, marketing...

Fonctionnement de la Coopérative d'Activités et d'Emploi « Dynamiques Services »

La coopérative se charge de la partie administrative et comptable des activités économiques des porteurs de projet. Elle contribue à la professionnalisation et à la démarche qualité spécifique au secteur des services à la personne.

La coopérative est détentrice de l'agrément simple et les porteurs de projets peuvent exercer sous cet agrément.

Les entrepreneurs salariés sont prestataires directs des particuliers mais exercent sous la responsabilité de Dynamiques Services à la personne. Un contrat de prestation peut-être établi entre le client « particulier » et la coopérative Dynamiques Services à la personne.

Parcours des porteurs de projet au sein de « Dynamiques Services » à la personne

Le parcours du porteur de projet au sein de Dynamiques Services à la personne se déclinera ainsi :

1. Phase accueil diagnostic

- Information collective

Tous les porteurs de projet qui sont intéressés pour travailler dans le secteur des services à la personne devront participer à une réunion d'information collective où il sera expliqué le fonctionnement de la coopérative d'activités et d'emploi Dynamique Services à la personne.

- Rendez-vous individuels

Le porteur de projet aura ensuite deux entretiens individuels avec les permanents de la coopérative auxquels il explique son projet. Le but de ces entretiens est de déterminer l'état d'avancement du projet, d'obtenir de l'assurance de la coopérative, la prise en charge de l'activité mais aussi de veiller à ce que la future activité respecte la charte qualité et les règles de l'agrément simple.

2. Phase accompagnement- Convention de partenariat

La mise en dynamique du projet passe à l'action dans le cadre d'une « Convention d'accompagnement partenarial à la création d'une activité économique », ce qui permet la prospection de la clientèle, la communication et la commercialisation de l'activité tout en conservant son statut et l'allocation s'y rattachant (allocataire du RSA, indemnités ASSEDIC). Au cours de cette phase, le créateur est soulagé de toutes les tâches de gestions administrative et comptable, réalisées par la Coopérative d'Activités et d'Emploi.

3. CDI à temps partiel

Dès le travail effectif engagé, un contrat de travail à durée indéterminée à temps partiel est signé. Le temps de travail sera déterminé en fonction du résultat dégagé par l'activité. Un avenant au contrat de travail sera signé dès que l'activité connaît une progression significative.

Pendant toute la durée de la convention de partenariat et du CDI, un suivi régulier est effectué par les permanents de Dynamiques Services à la personne en termes de gestion, de marketing, de juridique ou de commercialisation. Le porteur de projet travaille sous l'agrément simple détenu par la coopérative.

Modalités de mises en œuvre

- mode d'information et de recrutement du public cible

Les modes d'information s'appuient sur les relais auprès des structures d'accueil comme le pôle emploi, le Conseil Général, les Missions locales, les Maisons de l'Emploi, les Chambres Consulaires, les CUCS, les pôles insertion des mairies. Des matinées d'informations sont organisées au sein de ces structures et sur les sites de permanence de la coopérative.

- identification des partenaires et modalités de concertation

Les partenaires de Dynamiques Services se retrouvent à plusieurs niveaux : les partenaires institutionnels (État, Ville de Saint-Denis, Ville de Saint-Louis, FSE...), les partenaires techniques, intervenant dans l'accueil et l'orientation des publics et les partenaires de la création d'activités.

Ces rencontres et concertations se font sous diverses formes : réunions de travail, comités de suivi, comité de pilotage et/ou technique (Comité technique, Comité de pilotage de diverses structures...).

son évaluation
(mesures, bilans)

Sur l'ensemble du département, en 2011, la coopérative a accompagné 31 porteurs de projets dans le cadre de la convention de partenariat. De 2009 à 2011, 28 porteurs de projets ont signé un CDI.

- 20 sont toujours suivies en début 2012 et continuent à développer leurs activités (prestations de petit bricolage, travaux de jardinage, cours de gymnastique à domicile, soutien scolaire, travaux ménagers, assistant informatique et internet) au sein de la CAE.
- 8 sont sorties :
- 5 en création d'entreprises
- 3 en emplois (1 CDI, 1 CDD, 1 contrat aidé)

Sur le territoire de Saint-Denis les résultats sont les suivants:

Résultats obtenus au 31 décembre 2011 par rapport aux objectifs fixés :

	Objectifs	Réalisation
Accueil	50	72
Entretiens diagnostics	35	33
Suivi de convention de partenariat	10	8
Contrat de travail	6	6

Dans le cadre de la prise en charge de la partie comptable, la CAE a établi en 2011, 520 factures et 141 attestations fiscales pour les clients des entrepreneurs salariés. Elle a tenue une comptabilité analytique pour les 20 entrepreneurs salariés.

La coopérative d'activités et d'emploi va au-delà de la seule logique d'accompagnement du « chômeur créateur », elle a la volonté de s'adapter à celles et à ceux qui font un choix de vie professionnelle en développant leur propre emploi.

En leur proposant un cadre collectif et coopératif innovant, en leur permettant de mutualiser leurs compétences, leurs savoir-faire et leurs énergies, la démarche de Dynamiques Services offre une alternative originale à celles et ceux qui veulent entreprendre autrement sur leur territoire.

Les lieux d'accueil mises en place en 2009, sont restés opérationnels en 2011, soit :

- la mise en place de 16 lieux de permanences qui couvrent l'ensemble du département
- l'organisation de 74 matinées de l'information dont 32 sur demande des partenaires (chefs de projets CUCS, Pôle Emploi, ADI, CIREST, PLIE)
- la participation à 10 manifestations (forums de l'insertion Ville de la Possession et de Trois-Basins, Caravane de la création d'entreprises par la maison de l'emploi Est, forum insertion à Saint-Joseph, carrefour de l'emploi à Saint-Leu, journée de la création d'entreprise et de l'emploi à Saint-Leu) sur invitation des partenaires
- la formalisation d'une convention de partenariat avec la ville de Saint-Philippe

En 2011, la CAE a organisé 12 ateliers sur 4 sites (Sainte Suzanne, Saint-Denis, Saint-Louis et Savannah). Les thèmes abordés :

- Comptabilité et administration: facturation, situation comptable des activités des entrepreneurs salariés, situation de trésorerie, gestion courante de la trésorerie, achats fournitures, devis, mode d'emploi de la CAE, traitement administratif et comptable de l'activité dans la CAE, clôture comptable des comptes
- Coopération en CAE : les principes coopératifs, le sociétariat, projet collectif, prime d'intéressement, la rémunération du travail
- Fiscalité : TVA sur achats et ventes
- Cadre juridique des services à la personne : attestation fiscale, les obligations de l'agrément simple, contrats de prestations
- Professionnalisation : présentation des formations existantes sur le renforcement de compétences techniques dans les services à la personne
- Approche commerciale : communication d'entreprise, communication personnelle, stratégie commerciale, rentabilité de la relation clientèle

En 2011, un total de 49 personnes a participé à ces ateliers (entrepreneurs accompagnés et entrepreneurs-salariés)

- En 2011 les activités accompagnées sont : travaux de jardinage, prestations de petit bricolage, garde

d'enfants de plus de trois ans, accompagnement d'enfants dans leurs déplacements, soutien scolaire ou cours à domicile, préparation de repas à domicile, assistance administrative à domicile, assistance informatique et internet à domicile, maintenance et vigilance temporaire du domicile.

Le comité de pilotage composé de partenaires financiers réuni le 26 octobre 2011, a validé les points suivants:

- Les actions de la coopérative d'activités et d'emploi,
- Le budget prévisionnel et le suivi des conventions,
- Le réseau partenarial

productions réalisées

- | | | | |
|---|---|--|--|
| <input type="checkbox"/> reportage photo | <input checked="" type="checkbox"/> reportage vidéo | <input type="checkbox"/> spectacle | <input checked="" type="checkbox"/> conférence, débat... |
| <input type="checkbox"/> publication écrite | <input type="checkbox"/> CD ou DVD | <input type="checkbox"/> objets artisanaux | <input type="checkbox"/> produits alimentaires |

7. LES PARTICULARITÉS LOCALES QUI ONT ÉTÉ DÉTERMINANTES

SUR LE CHOIX DE L'ACTION

- les problèmes sociaux ou économiques majeurs de la Réunion
- les difficultés ou attentes propres de la population du quartier ou de la commune
- les priorités ou attentes particulières des Élus
- la situation ou contexte spécifiques de la commune ou du quartier
- les ressources et partenariat mobilisables
- les us et coutumes à respecter

impact de ce contexte particulier sur le choix

Le concept de la coopérative d'activités et d'emploi® s'inscrit dans une dimension d'ancrage local. Structure de l'économie sociale et solidaire, la CAE se positionne sur le territoire comme un acteur de la création d'emploi et du développement de l'activité économique, en complémentarité avec les autres acteurs, en y apportant une plus value.

Dynamiques Services est la seule structure parmi les acteurs de la création d'activité, à détenir l'agrément simple permettant l'accompagnement des porteurs de projets dans le secteur des services à la personne. Cet agrément qui ouvre droit à l'application de l'exonération fiscale, donne aux porteurs de projets la possibilité d'être compétitif dans ce secteur d'activité. De ce fait, la coopérative d'activités et d'emploi dédiée aux services à la personne peut contribuer à compléter l'offre existante et ne se positionne pas dans une démarche de concurrence.

SUR LA RÉALISATION DE L'ACTION

- les problèmes sociaux ou économiques majeurs de la Réunion
- les difficultés ou attentes propres de la population du quartier ou de la commune
- les priorités ou attentes particulières des Élus
- la situation ou contexte spécifiques de la commune ou du quartier
- les ressources et partenariat mobilisés
- les us et coutumes à respecter

impact de ce contexte particulier sur la mise en œuvre

La CAE est vue comme une véritable alternative pour les porteurs de projet qui ne souhaitent pas adopter le statut d'indépendant dans un premier temps. Elle est considérée également comme un relais dans la logique de pérennité pour ceux qui souhaitent opter pour la création d'entreprise après leur passage dans la CAE.

La CAE constitue un outil innovant dans la démarche d'entreprendre et l'impact attendu de l'action vise à terme à permettre un développement des initiatives locales à travers :

- la démarche d'accompagnement vers la création d'activités économiques
- le développement de l'auto-emploi issu du concept des CAE
- la dynamique d'entreprenariat partagé existant dans la démarche des CAE
- le développement et la consolidation de chiffre d'affaires réalisés par les porteurs de projets dans un cadre de mutualisation administrative, comptable et juridique.

8. BILAN DE L'ACTION

ÉVALUATION PAR RAPPORT AUX OBJECTIFS ET CRITÈRES INITIAUX

du résultat obtenu

Sur le territoire de Saint-Denis les résultats sont les suivants:
Résultats obtenus au 31 décembre 2011 par rapport aux objectifs fixés :

	Objectifs	Réalisation
Accueil	50	72
Entretiens diagnostics	35	33
Suivi de convention de partenariat	10	8
Contrat de travail	6	6

du déroulement	
APPRÉCIATIONS	
des bénéficiaires	Les entrepreneurs-salariés sont motivés pour créer leur propre emploi à partir d'un savoir faire qu'ils maîtrisent et d'un métier qu'ils veulent exercer. Certains choisissent la Coopérative d'activités pour la sécurité qu'elle apporte à travers le statut de salarié, la démarche proposée dans la prise en charge de la partie administrative et comptable de l'activité ou encore la capacité d'acquiescer à leur rythme des compétences professionnelles. Selon eux, peu d'entre eux se seraient lancés dans la création de leur activité sans l'existence de cette forme d'emploi : la coopérative d'activités et d'emploi.
des partenaires	Le dynamisme du réseau partenarial montre l'intérêt de la démarche de la Coopérative d'activités et d'emploi pour les demandeurs d'emploi qui souhaitent créer leur propre emploi en développant une activité économique. Le choix des porteurs de projets pour la coopérative (20 suivis en contrat de travail dont 6 à Saint-Denis), montre que le concept de la coopérative d'activités et d'emploi répond à une demande du territoire dans sa forme d'accompagnement et représente une alternative à la création d'entreprise.
CONCLUSIONS ET PERSPECTIVES	
<p>Axes de travail en 2012</p> <ul style="list-style-type: none"> - Axe 1 : demande de l'agrément qualité <p>Les prévisions d'évolution démographiques faisant apparaître un accroissement et un vieillissement de la population à La Réunion, la coopérative s'oriente vers l'agrément qualité. Cet agrément lui permettra d'élargir son offre d'accompagnement et de création d'emploi dans le secteur des services à la personne.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Axe 2 : mise en place d'ateliers sur la coopération dans le modèle de la CAE afin de sensibiliser les entrepreneurs salariés sur l'aspect sociétariat <p>Il s'agira de mettre en place 4 ateliers dans l'année sur le thème du sociétariat dans le modèle de la coopérative d'activités et d'emploi. La coopérative fonctionne depuis 3 et l'objectif est de permettre aux entrepreneurs salariés ayant au moins 2 ans d'ancienneté et répondant aux critères, d'accéder au sociétariat.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Axe 3 : positionnement sur des appels à projets potentiels <p>Dynamiques Services envisage de se positionner sur des appels à projets potentiels selon les conditions d'éligibilités.</p> <p>La Coopérative d'Activités et d'Emploi® permet à des créateurs demandeurs d'emploi, travailleurs à temps partiel non choisi, de développer ou de compléter leur activité dans un cadre sécurisé, de créer des passerelles entre différentes activités, de développer leur chiffre d'affaires au sein de Dynamiques Services et ainsi d'augmenter leur salaire, de lutter contre l'isolement, de retrouver un statut valorisant.</p> <p>En 2012, la CAE souhaite se positionner sur le territoire comme un acteur de la création d'emploi et du développement de l'activité économique.</p> <p>Il s'agira également de poursuivre l'accompagnement de porteurs de projets dans le secteur des services à la personne et de poursuivre la démarche d'information sur la démarche de la CAE auprès du réseau partenarial.</p> <p>Avec l'appui des partenaires institutionnels et financiers, la coopérative d'activités et d'emploi participe activement au développement de l'entrepreneuriat qui devient aujourd'hui un mode d'insertion professionnelle pour les demandeurs d'emploi à La Réunion.</p>	

Intitulé de l'action	TOUT COMMENCE PAR L'INFORMATION		CUCS de LA POSSESSION		
territoire d'application	Quartier CUCS du Centre-ville				
thématique ACSé	11 Éducation		action menée en		
maître d'ouvrage	Ville de La Possession		2011 & 2012		
maître d'œuvre	Ville & Proxima				
1. NOMBRE ET PROFIL DES BÉNÉFICIAIRES					
16 personnes en démarche d'insertion professionnelle (15 femmes et 1 homme de 25/49 ans)					
2. L'OBJECTIF PRINCIPAL					
Améliorer l'accès pour tous de l'offre socioculturelle et de loisirs et repérer les besoins en matière de lutte contre l'illettrisme					
3. PARTENARIAT DE DROIT COMMUN (État, collectivité, autres collectivités, associations, habitants...)					
	Identification		Nature de la contribution		
DURANT L'ACTION					
	Proxima		Mise à disposition d'une adulte-relais pour encadrer le groupe Mise à disposition du local LCI Case à lire quand nécessaire		

APRÈS L'ACTION

Proxima	5 personnes bénéficiaires de l'action suivent régulièrement les ateliers de Sa Case à lire et poursuivent ainsi Sa consolidation de leurs savoirs de base et leur initiation aux outils informatiques.
---------	--

4. PRÉSENTATION SUCCINCTE

<i>de l'activité support</i>	Aller à la rencontre des acteurs locaux œuvrant dans les domaines de l'insertion, de l'animation socioculturelle et du social, formaliser ces informations pour les rendre accessibles à un large public.														
<i>du maître d'œuvre</i>	Sur le territoire, Proxima a en charge la Case à lire et le repérage du public														
<i>calendrier et étapes majeures</i>	<table border="1"><tr><td>début : 06/2012</td><td>-Mobilisation du public</td></tr><tr><td>durée : 12 mois</td><td>-Réunions collectives</td></tr><tr><td></td><td>-Identification des attentes et besoins</td></tr><tr><td></td><td>-Identification des partenaires à rencontrer</td></tr><tr><td></td><td>- Rencontres</td></tr><tr><td></td><td>-Synthèse des informations</td></tr><tr><td></td><td>-Réalisation des panneaux avec le service Communication, etc.</td></tr></table>	début : 06/2012	-Mobilisation du public	durée : 12 mois	-Réunions collectives		-Identification des attentes et besoins		-Identification des partenaires à rencontrer		- Rencontres		-Synthèse des informations		-Réalisation des panneaux avec le service Communication, etc.
début : 06/2012	-Mobilisation du public														
durée : 12 mois	-Réunions collectives														
	-Identification des attentes et besoins														
	-Identification des partenaires à rencontrer														
	- Rencontres														
	-Synthèse des informations														
	-Réalisation des panneaux avec le service Communication, etc.														

ENJEUX PARTICULIERS

<i>en effets leviers</i>	Motivation enclenchée chez certains habitants à poursuivre l'amélioration de leurs savoirs de base en écriture Motivation du groupe à œuvrer ensemble dans le cadre d'une autre action 2012 du CUCS en Sien avec de mémoire autour du passé "pêcheur" de la commune au niveau du Centre ville
<i>sur les partenariats de proximité</i>	Meilleure identification des acteurs de l'insertion, du social, etc. par tes bénéficiaires.
<i>autres...</i>	Perspectives de diffuser les mêmes panneaux d'information dans les autres maisons de quartier de la Commune,

5. FINANCEMENT

Coût total	Part contractuelle de l'ACSé	Part contractuelle de la collectivité	Part totale de droit commun
950 €	0%	480 € 51%	470 € 49%

6. HISTORIQUE DE L'ACTION

<i>sa genèse (du diagnostic au choix de l'action)</i>	A plusieurs reprises, les habitants du centre-ville ont fait part de leurs difficultés à discerner le rôle et les missions des institutions sur leur quartier et constataient un déficit d'information sur les animations proposées par les acteurs locaux.								
<i>sa faisabilité (du choix au plan de l'action)</i>	Il a été convenu de proposer aux habitants volontaires de participera des ateliers participatifs pour aller récolter, formaliser et rendre accessible l'information. Cette action visant un public concerné par l'apprentissage des savoirs de bases.								
<i>sa mise en œuvre (du démarrage à l'achèvement)</i>	La maison de quartier terrain de sel n'étant pas équipée du réseau nécessaire à la réalisation de ce travail, le chef de projet a délocalisé les ateliers au LCR Bwادل de la SEMAOER et facilité par la même occasion l'implantation de la Case à lire sur le quartier.								
<i>son évaluation (mesures, bilans)</i>	Ce travail a permis de repérer et prendre en charge des personnes en difficulté avec la lecture et l'écriture. Le vernissage des panneaux d'informations recueillis, à la maison de quartier, en fait un lieu d'information accessible aux habitants du quartier. Cette information va également être diffusée dans les 9 autres maisons de quartier de ta commune.								
<i>productions réalisées</i>	<table border="0"><tr><td><input type="checkbox"/> reportage photo</td><td><input type="checkbox"/> reportage vidéo</td><td><input type="checkbox"/> spectacle</td><td><input type="checkbox"/> conférence, débat...</td></tr><tr><td><input checked="" type="checkbox"/> publication écrite</td><td><input type="checkbox"/> CD ou DVD</td><td><input type="checkbox"/> objets artisanaux</td><td><input type="checkbox"/> produits alimentaires</td></tr></table>	<input type="checkbox"/> reportage photo	<input type="checkbox"/> reportage vidéo	<input type="checkbox"/> spectacle	<input type="checkbox"/> conférence, débat...	<input checked="" type="checkbox"/> publication écrite	<input type="checkbox"/> CD ou DVD	<input type="checkbox"/> objets artisanaux	<input type="checkbox"/> produits alimentaires
<input type="checkbox"/> reportage photo	<input type="checkbox"/> reportage vidéo	<input type="checkbox"/> spectacle	<input type="checkbox"/> conférence, débat...						
<input checked="" type="checkbox"/> publication écrite	<input type="checkbox"/> CD ou DVD	<input type="checkbox"/> objets artisanaux	<input type="checkbox"/> produits alimentaires						

7. LES PARTICULARITÉS LOCALES QUI ONT ÉTÉ DÉTERMINANTES

SUR LE CHOIX DE L'ACTION

- les problèmes sociaux ou économiques majeurs de la Réunion
- les difficultés ou attentes propres de la population du quartier ou de la commune
- les priorités ou attentes particulières des Élus
- la situation ou contexte spécifiques de la commune ou du quartier
- les ressources et partenariat mobilisables
- les us et coutumes à respecter

SUR LA RÉALISATION DE L'ACTION

- les problèmes sociaux ou économiques majeurs de la Réunion
- les difficultés ou attentes propres de la population du quartier ou de la commune

- les priorités ou attentes particulières des Élus
- la situation ou contexte spécifiques de la commune ou du quartier
- les ressources et partenariat mobilisés
- les us et coutumes à respecter

8. BILAN DE L'ACTION

ÉVALUATION PAR RAPPORT AUX OBJECTIFS ET CRITÈRES INITIAUX

du résultat obtenu	La mobilisation du public et la réalisation des objectifs
du déroulement	Quelques difficultés, un temps de flottement suite à l'absence pour raison maladie de l'encadrant du groupe

APPRÉCIATIONS

des bénéficiaires	Les témoignages des bénéficiaires recueillis en fin d'action ont montré un enrichissement personnel, une meilleure connaissance du quartier et de son fonctionnement. Ainsi beaucoup d'entre eux parlent d'avoir retrouvé le goût d'apprendre et le sens de l'initiative.
des habitants du quartier	Une information disponible.
de l'équipe-projet	La satisfaction de noter la formation d'un groupe de femmes qui souhaitent devenir plus autonomes et réaliser des projets en commun.

CONCLUSIONS ET PERSPECTIVES

Cette action a permis de former des personnes ressources qui peuvent devenir des relais collectifs ou individuels pour mobiliser les autres habitants du quartier.

Intitulé de l'action

ATELIER D'APPRENTISSAGE DU FRANÇAIS

CUCS de SAINT-LOUIS

territoire d'application

thématique ACSé

12 Prévention et lutte contre l'illettrisme

action menée en

maître d'ouvrage

Association ICARE

2010

maître d'œuvre

Association ICARE

6

1. NOMBRE ET PROFIL DES BÉNÉFICIAIRES

Répartition par sexe et âge :

- * 18-21 : 3 hommes, 1 femme
- * 26-40 : 3 hommes, 1 femme
- * 40 et + : 3 hommes, 11 femmes

Répartition par niveau de formation initiale :

- * jamais scolarisé : 12
- * niveau élémentaire : 6
- * niveau 6ème et 5^{ème} : 4

Lieu d'origine:

- * Mayotte: 16
- * Les Comores: 3
- * Ile Maurice: 2
- * Maroc: 1

Organismes d'accueil et d'orientation:

- * Agence départementale d'insertion: 14
- * Mission locale: 4
- * Pôle Emploi: 2
- * Autre: 2

2. L'OBJECTIF PRINCIPAL

Il s'agit de donner à des personnes issues de l'immigration la possibilité d'apprendre à s'exprimer en français afin d'améliorer la capacité d'appréhender les situations de communication de la vie courante et de s'inscrire dans un projet d'apprentissage de la lecture et de l'écriture qu'il pourra continuer en Atelier Permanent de Lutte contre l'Illettrisme.

3. PARTENARIAT DE DROIT COMMUN (État, collectivité, autres collectivités, associations, habitants...)

	Identification	Nature de la contribution
DURANT L'ACTION		
	État	Cofinancement au titre du Ministère de l'intégration/PRIPI-BOP 104
	Agence départementale d'insertion	Proposition de l'action à des bénéficiaires du RSA au titre de leur contrat d'insertion. Suivi et évaluation au sein du comité de pilotage de l'action.
	Pôle emploi	Proposition de l'action à des demandeurs d'emploi. Suivi et évaluation au sein du comité de pilotage de l'action.
	Mission locale	proposition de l'action à des jeunes (17 - 24 ans) comme préalable à un parcours de formation. Suivi et évaluation au sein du comité de pilotage de l'action
APRÈS L'ACTION		
	Agence départementale d'insertion	Orientation prescrite au bénéficiaire et suivi de sa mise en œuvre
	Pôle emploi	Orientation prescrite au bénéficiaire et suivi de sa mise en œuvre
	Mission locale	Orientation prescrite au bénéficiaire et suivi de sa mise en œuvre

4. PRÉSENTATION SUCCINCTE

<i>de l'activité support</i>	<p>Un groupe de vingt personnes est repéré et recruté avec les partenaires locaux de l'insertion, de la formation et de l'emploi afin de constituer un groupe de personnes volontaires pour bénéficier de 350 heures d'apprentissage du français. Encadrées par un formateur spécialisé en la matière, leurs séances de formation contiennent les modules suivants :</p> <p>Positionnement / contractualisation (10 heures) Communication orale (100 heures) Vie sociale (45 heures) Éducation - Famille (45 heures) Santé (45 heures) Gérer le temps (35 heures) Atelier d'écriture 60 heures) Bilan / évaluation (10 heures)</p>	
<i>du maître d'œuvre</i>	<p>L'association ICARE a pour objet de développer des actions de formation et d'insertion ; favoriser la mise en place d'actions d'ordre culturel, socio-éducatif et économique ; soutenir des initiatives de développement local à titre individuel ou en partenariat avec d'autres organismes poursuivant les mêmes objectifs ; participer à la réflexion globale sur la promotion de l'individu.</p> <p>Siège social : 35, chemin du Calvaire Mont-Vert-les-Bas, 97410 Saint-Pierre. Date de la déclaration : 2.4.98.</p>	
<i>calendrier et étapes majeures</i>	<p>début : 09/2010 durée : 06 mois</p>	<p>Début septembre: * Constitution du comité de pilotage * Réunions d'information à destination du public avec les organismes d'accueil et d'orientation * Accueil et inscription des bénéficiaires * Positionnement des bénéficiaires et contractualisation de leur apprentissage</p> <p>A partir de mi-septembre: * mise en œuvre des modules d'apprentissage</p> <p>06 octobre 2010: bilan intermédiaire 15 décembre 2010: bilan intermédiaire 17 décembre 2010: interruption temporaire 12 janvier 2011: reprise de la formation 23 février 2011: bilan final 24 février 2011: fin de la formation</p>
ENJEUX PARTICULIERS		
<i>en effets leviers</i>	<p>Permettre à des personnes essentiellement originaires des autres îles de l'océan indien, de commencer la concrétisation d'un projet personnel (social et/ou professionnel) en le positionnant dans le temps et dans l'environnement, en lien avec les dispositifs de formation et d'insertion existants sur le territoire</p>	
<i>sur les partenariats de proximité</i>	<p>Optimiser et mutualiser l'accueil, la connaissance et l'accompagnement des publics présentant des difficultés de maîtrise du français, mais suivis par différents organismes, par la mise en place d'un dispositif partagé, préalable nécessaire à la construction d'un parcours d'insertion sociale et/ou professionnelle.</p>	
<i>en innovation</i>	<p>Permettre aux Mahorais qui s'installent à La Réunion d'améliorer voir d'acquérir une bonne capacité de s'exprimer en français; car ces personnes n'ont que très peu vu pas du tout été scolarisés à Mayotte; or cette réalité n'a été jusque là jamais prise en compte au travers des moyens et dispositifs de droit commun d'intégration, par définition réservés aux étrangers.</p>	

autres...

Cette action a également permis à l'association Wadja Léo, laquelle s'est fixée comme objectif d'accompagner les personnes originaires des îles de l'archipel comorien, de participer à cette démarche d'intégration, au travers du travail de son adulte-relais "intégration et médiation sociale"

5. FINANCEMENT

Coût total	Part contractuelle de l'ACSé	Part contractuelle de la collectivité	Part totale de droit commun
35 000 €	12 500 € 36%	12 500 € 36%	10 000 € 29%

6. HISTORIQUE DE L'ACTION

sa genèse
(du diagnostic au choix de l'action)

La commune de Saint-Louis compte sur son territoire de nombreuses familles originaires des îles de l'Océan indien, et particulièrement de Mayotte. Parmi elles les adultes de plus de 25 ans n'ont été que très peu scolarisés. Ils ont de grandes difficultés à s'exprimer et à comprendre en langue française. Ce facteur communication, aggravé par la précarité de leur situation sociale, compromet leur projet d'insertion sociale et/ou professionnelle. On a ainsi constaté que ces personnes, lorsqu'elles ont tenté de suivre une formation de lutte contre l'illettrisme, ne sont pas arrivées à suivre l'apprentissage à cause d'une pratique très sommaire, voir quasi inexistante, de la langue française. Nous avons programmé depuis 2001, dans le cadre du contrat de ville, une action d'apprentissage du français en direction des populations d'origine migrante vivant à Saint-Louis. A l'époque de nombreux bénéficiaires du RMI demandaient à suivre un cours d'apprentissage du français, condition essentielle pour eux de s'inscrire dans un parcours d'insertion.

sa faisabilité
(du choix au plan de l'action)

Au départ en 2001, le premier atelier d'apprentissage du français a été mis en place dans le cadre du Contrat de ville, avec le concours de l'Agence départementale d'insertion qui apportait l'essentiel du financement, auquel s'ajoutait celui de la commune au titre de sa participation aux crédits contractualisés de la politique de la ville. De 2007 à 2009 cette action a été financée dans le cadre du CUCS (50% ACSé / 50% Commune); en 2010 son budget s'est réparti entre l'État-Ministère de l'intégration (28,6%), l'ACSé (35,7%) et la commune (35,7%) toujours dans le cadre du CUCS. Le choix de l'opérateur s'effectue sur la base d'un cahier des charges élaboré par le chef de projet CUCS de la Ville, en concertation avec ses partenaires des services de l'emploi et de l'insertion au sein d'un comité de pilotage. Ainsi il a été décidé que cette action mette l'accent sur l'acquisition d'une bonne communication orale avec un volet atelier d'écriture. Depuis 2011 d'autres dispositifs, exclusivement de droit commun, ont pris à leur compte ce type d'action. L'équipe opérationnelle du CUCS n'en est plus le pilote mais reste un partenaire dans le suivi de cette action.

sa mise en œuvre
(du démarrage à l'achèvement)

Le rythme :

- Horaire hebdomadaire : 9 H - 12 H et 13 H - 16 H, soit 18 heures hebdomadaires. La participation des structures d'accueil ADI - POLE EMPLOI - MLS, pour ce recrutement, a permis de constituer un groupe de 17 volontaires pour démarrer effectivement l'atelier le 09 septembre 2010. Pour partie, l'accueil s'est fait, au préalable, dans les locaux de l'ADI concernant le public RMIste, en présence de représentant respectif ADI et ICARE.
- La deuxième partie du public, cette fois, concernant les inscrits POLE EMPLOI, MLS, a directement été reçu dans les locaux ICARE Saint Louis pour information collective, entretien de motivation et invitation à intégrer l'atelier.
- La dernière partie du public a été repérée grâce au travail de terrain de l'adulte relais et de ses interventions sur le territoire ciblé.

Les fluctuations : cinq apprenants ont intégré l'atelier après le démarrage, élevant l'effectif total d'apprenants accueillis à 22. Six autres ont quitté l'atelier avant la fin en raison d'engagements familiaux, incident santé, voyage Réunion/Mayotte.

Les ateliers et séances :

Durant les séances, la majeure partie du temps est consacrée à la pratique de l'oral (recours à l'écoute de cassettes sur les différents thèmes énoncés, multiples jeux de rôle « à la poste », « chez le médecin », « à la gare »...).

Le niveau est hétérogène : 3 groupes de niveau sont constitués.

Groupe 1 : les difficultés sont grande, tant au niveau de la compréhension que de l'expression. Les situations de blocage sont fréquentes, voir systématiques chez certaines personnes, elles ne s'expriment pas ou tout au plus avec des gestes d'acquiescement.

Groupe 2 : ce groupe de niveau est constitué d'apprenants pouvant converser dans la langue cible en produisant des phrases simples. Ces stagiaires peuvent argumenter et avoir une conversation liée aux problématiques de la vie quotidienne. La prononciation peut faire défaut et des situations de blocage peuvent apparaître. Le niveau de compréhension est du même ordre que celui de l'expression.

Groupe 3 : les apprenants font davantage preuve d'autonomie face aux dimensions écriture, lecture, expression orale. Il existe des profils susceptibles d'intégrer un atelier permanent de lutte contre l'illettrisme à l'issue de cette action.

La participation de l'adulte-relais a consisté à accompagner les personnes dans leurs démarches quotidiennes sociales vers différents organismes et points relais. Elle a également apporté sa contribution à l'organisation et à la réalisation de sorties éducatives et de découvertes de La Réunion.

son évaluation
(mesures, bilans)

L'action suivie en concertation avec l'ensemble de nos partenaires de l'insertion sociale et professionnelle, a permis d'en constater le succès auprès du public: taux de fréquentation, appropriation de leur apprentissage et désir d'«aller plus loin». Nous avons noté une amorce de réussite chez les bénéficiaires de l'action au niveau de l'autonomie sociale et de l'appropriation d'un nouvel espace d'échange. Aujourd'hui ce type d'apprentissage existe également dans des collèges dans le cadre du Centre Académique pour la Scolarité des enfants des Nouveaux Arrivants et gens du Voyage. Alors que l'Éducation nationale à La Réunion prenait en compte depuis peu cette problématique au niveau des enfants, il nous a semblé important de continuer à soutenir cette action en direction de leurs parents

productions réalisées

- reportage photo
- reportage vidéo
- spectacle
- conférence, débat...
- publication écrite
- CD ou DVD
- objets artisanaux
- produits alimentaires

7. LES PARTICULARITÉS LOCALES QUI ONT ÉTÉ DÉTERMINANTES

SUR LE CHOIX DE L'ACTION

impact de ce contexte particulier sur le choix

- les problèmes sociaux ou économiques majeurs de la Réunion
- les difficultés ou attentes propres de la population du quartier ou de la commune
- les priorités ou attentes particulières des Élus
- la situation ou contexte spécifiques de la commune ou du quartier
- les ressources et partenariat mobilisables
- les us et coutumes à respecter

* Nécessité de répondre à l'arrivée de plus en plus croissante de Mahorais en grande difficulté sociale venant s'installer à Saint-Louis.
* Le positionnement de cette action dans un parcours d'insertion / de formation, en amont des ateliers d'apprentissage du français.

SUR LA RÉALISATION DE L'ACTION

impact de ce contexte particulier sur la mise en œuvre

- les problèmes sociaux ou économiques majeurs de la Réunion
- les difficultés ou attentes propres de la population du quartier ou de la commune
- les priorités ou attentes particulières des Élus
- la situation ou contexte spécifiques de la commune ou du quartier
- les ressources et partenariat mobilisés
- les us et coutumes à respecter

Le diagnostic partagé avec nos partenaires concernant cet aspect particulier de l'insertion sociale et/ou professionnelle a permis d'arrêter des principes d'action:
- la priorité donnée à l'apprentissage et la pratique au préalable de la langue orale.
- la connaissance du territoire et de son environnement socio-économique, culturel et patrimonial
- l'implication de l'adulte-relais "médiation sociale et intégration" pour un accompagnement vers les services administratifs.

8. BILAN DE L'ACTION

ÉVALUATION PAR RAPPORT AUX OBJECTIFS ET CRITÈRES INITIAUX

du résultat obtenu

Les progressions
Expression et compréhension orale:
* La personne présente de sérieux blocages dans la prise de parole, son vocabulaire est très limité, et la compréhension d'un message est très restreinte également. La présence d'une interface est nécessaire pour entrer en communication orale. Effectif au départ = 8 Effectif en fin d'action = 2
* La personne ne s'exprime qu'en de rares occasions, les situations de blocage peuvent exister. La personne produit des phrases simples avec un vocabulaire limité, les interférences linguistiques avec la langue maternelle sont fréquentes. Peut décrire son lieu d'habitation et les gens qu'il connaît en utilisant des phrases simples. Effectif au départ = 9 Effectif en fin d'action = 10
* La personne s'exprime clairement, est capable de dialoguer, répondre avec précision aux questions posées, poser des questions simples sur des sujets familiers. Elle ne fait pas appel à l'interface. Effectif au départ = 5 Effectif en fin d'action = 10
Écriture
* La personne ne reproduit aucune copie, où tout au moins quelques lettres. Elle ne produit pas de mots ou sons entendus, elle n'a pas de représentation de l'écrit. Effectif au départ = 13 Effectif en fin d'action = 0
* La personne recopie tous les modèles, elle écrit au moins 5 mots de composition graphique et phonique différente. Elle a une représentation partielle de l'écrit. Elle a peu de production propre tout au moins son nom et prénom et quelques chiffres. Effectif au départ = 4 Effectif en fin d'action = 11
* La personne produit des phrases simples et/ou complexes avec un peu d'erreurs orthographiques. Elle n'est pas en situation d'illettrisme. Effectif au départ = 5 Effectif en fin d'action = 1
Lecture
* Ces personnes n'ont réussi aucune épreuve. Le seuil minimal d'accès à l'écrit défini par ce test n'est pas actuellement atteint. On peut considérer ces personnes comme analphabètes. Effectif au départ = 8 Effectif en fin d'action = 5
* Ces personnes peuvent identifier des panneaux d'affichage urbains, des titres de journaux ou d'imprimés, des noms d'articles sur les publicités. Effectif au départ = 5 Effectif en fin d'action = 5
* Ces personnes peuvent repérer des renseignements utiles dans une documentation, faire des recoupements, explorer avec profit magazines, horaires, petites annonces,...En revanche, ils n'arrivent pas à comprendre un texte linéaire dans son déroulement ou son organisation. Effectif au départ = 9 Effectif en fin d'action = 12

du déroulement

Aspects positifs :
- l'intervention de l'adulte relais « médiatrice » facilite la communication entre le public et les formateurs, la compréhension des consignes.
- les progrès sont tant au niveau de l'oral, lecture, écriture.
- cet atelier a favorisé les liens entre des personnes d'origine culturelle différente (Inde - Maurice-Comores).

Ce qui les a amenés à communiquer dans une langue commune et à mieux connaître « l'autre »

- ce parcours de formation a déclenché chez certaines personnes le désir d'entamer une intégration dans un dispositif qui devrait les amener en l'occurrence vers l'atelier permanent de lutte contre l'illettrisme. Aspects à améliorer :
- revoir l'approche interculturelle, en y intégrant : les représentations et le vécu de l'immigration ; les représentations de la langue française orale, écrite.
- travailler davantage la notion d'engagement (il y a eu de nombreux départs inopinés à Mayotte), gestion de son emploi du temps et des obligations familiales.

APPRÉCIATIONS

des bénéficiaires	Satisfaction et prise de conscience des facilités qu'apporte une meilleure connaissance de la langue pour une meilleure intégration. Désir d'aller plus loin.
des Élus	Conscients de l'intérêt de l'action, ils estiment cependant qu'elle devrait élargir financièrement à d'autres budgets que celui de la municipalité, car cette problématique a une dimension régionale.
des partenaires	La satisfaction des partenaires s'exprime essentiellement dans le fait que l'on ait pu construire en concertation une action à destination d'une part très spécifique du public qu'ils accueillent respectivement.
de l'équipe-projet	Notre satisfaction première est d'avoir apporté dès le début du contrat de ville à Saint-Louis (en 2000), un éclairage particulier sur la situation des Mahorais les plus en difficulté qui viennent s'installer à La Réunion. Ces personnes étant de nationalité française, aucun dispositif d'accueil et d'intégration spécifique ne leur est proposé. L'expérience et le dialogue avec nos partenaires, notamment de l'insertion, avait montré que les dispositifs de droit commun contre l'illettrisme, ne répondaient pas efficacement à des personnes qui n'avaient jamais été scolarisées à Mayotte et n'usaient pour ainsi dire, que très peu de la langue française.

CONCLUSIONS ET PERSPECTIVES

Aujourd'hui la situation a évolué, particulièrement au niveau de l'éducation nationale avec la mise en œuvre du CASNAV dans l'académie de la Réunion. Cependant comme la volonté municipale n'est plus de financer ce type d'action sur les crédits contractualisés du CUCS, il s'agit de rester vigilant avec nos partenaires afin que cette problématique, notamment concernant certains Mahorais, continue d'être prise en compte distinctement des formations traitant de l'illettrisme. Certes cette problématique n'est pas la plus conséquente dans le contexte particulièrement préoccupant de l'emploi et du logement globalement à La Réunion. Mais elle est un marqueur visible d'une certaine exaspération dans les quartiers prioritaires, où l'on voit naître une tentation d'isolement communautaire de protection face à des attitudes et expressions de rejet des "nouveaux" arrivants.

Intitulé de l'action	RENFORCEMENT LIEN PARENTS / ENFANTS ET COHÉSION SOCIALE		CUCS de SAINT-BENOIT	
territoire d'application	Quartier de BRAS-FUSIL			
thématique ACSé	61 Lien social et citoyenneté	action menée en		
maître d'ouvrage	Ville de Saint Benoit		2011-2012	
maître d'œuvre				
	1. NOMBRE ET PROFIL DES BÉNÉFICIAIRES			
	10 à 12 familles			
	2. L'OBJECTIF PRINCIPAL			
	Création et animation d'un atelier de soutien à la parentalité			
	3. PARTENARIAT DE DROIT COMMUN (État, collectivité, autres collectivités, associations, habitants...)			
	<i>Identification</i>	<i>Nature de la contribution</i>		
	DURANT L'ACTION			
	GUT, PMI, SEMAC, BPDJ	Intervention et participation aux ateliers, prêt de locaux		
	Habitants	participation aux ateliers		
	APRÈS L'ACTION			
	Habitants, association	Prolongement des actions		
	4. PRÉSENTATION SUCCINCTE			
de l'activité support	constitution d'un réseau parental - renforcer les liens sociaux - aide à la condition parentale			
calendrier et étapes majeures	début : 01/2012			
	durée : 12 mois			

ENJEUX PARTICULIERS

en effets leviers Renforcer le lien parent-enfant, prévenir les difficultés d'ordre social, éducatif ou économique en créant un lieu de rencontre et de parole

5. FINANCEMENT

Coût total	Part contractuelle de l'ACSé	Part contractuelle de la collectivité	Part totale de droit commun
5 000 €	2 500 € 50%	2 500 € 50%	0%

6. HISTORIQUE DE L'ACTION

<i>sa genèse (du diagnostic au choix de l'action)</i>	Répondre aux problèmes des résidents de l'immeuble SEMAC Hermes où il y avait de nombreux actes d'incivilité et de dégradation, des nuisances diverses et un problème de conception même du bâtiment qui crée un sentiment d'enfermement
<i>sa faisabilité (du choix au plan de l'action)</i>	Il était difficile d'amener les familles à cet atelier, et il y a eu un long travail d'approche des familles de la part de l'adulte relais.
<i>sa mise en œuvre (du démarrage à l'achèvement)</i>	Un panel d'activité a été initié au démarrage de l'action afin d'attirer les familles.
<i>son évaluation (mesures, bilans)</i>	L'action est encore en cours, mais une dizaine de familles commence à être fidélisée sur cette action qui commence à porter ces fruits, un dialogue s'est instaurée entre une partie des résidents de l'immeuble.
<i>productions réalisées</i>	<input checked="" type="checkbox"/> reportage photo <input type="checkbox"/> reportage vidéo <input checked="" type="checkbox"/> spectacle <input type="checkbox"/> conférence, débat... <input type="checkbox"/> publication écrite <input type="checkbox"/> CD ou DVD <input checked="" type="checkbox"/> objets artisanaux <input type="checkbox"/> produits alimentaires

7. LES PARTICULARITÉS LOCALES QUI ONT ÉTÉ DÉTERMINANTES

SUR LE CHOIX DE L'ACTION

- les problèmes sociaux ou économiques majeurs de la Réunion
- les difficultés ou attentes propres de la population du quartier ou de la commune
- les priorités ou attentes particulières des Élus
- la situation ou contexte spécifiques de la commune ou du quartier
- les ressources et partenariat mobilisables
- les us et coutumes à respecter

SUR LA RÉALISATION DE L'ACTION

- les problèmes sociaux ou économiques majeurs de la Réunion
- les difficultés ou attentes propres de la population du quartier ou de la commune
- les priorités ou attentes particulières des Élus
- la situation ou contexte spécifiques de la commune ou du quartier
- les ressources et partenariat mobilisés
- les us et coutumes à respecter

8. BILAN DE L'ACTION

ÉVALUATION PAR RAPPORT AUX OBJECTIFS ET CRITÈRES INITIAUX

<i>du résultat obtenu</i>	Résultat partiellement atteint car cela concernait au départ les 96 familles de la résidence, et au final 10 à 12 familles participent à l'action, mais un réseau parental s'est créé, et il concerne désormais l'ensemble du quartier afin de s'ouvrir aux problématiques rencontrées sur d'autres résidences HLM
<i>du déroulement</i>	Bon déroulement des actions mais manque d'investissement des participants qui doivent être remotivés constamment

APPRÉCIATIONS

<i>des bénéficiaires</i>	Relativement convaincu du bien fondé de l'action mais ils ont du mal à en voir les bénéfices sur l'amélioration de la situation dans leur résidence
<i>des habitants du quartier</i>	D'autres habitants venant d'autres résidences de Bras Fusil souhaiteraient participer à cette action et semblent vouloir s'engager dans ce type d'atelier
<i>des Élus</i>	Encourage vivement ce type de projet visant à améliorer la situation dans ce secteur difficile, certains élus du quartier participent aux ateliers.
<i>des partenaires</i>	Objectif partiellement atteint, renforcement des liens sociaux pour ce groupe de résidents mais peu d'amélioration de la situation dans la résidence
<i>de l'équipe-projet</i>	Idem, c'est pour cela que l'action sera reconduite et ouverte aux autres habitants du quartier

CONCLUSIONS ET PERSPECTIVES

Renouvellement et amplification de l'action sur 2013 pour élargir le public de cette action.

Intitulé de l'action	MIEUX VIVRE ENSEMBLE À CITÉ DELOUISE	CUCS de LA POSSESSION	
territoire d'application	Quartier CUCS de la Rivière des Galets		
thématique ACSé	31 Logement et habitat	action menée en	
maître d'ouvrage	Ville de La Possession	2011	
maître d'œuvre	Ville de La Possession		

1. NOMBRE ET PROFIL DES BÉNÉFICIAIRES

21 habitants de la Cité Delouise. Adultes de 18 ans à 62 ans, dont 7 femmes et 4 hommes et 10 jeunes en décrochage scolaire

2. L'OBJECTIF PRINCIPAL

Favoriser l'action collective par la participation de la population à l'amélioration de son environnement domestique en y développant de la solidarité et en créant du lien social

3. PARTENARIAT DE DROIT COMMUN (État, collectivité, autres collectivités, associations, habitants...)

Identification	Nature de la contribution
DURANT L'ACTION	
Services municipaux	Différents services (animation, urbanisme, aménagement, services techniques, pôle conseil de quartier,...) en contributions financières, appuis techniques, mobilisation de la ressource humaine, mise à disposition de matériel, etc.
Habitants	Contribution financière, acteurs de l'action
La classe-relais	Partenariat pour la réalisation des travaux et le renforcement de la solidarité entre les générations

APRÈS L'ACTION

Habitants	Mise en place d'une opération coups de balais sur le quartier (toutes les ruelles et la route principale).
TCO (interco)	Soutien technique dans la sensibilisation à l'amélioration du cadre de vie. Soutien logistique pour le nettoyage du quartier

4. PRÉSENTATION SUCCINCTE

de l'activité support	Mise en place d'une action starter, support de la mobilisation des habitants et d'échanges sur les préoccupations. Projet visant l'identification d'actions à mettre en œuvre collectivement. L'activité support a été l'amélioration des clôtures et petits espaces collectifs.			
du maître d'œuvre	Un organisme d'éducation populaire accompagnant et encadrant les habitants dans la réalisation de l'action starter et la réflexion sur les initiatives pouvant être développées par le collectif.			
calendrier et étapes majeures	<table border="1"> <tr> <td>début : 08/2011</td> <td rowspan="2">Avant : cahier des charges/consultation. Diffusion de l'information à l'ensemble des foyers du quartier/ réunions d'information collectives / recueil de l'adhésion des habitants participants/ concertation pour la formalisation de l'action starter/ réalisation des travaux/ visite des financeurs et partenaires/ concertation sur les fiches actions à venir / moment de convivialité pour la clôture de l'action.</td> </tr> <tr> <td>durée : 4 mois</td> </tr> </table>	début : 08/2011	Avant : cahier des charges/consultation. Diffusion de l'information à l'ensemble des foyers du quartier/ réunions d'information collectives / recueil de l'adhésion des habitants participants/ concertation pour la formalisation de l'action starter/ réalisation des travaux/ visite des financeurs et partenaires/ concertation sur les fiches actions à venir / moment de convivialité pour la clôture de l'action.	durée : 4 mois
début : 08/2011	Avant : cahier des charges/consultation. Diffusion de l'information à l'ensemble des foyers du quartier/ réunions d'information collectives / recueil de l'adhésion des habitants participants/ concertation pour la formalisation de l'action starter/ réalisation des travaux/ visite des financeurs et partenaires/ concertation sur les fiches actions à venir / moment de convivialité pour la clôture de l'action.			
durée : 4 mois				

ENJEUX PARTICULIERS

en effets leviers	Mobilisation des acteurs autour d'une action d'entraide, de solidarité et de réflexion collective
sur les partenariats de proximité	Mobilisation des partenaires autour d'une action définie par les habitants dans un temps de réalisation très court: implication, mobilisation, réactivité
autres...	Action portée par et pour les habitants dans la réflexion sur les initiatives futures à mettre en œuvre, le financement et la réalisation des travaux.

5. FINANCEMENT

Coût total	Part contractuelle de l'ACSé	Part contractuelle de la collectivité	Part totale de droit commun
8 558 €	4 050 € 47%	4 050 € 47%	458 € 5%

6. HISTORIQUE DE L'ACTION

<i>sa genèse (du diagnostic au choix de l'action)</i>	Le choix de l'action s'est fait sur un double constat: un secteur qui semble peu investi par sa population avec des pratiques susceptibles de porter préjudice à l'image du quartier (boîtes aux lettres dégradées, dépôts d'ordures sauvages, carcasses de voitures laissées à l'abandon, maisons en cours de délabrement), mais aussi un manque de mobilisation des habitants et de partage, de solidarité entre voisins. Cette action a permis de répondre à ces problématiques.
<i>sa faisabilité (du choix au plan de l'action)</i>	L'originalité de cette démarche a été de poser un cadre favorisant l'émergence d'un plan d'actions avec les habitants. Ce cadre a été défini en deux points : la réalisation de travaux pour générer cette solidarité et la mise en confiance du groupe et un temps de réflexion pour ouvrir des possibilités d'actions futures.
<i>sa mise en œuvre (du démarrage à l'achèvement)</i>	Le démarrage de l'action s'est fait par la mobilisation des habitants. Le porte à porte avait pour objectif d'inviter la population à une réunion d'information. 38 personnes se sont mobilisées pour la participation de l'action. 2 mois d'ateliers de travail réguliers avec les habitants ont permis de mettre en relief les difficultés rencontrées par les habitants et identifier les travaux à réaliser dans l'action starter. En parallèle les équipes municipales se sont mobilisées pour accompagner et sécuriser ce chantier de bénévoles. Les travaux se sont déroulés sur 2 semaines entières avec un planning à respecter, une organisation en équipe de travail (réalisation des travaux et préparation des repas quotidiens). Suite au chantier des réunions ont permis au groupe de faire le point sur les avantages et les inconvénients du travail en collectif mais aussi de formaliser des fiches actions, de prochains projets qu'ils souhaitent mettre en œuvre. L'action s'est achevée par un moment de convivialité autour d'un repas avec les partenaires associés au chantier.
<i>son évaluation (mesures, bilans)</i>	Les résultats de cette action ont été évalués à plusieurs niveaux : La réalisation des travaux prévus par le groupe/ la prise de conscience qu'ils sont eux même acteurs de leur développement en participant aussi financièrement à ce projet qui comprenait une part de travaux collectifs et une autre de travaux individuels, renforcement de la motivation, respect du planning et assiduité, apprentissage grâce à l'encadrement des techniques de peinture, d'enduits, de maçonnerie/ la création d'une solidarité et d'échange avec un groupe d'habitants souvent en rivalité/ la mise en mouvement du quartier avec la mobilisation après cette action des habitants pour un "coup de balais" dans les ruelles avec participation du TCO sur dépôts d'ordure/ la valorisation des habitants et l'image du quartier/ mobilisation difficile du public au démarrage et un engouement après les travaux, d'autres habitants voulaient relancer l'action/.
<i>productions réalisées</i>	<input checked="" type="checkbox"/> reportage photo <input type="checkbox"/> reportage vidéo <input type="checkbox"/> spectacle <input type="checkbox"/> conférence, débat... <input checked="" type="checkbox"/> publication écrite <input type="checkbox"/> CD ou DVD <input type="checkbox"/> objets artisanaux <input type="checkbox"/> produits alimentaires

7. LES PARTICULARITÉS LOCALES QUI ONT ÉTÉ DÉTERMINANTES

SUR LE CHOIX DE L'ACTION

<i>impact de ce contexte particulier sur le choix</i>	<input type="checkbox"/> les problèmes sociaux ou économiques majeurs de la Réunion <input checked="" type="checkbox"/> les difficultés ou attentes propres de la population du quartier ou de la commune <input type="checkbox"/> les priorités ou attentes particulières des Élus <input checked="" type="checkbox"/> la situation ou contexte spécifiques de la commune ou du quartier <input type="checkbox"/> les ressources et partenariat mobilisables <input checked="" type="checkbox"/> les us et coutumes à respecter
	Cela a permis de poser le cadre de l'action sans toutefois imposer les réalisations, ici le travail de concertation avec les habitants a permis la prise en compte de ces particularités et l'adaptation à la réalité sociale de ce quartier (existence de groupes sociaux, de tensions, de l'aménagement de l'espace privé tels que les ronds de cours et espaces collectifs)

SUR LA RÉALISATION DE L'ACTION

<i>impact de ce contexte particulier sur la mise en œuvre</i>	<input checked="" type="checkbox"/> les problèmes sociaux ou économiques majeurs de la Réunion <input type="checkbox"/> les difficultés ou attentes propres de la population du quartier ou de la commune <input type="checkbox"/> les priorités ou attentes particulières des Élus <input checked="" type="checkbox"/> la situation ou contexte spécifiques de la commune ou du quartier <input type="checkbox"/> les ressources et partenariat mobilisés <input type="checkbox"/> les us et coutumes à respecter
	Les difficultés économiques de certaines familles face à la contribution à apporter pour la réalisation des aménagements ont du être accompagnées, cependant ce ne fut pas le frein le plus important. Les problèmes relationnels au sein du groupe dus aux effets des histoires interindividuelles et extra-groupes (ladi-lafé) ont été bien présents. L'accompagnement du groupe tout au long de cette action a permis d'atténuer ces difficultés.

8. BILAN DE L'ACTION

ÉVALUATION PAR RAPPORT AUX OBJECTIFS ET CRITÈRES INITIAUX

<i>du résultat obtenu</i>	Les résultats attendus ont été obtenus à travers l'amélioration de l'environnement et des clôtures et petits espaces collectifs par les familles volontaires. La formalisation des fiches projets répondant à leurs problématiques. Le développement de lien entre les habitants.
<i>du déroulement</i>	L'évolution du comportement des habitants face à certaines rivalités de voisinage, l'implication du voisinage

ne souhaitant pas initialement y participer, une vision des actions possibles à mettre en œuvre à l'avenir.

APPRÉCIATIONS

des bénéficiaires	ils ont été satisfaits et fiers des travaux, de la solidarité et de l'entraide dont ils ont fait preuve. Ce projet a contribué à une valorisation de l'initiative de ce groupe dans le quartier.
des habitants du quartier	Cette initiative qui a été présentée à l'ensemble des habitants du quartier par du porte à porte n'a pas au départ attirée car ils doutaient des chances de concrétisation. Dès le démarrage des travaux un engouement s'est créée et certains habitants ont voulu intégrer le projet. Logistique ment impossible à cette étape du projet 3 à 4 habitants ont participé aux travaux chez leurs voisins
des Élus	Ce projet a été félicité par les élus, certains souhaitaient le reproduire sur un autre quartier par le biais du conseil de quartier.
de l'équipe-projet	Une initiative réussie, cependant (es difficultés d'entente entre les habitants du quartier demandent à ce que des actions créant de la solidarité sur le quartier soient reconduites.

CONCLUSIONS ET PERSPECTIVES

Une partie de cette action consistait en l'émergence de fiches projets (des projets issus des attentes et répondant aux problèmes des habitants de la Cité Delouise à mettre en œuvre à l'avenir).

Intitulé de l'action

ÉDUCATION À LA VIE

CUCS de SAINT-DENIS

territoire d'application

Quartiers CUCS de Ste CLOTILDE, BAS DE LA RIVIERE, BELLEPIERRE, MONTAGNE, CAMELIAS, DOMENJOD

9

thématique ACSé

41 Santé et accès aux soins

action menée en

maître d'ouvrage

SPECTATIS

2011-2012

maître d'œuvre

SPECTATIS

1. NOMBRE ET PROFIL DES BÉNÉFICIAIRES

1174 jeunes (collégiens et lycéens)
Collèges La Montagne, Montgaillard, Jules Reydellet, Domenjod
Lycées Bellepierre et Rontaunay.

2. L'OBJECTIF PRINCIPAL

- Favoriser l'évolution des représentations des jeunes autour de la sexualité et des addictions.
- Rendre possible et légitime chez les jeunes un questionnement sur la sexualité et les addictions par le biais d'échanges avec des adultes référents.

3. PARTENARIAT DE DROIT COMMUN (État, collectivité, autres collectivités, associations, habitants...)

Identification	Nature de la contribution
----------------	---------------------------

DURANT L'ACTION

Bénévoles professionnelles	participation d'animateurs, d'une sage-femme lors des interventions lors des échanges avec les jeunes
Conseil Générale (GUT, centre de planification familiale)	participation des assistantes sociales, éducateurs et d'infirmières lors des interventions lors des échanges avec les jeunes
Rectorat	participation des assistantes sociales et d'infirmières lors des interventions lors des échanges avec les jeunes la mise à disposition de salle pour le théâtre et les interventions des animateurs
AMARE, Kaz Ado, Réseau Oté, ARPS	Participation d'animateurs lors des interventions lors des échanges avec les jeunes

APRÈS L'ACTION

Bénévoles professionnelles, GUT, centre de planification, AMARE, Kaz Ado, Réseau Oté, ARPS	Les professionnelles continuent à apporter leur aide aux jeunes selon leurs problèmes qui viennent plus facilement les consulter. Le réseau partenarial se renforce et permette d'apporter des réponses plus rapidement. Les jeunes peuvent être accompagnés par ces professionnels.
rectorat (services sociaux)	les jeunes viennent plus facilement les voir pour répondre à leurs questions ou les aider face à leurs problèmes

4. PRÉSENTATION SUCCINCTE

<i>de l'activité support</i>	L'action consiste à créer un espace de parole et d'échanges pour les adolescents : - le matin avec trois classes en même temps, on a un atelier théâtre forum - après midi en demi-classe mise en place d'un débat direct avec des échanges.	
<i>du maître d'œuvre</i>	Théâtre forum animé par un professionnel du spectacle et les débats sont encadrés par un binôme de professionnel comme par exemple une assistance sociale & un animateur ARPS	
<i>calendrier et étapes majeures</i>	début : 03/2011 durée : 14 mois	- réunions de préparation et planification des calendriers des interventions - journées d'intervention - réunion d'évaluation et bilan

ENJEUX PARTICULIERS

<i>en effets leviers</i>	Volonté des partenaires sociaux à travailler ensemble sur la même problématique et de développer une méthode d'intervention uniforme
<i>sur les partenariats de proximité</i>	Les partenaires retrouvent ce même public et connaissent leurs difficultés.
<i>en innovation</i>	Ce projet déploie une méthode originale : Un travail pluridisciplinaire.
<i>autres...</i>	Le réseau partenarial crée des liens fort entre les partenaires être et d'adapter et faire évoluer leur méthode d'interventions professionnelles de manière continue

5. FINANCEMENT

Coût total	Part contractuelle de l'ACSé	Part contractuelle de la collectivité	Part totale de droit commun
26 100 €	7 500 € 29%	7 500 € 29%	11 100 € 43%

6. HISTORIQUE DE L'ACTION

<i>sa genèse (du diagnostic au choix de l'action)</i>	Cette action est née en 2004 de la réflexion des acteurs de la prévention de la problématique adolescente et des grossesses précoces. Les services sociaux du collège de Montgaillard avaient signalé un nombre de grossesses précoces important et du comportement déviant des collégiens qui se banalisaient face aux risques sexuels. Elle résulte de cinq années d'expérience acquises dans un projet éponyme mené par l'A.R.A.S.T. depuis 2005. Le comité de pilotage a choisi de changer de porteur de projet et Spectatis a été choisi en septembre 2009.
<i>sa faisabilité (du choix au plan de l'action)</i>	À l'origine du projet en 2004 les intervenants venaient délivrer la « bonne parole ». Puis au fur et à mesure, avec les retours des évaluations, et avec la forte implication du collège Reydellet, l'intervention est devenue un lieu d'écoute et de parole. Nous sommes devenus des adultes venus écoutés et discutés d'amour et de sexualité avec les jeunes. Travailler avec les jeunes autour de leurs représentations au lieu de travailler sur eux. Il ne s'agit pas de projeter notre sexualité d'adulte sur les jeunes. ce réseau partenariale s'est créé autour de ce premier projet qui s'est ensuite développée sur d'autres établissements scolaires.
<i>sa mise en œuvre (du démarrage à l'achèvement)</i>	Pour la sixième année consécutive, l'action est menée auprès des élèves de 3ème du Collège Jules Reydellet, au collège Bourbon et au Lycée Rontaunay et Bellepierre entre septembre et décembre 2010. • interventions sur les collèges et le lycée / environ 1200 élèves : - Théâtre forum : un espace d'expression où les élèves accompagné d'un professionnel du spectacle, mettront en scène un ou plusieurs sketches sur le thème de la grossesse précoce. - Séance d'information effectuée par nos partenaires associatifs et institutionnels, spécialisés sur ce thème. Un questionnaire sera distribué aux jeunes (quinze jours avant) afin de connaître leurs préoccupations sur les risques sexuels. Le théâtre forum sera animé par Spectatis, un comédien et animateur spécialisé dans le théâtre d'improvisation. Une évaluation est menée par l'I.R.E.P.S
<i>son évaluation (mesures, bilans)</i>	Taux de participants, Nombre de thématiques abordés, Pertinence des thèmes des sketches, Nombre de personnes ayant pris la parole / nombre total, Nombre d'alternatives proposées, Nombre de demandes d'information, Nombre d'affirmations ou d'injonctions IREPS : Observations/évaluateurs présents sur toutes les actions qui rédigeront un rapport d'évaluation qualitatif (sur chaque quartier)
<i>productions réalisées</i>	<input type="checkbox"/> reportage photo <input type="checkbox"/> reportage vidéo <input checked="" type="checkbox"/> spectacle <input checked="" type="checkbox"/> conférence, débat... <input checked="" type="checkbox"/> publication écrite <input type="checkbox"/> CD ou DVD <input type="checkbox"/> objets artisanaux <input type="checkbox"/> produits alimentaires

7. LES PARTICULARITÉS LOCALES QUI ONT ÉTÉ DÉTERMINANTES

SUR LE CHOIX DE L'ACTION

- les problèmes sociaux ou économiques majeurs de la Réunion
- les difficultés ou attentes propres de la population du quartier ou de la commune
- les priorités ou attentes particulières des Élus

<i>impact de ce contexte particulier sur le choix</i>	<input type="checkbox"/> la situation ou contexte spécifiques de la commune ou du quartier <input checked="" type="checkbox"/> les ressources et partenariat mobilisables <input checked="" type="checkbox"/> les us et coutumes à respecter
	La préoccupation des jeunes n'est pas abordée de la même façon dans les DOM qu'en métropole (l'éducation des parents reflète les mentalités des anciens malgré une certaine évolution)

SUR LA RÉALISATION DE L'ACTION

<i>impact de ce contexte particulier sur la mise en œuvre</i>	<input checked="" type="checkbox"/> les problèmes sociaux ou économiques majeurs de la Réunion <input checked="" type="checkbox"/> les difficultés ou attentes propres de la population du quartier ou de la commune <input checked="" type="checkbox"/> les priorités ou attentes particulières des Élus <input type="checkbox"/> la situation ou contexte spécifiques de la commune ou du quartier <input checked="" type="checkbox"/> les ressources et partenariat mobilisés <input checked="" type="checkbox"/> les us et coutumes à respecter
	la difficulté d'aborder des sujets qui restent tabous dans les familles

8. BILAN DE L'ACTION

ÉVALUATION PAR RAPPORT AUX OBJECTIFS ET CRITÈRES INITIAUX

<i>du résultat obtenu</i>	Les jeunes identifient des personnes ressources dans les intervenants et se tournent ensuite vers eux pour dialoguer.
<i>du déroulement</i>	<p>Le théâtre forum reste le moyen de faire émerger les questions en rendant les jeunes acteurs du débat. Les différentes problématiques sont abordées par eux lorsqu'ils font leurs sketches. Leur engagement participatif dans le théâtre forum le matin permet de lancer le dialogue dans les interventions de l'après-midi.</p> <p>La participation des intervenants professionnels au moment du théâtre forum le matin est primordial. Elle sert de passerelle entre le temps où les jeunes sont acteurs et le temps où les intervenants sont acteurs. La présence des professionnels garantit cette cohérence. Cette passerelle qui se concrétise par un débriefing à la fin du théâtre forum avant la pause du déjeuner. Il s'agit de se remémorer ensemble les problématiques abordées par les jeunes. L'engagement et l'adhésion au projet passent par la présence au théâtre forum pour observer, préparer l'intervention de l'après-midi, cibler les messages et les mots clés. Et durant le théâtre forum en tant qu'expert pour apporter des réponses à des informations concrètes, légales, ou scientifiques lors de l'intervention auprès des jeunes l'après midi.</p> <p>A chaque intervention, les acteurs de terrain réussissent à capter et appréhender des informations auprès des jeunes pour tenter d'expliquer les changements de comportements, les effets de mode, les déviations ... et d'amener des réponses.</p>

APPRÉCIATIONS

<i>des bénéficiaires</i>	1174 collégiens et lycéens ont pu participer à ces journées d'animation prévention. Ils ont apprécié la méthode d'intervention qui offrait un espace de liberté de parole à travers le théâtre et les débats.
<i>des habitants du quartier</i>	Les parents ont été informés sur le contenu de l'intervention qu'on eu leurs enfants. Ces sujets abordés restent encore tabou entre les parents et les enfants
<i>des Élus</i>	c'est un thème de prévention que les élus soutiennent par les conséquences qu'elle engendre (abandon de la scolarité, rupture sociale et intrafamiliale)
<i>des partenaires</i>	l'ensemble des partenaires (GUT, centre de planification, AMARE, Kaz Ado, Réseau Oté, ARPS, établissements scolaires, ...) participent avec enthousiasme. Il forme une équipe pluridisciplinaire.
<i>de l'équipe-projet</i>	Notre équipe pluridisciplinaire est formée en comité pilotage pour faire vivre ce projet. La force de ce projet résulte de ce travail de groupe qui s'est formé et consolidé au fil de ces années.

CONCLUSIONS ET PERSPECTIVES

Ce projet est continuellement évolutif car l'équipe pluridisciplinaire développe une méthode d'intervention particulière auprès de ces jeunes. Un outil d'identification des partenaires sera élaboré à la reconduction du projet.

Synthèse du rapport conjoint des 4 centres de ressources des DOM remis au SG-CIV

Rapport établi
en septembre
2012 pour



le secrétariat général du
comité interministériel
des villes

LA POLITIQUE DE LA VILLE DANS LES DEPARTEMENTS D'OUTRE-MER

Résumé

par



le centre de ressources
de la Guyane



le centre de ressources
de la Martinique



le centre de ressources
de Mayotte



le centre de ressources
de La Réunion

avec la collaboration du cabinet CHORUS
en ingénierie sociale

Introduction

Ce résumé donne les points saillants du travail mené par les centres de ressources politique de la ville des départements de La Réunion, de Mayotte, de Martinique et de Guyane en lien avec les services des préfectures concernées, en collaboration et avec le soutien du Secrétariat Général du Comité Interministériel des Villes (SG-CIV). Ces différentes structures ont travaillé en commun de novembre 2011 à septembre 2012 et leur production a également fait l'objet d'échanges avec l'ACSé et la DéGéOM.

Ce rapport constitue une première réflexion concernant les questions d'habitat, d'observation et de gouvernance. Ces trois sujets structurels de la politique de la ville doivent faire l'objet d'une connaissance mieux maîtrisée si nous souhaitons renforcer la possibilité d'une prise de décision adaptée aux enjeux du développement social et urbain dans les DOM.

Ce rapport rend également compte d'expériences menées dans le cadre des CUCS en matière de la lutte contre l'échec scolaire et contre l'illettrisme, de la médiation sociale, de la participation des habitants, également de la santé, de la culture et du développement économique.

Habitat

Un enjeu démographique

Dans un contexte marqué par une forte pression démographique - dû à un taux de natalité largement supérieur à celui de la métropole, à un allongement de la durée de vie et enfin à une immigration parfois importante (40 % de la population de Mayotte est étrangère et 30% en Guyane) - les DOM s'illustrent avant tout par la structuration de cette pression. Le développement et l'aménagement du territoire y sont ainsi souvent absorbés par sa progression et les formes qu'elle prend (part de la jeunesse, population immigrée...). Aussi nous trouvons-nous face à une course au déploiement, que certains qualifieraient de rattrapage, et qui génère un traitement quantitatif de l'urgence au détriment d'une réelle anticipation qualitative.

Immigration et habitat précaire

Au demeurant, la proximité géographique de ces départements avec des États étrangers en développement marque leurs démographies de flux migratoires conséquents. Les départements d'outre-mer représentent en effet, une étape ou la finalité d'un projet migratoire pour des populations en recherche d'une vie meilleure. Cependant cette population immigrée, souvent en situation irrégulière, ne peut accéder aux minima sociaux ou à un logement social. Il s'agit là, d'une double exclusion qui provoque la relégation de ces populations vers des zones d'habitat précaire, en périphérie des villes et agglomérations ou parfois même dans des quartiers urbains au sein d'habitat interstitiel.

Des indicateurs alarmants

Les DOM détiennent de tristes records sur l'échelle de la précarité socio-économique. Un taux de chômage très supérieur à la métropole (30% Guyane, 29% à la Réunion), un niveau très bas de formation, un taux élevé d'illettrisme et/ou de non maîtrise de la langue française et une déscolarisation précoce. Ces indicateurs ne favorisent pas la structuration du tissu économique et marquent profondément les formes de l'habitat et son accessibilité. Une part importante de la population vit en dessous du seuil de pauvreté (19,8 % en Martinique et 49 % à la Réunion) ou dans des conditions très précaires.

	Chômage	Chômage - 25 ans	Revenu annuel net moyen/ foyer fiscal	Population sous le seuil de pauvreté	Mono parentalité	Pers./ ménage	Pop. > 15 ans sans diplôme
Guyane	30%	48%	14 944 €	26,5%	36,4%	3,6	51,4%
La Réunion	29%	50%	16 166 €	49%	**20%	2,9	*39,7%
Martinique	20,11%	62%	16 367 €	19,8%	50%	2,57	40%
Mayotte	*26,4%	*42,1%	(2005) 9 337 €	(2005) 21%	*15%	*4,1	44%
France (DOM yc.)	9,4%	22,9%	23 242 €	13%	20,9%	2,3	26,8%

En raison de l'absence totale de données pour Mayotte et des lacunes pour les autres départements, ce tableau a été réalisé avec des sources complémentaires :

*Source : recensement INSEE 2007 (aucune donnée disponible dans la documentation fournie)

**Voir ars.ocean-indien.sante.fr/fileadmin/OceanIndien/Internet/Votre_ARIS/PRS/PRAPS_VD.pdf

Singularité des seuils de pauvreté nationaux ou domiens :

L'INSEE considère que, pour déterminer ceux des DOM, il ne faut pas se référer au niveau moyen des revenus nationaux mais à celui du territoire considéré. Les revenus y étant plus faibles, le seuil de pauvreté indiqué pour chacun des DOM est lui-même plus faible, alors que le coût de la vie y est au contraire beaucoup plus élevé.

La problématique de l'habitat

Face à ces indicateurs exceptionnels, la problématique de l'habitat représente dans ces départements un défi majeur. Hormis les immigrés en situation irrégulière, une part importante de la population est éligible au logement social (70% en Guyane et 80% en Martinique). La demande est importante mais l'offre reste encore en deçà des besoins avec un déficit qui perdure et peine à satisfaire les situations d'urgence (17 000 demandes de logement social sont en attente en Guyane).

Il s'agit donc d'une situation de pénurie qui génère un habitat spontané, auto construit et souvent indigne. Mayotte, et dans une moindre mesure la Guyane, présentent des indicateurs alarmants, notamment en termes d'enclavement, d'habitat informel peu maîtrisé (en augmentation de 10% par an en Guyane) ou encore insalubre et précaire (42,6% des logements à Mayotte en 2007). Par contre le nombre de logements insalubres tend à se réduire à La Réunion et à se stabiliser en Martinique.

L'habitat révèle ainsi une situation socio-économique largement marquée par l'exclusion et la paupérisation de pans entiers de la population.

Volet social et volet urbain

L'imbrication des questions socio-économiques avec la problématique de l'habitat ouvre largement la réflexion du développement social et urbain et pose avec insistance la nécessité d'une réflexion politique sur la ville dans ces territoires. Les indicateurs de pauvreté dans les DOM réaffirment la nécessité de penser l'habitat à travers la question sociale : la forme de l'habitat, la réhabilitation de l'habitat insalubre, l'accession pure et simple au logement (locatif ou propriété)...

Les échelles de zonage réglementaire (ZUS, ZFU,...) et contractuel (CUCS) s'accompagnent de Programmes de Renovation Urbaine qui doivent être consolidés. L'articulation du social et de l'urbain et plus concrètement le développement d'une politique de l'habitat pour les populations en difficulté concourent à la cohésion sociale. Les indicateurs précisés en amont doivent être le moteur d'un développement à trois niveaux. La rénovation urbaine, la production accélérée de logements et l'accès au logement.

Gouvernance

Un contexte d'évolution institutionnelle

Si la politique de la ville est plus récente dans les départements d'outre-mer, elle répond aux mêmes enjeux posés par le développement social et à la lutte contre toutes les formes d'inégalités constatées dans les quartiers prioritaires. Ces enjeux sont portés par une gouvernance au croisement d'une évolution institutionnelle singulière et d'une réforme nationale.

Ainsi depuis 2010, le Conseil interministériel de l'outre-mer (CIOM) y a renforcé spécifiquement la gouvernance de la politique de la ville en nommant dans chaque DOM un sous-préfet à la cohésion sociale et à la jeunesse. Ce haut fonctionnaire constitue l'interlocuteur privilégié des questions de politique de la ville et formalise une gouvernance proche des territoires hexagonaux (préfet ville, égalité des chances).

Une nouvelle gouvernance garante d'une animation locale de l'inter ministérialité

Ces transformations renforcent la visibilité et interrompent le processus de dilution de la gouvernance de la politique de la ville comme cela pouvait être le cas du temps des DRIV placées (sauf à La Réunion) au sein d'un service déconcentré de l'État (ex DDE). L'étendue des missions affectées à ce service d'État et son évolution à travers la RGPP ne pouvaient, en effet, garantir un traitement intégralement concentré sur la politique de la ville.

Par ailleurs le CIOM donne aux préfets le pouvoir d'organiser librement les services de l'État en fonction des priorités repérées. Le positionnement de la gouvernance de la politique de la ville au sein de la Préfecture consolide ainsi la mission d'animation interministérielle du Préfet et la possibilité de poser une réflexion décloisonnée et transversale. Une possibilité plus restreinte si celle-ci revenait à un seul service d'État.

Dans ce contexte, on peut penser que l'ensemble des services d'État allaient connaître une profonde mutation qui aurait entériné la dilution de la politique de la ville si celle-ci était restée au sein des DEAL.

Une gouvernance qui doit consolider sa présence et sa visibilité au plus près des acteurs de terrain

Si le CIOM et la RGPP fixent un cadre général pour l'organisation des services d'État et le positionnement de forces vives affectées à la politique de la ville, nous pouvons constater une variabilité des schémas d'un département à l'autre. Ces différences manifestent une adaptation des organisations aux possibilités institutionnelles de leurs territoires, à l'histoire de leurs approches territoriales et au traitement de la question sociale. Ceci s'illustre par une gouvernance qui peut être soit rattachée à un service d'État déconcentré (DJSCS) soit à la préfecture. Certaines situations soulignent par ailleurs une réelle difficulté à articuler service d'État et préfecture.

L'organisation de la gouvernance doit toutefois garantir la présence de l'État local au plus près des acteurs de terrain. Le co-mandatement exercé par l'État et la commune, dans le cadre de la programmation d'un CUCS, doit être l'expression d'une définition commune et partagée des priorités repérées sur le territoire et du mode opératoire choisi pour leur traitement. L'évolution institutionnelle soulignée précédemment produit toutefois un certain éloignement de l'État, une perte de sa capacité accompagnatrice. L'État intervient donc souvent en phase de validation finale de programmation sans participer en amont à la définition des choix stratégiques. Cette situation d'éloignement participe à l'isolement des chefs de projet sur leur commune, et des autres services de la collectivité.

Également, si cette nouvelle gouvernance peut garantir une certaine animation locale de l'inter ministérialité, elle doit aujourd'hui simplifier sa démarche auprès des acteurs de terrain. Une simplification qui intervient dans sa capacité à être univoque et éviter ainsi un morcellement de la décision entre préfecture et service d'État déconcentré.

Cette nouvelle gouvernance et les formes qu'elle revêt interrogent les moyens attribués à son exercice et d'accompagnement des acteurs de terrain (sous préfet cohésion sociale et jeunesse ou DJSCS). Dans ce cadre les délégués du préfet peuvent jouer un rôle fondamental.

Les délégués du préfet

Parallèlement à ces évolutions institutionnelles et à leurs incidences sur la politique de la ville dans les DOM, une nouvelle forme d'intervention est initiée par la politique de la ville elle-même, les délégués du préfet. Ces nouvelles missions traversent l'ensemble des sujets et thématiques de la politique de la ville et assurent une interface de proximité territoire/État. La récente consolidation du dispositif délégué du préfet souligne l'efficacité de ces nouveaux professionnels et particulièrement dans leurs rôles de facilitateurs, de « liaisons médiatrices » entre l'État et les acteurs de terrain.

Néanmoins la déclinaison de ces fonctions sur les DOM présente une certaine variabilité. Leurs nombres, fonctions et moyens diffèrent selon le département. La Réunion dispose de 4 délégués, la Martinique et Mayotte 2 et enfin 1 seul délégué du préfet en Guyane (seul poste pourvu sur les trois attribués).

Alors que nous constatons la nécessité dans laquelle se trouve la gouvernance de renforcer sa présence au plus près des acteurs du terrain, les délégués du préfet semblent être le maillon indispensable à une bonne déclinaison du rôle de l'État sur les territoires. Ils représentent en outre une ingénierie complémentaire pour les territoires souffrant d'un manque de compétences ou d'un turn-over des professionnels. L'exercice d'une bonne gouvernance s'envisage également dans une connexion du local au national.

Nécessité d'une animation nationale des « têtes de gouvernance »

La récente création des postes de sous-préfet délégué à la cohésion sociale et à la jeunesse nécessite une animation nationale qui dépasse le simple rattachement au ministère des outre-mer. Les missions et périmètres d'intervention positionnent ces nouveaux hauts fonctionnaires à l'articulation de politiques publiques interministérielles

liées au développement social et urbain et donc largement tournées vers l'administration centrale de la politique de la ville (secrétariat général du comité interministériel des villes). Or, ils sont encore trop peu saisis par ces administrations alors que leurs actions en dépendent fortement.

Une animation nationale, comme pour les hauts fonctionnaires de l'Hexagone en charge de ces questions, permettrait une visibilité nationale de la politique de la ville déclinée en outre-mer. Une animation qui pourrait notamment asseoir cette nouvelle gouvernance et conforter sa mission d'animation locale des services déconcentrés de l'État qui interviennent dans le champ de la politique de la ville.

Les chefs de projet, variabilité des organisations et des modes de pilotage

Au sein des communes, l'ingénierie en matière de politique de la ville relève d'une organisation et d'un positionnement fonctionnel qui ne traduit aucun modèle unique. L'histoire communale en politique de la ville et l'expérience du personnel affecté produisent des services différents qui sont autant d'illustrations des marges et possibilités que la collectivité peut offrir. Service internalisé ou externalisé, programmations typiques de la politique de la ville ou en substitution au droit commun (RHI, régie de quartier, CCAS, offre périscolaire...).

La variation des modes d'organisation et de pilotage est aussi largement tributaire du territoire d'intervention, de ses ressources, de son attractivité et de l'attention dont il bénéficie. La démographie, la problématique de l'habitat et les indicateurs de précarité évoqués précédemment concourent à une nécessaire adaptabilité du chef de projet. Est-il le chef de projet des territoires prioritaires ou le chef de projet cohésion sociale à l'échelle de la commune ? Un questionnement qui reste en attente de réponse même si force est de reconnaître que les professionnels ont largement développé la dimension expérimentale de la politique de la ville et sa capacité à essaimer vers le droit commun...

Ces professionnels, attachés aux dispositifs thématiques de la politique de la ville, adaptent continuellement leur répertoire d'actions et repoussent les frontières de leurs périmètres d'intervention. Cette adaptation constante est d'autant plus nécessaire que la démographie et les phénomènes d'exclusion créent de nouvelles poches de pauvreté à l'intérieur des villes, ce qui interroge sur les limites de la géographie prioritaire et sa capacité évolutive. La prise en compte des besoins de développement social et urbain les amène à concourir à l'élaboration d'un projet de territoire ou l'infra communal est nourri d'un projet à l'échelle spécifique de la ville ultramarine.

Mais placés devant cet enjeu, les chefs de projets ne disposent pas toujours d'un niveau de formation suffisant, leur positionnement institutionnel n'est pas toujours clairement arrêté et leur statut est assez précaire au regard de l'importance stratégique de leurs missions (il s'agit parfois de contrats à durée déterminée renouvelés chaque année).

Une variabilité qui souligne la place du droit commun

Si la géographie prioritaire dans les DOM interroge les périmètres d'intervention du chef de projet, la mise en œuvre de la politique de la ville interroge le principe du droit spécifique et de son articulation avec le droit commun. Cette liaison peut prendre la forme d'une addition ou d'une substitution, ou encore celle d'un effet levier permettant l'affectation de nouveaux moyens « non exceptionnels » aux champs d'intervention de la politique de la ville.

Ces différents assemblages interpellent naturellement les capacités fonctionnelles et organisationnelles des collectivités. La grande majorité des villes ne disposent pas encore d'une ingénierie suffisamment étoffée pour décliner complètement leurs champs de compétence.

D'autre part, comme nous l'avons dit plus haut, leur capacité de développement est souvent

absorbée par l'accroissement rapide de leurs populations. Cet enjeu démographique concentre les moyens du droit commun pour satisfaire le développement et la consolidation des services publics premiers (école, état civil, aménagement...), et repousse le traitement spécifique des quartiers prioritaires. Ces derniers relèvent ainsi exclusivement des services de la politique de la ville à travers l'équipe projet en charge du CUCS.

Cette notion d'articulation et d'équilibre entre le nécessaire développement du droit commun et le positionnement de la politique de la ville se pose de façon chronique dans tous les départements, et de façon cruciale à Mayotte aujourd'hui en pleine départementalisation.

Cette lacune met en lumière la nécessité de renforcer l'ingénierie disponible dans les DOM afin de mener des actions adaptées et efficaces. À cet égard, les centres de ressources de la politique de la ville jouent un rôle fondamental.

Les centres de ressources

Le cadre de référence national fixe le projet des centres de ressources de la politique de la ville autour de deux grandes missions : d'une part la qualification et la mise en réseau, d'autre part la capitalisation et la diffusion. Ce champ d'action garantit, la professionnalisation des acteurs du développement social et urbain, et leurs mises en réseau, en synergie avec les problématiques de leurs territoires. Rappelons qu'il n'existe aucune formation pour les chefs de projet dans les DOM en dehors de l'offre proposée par les centres de ressources.

À côté de ces actions et de leurs différents formats de travail, les centres de ressources ultramarins ont fait valoir une troisième grande mission qui, si elle apparaît comme subsidiaire dans le cadre de référence, se révèle fondamentale dans les DOM : l'immersion culturelle et l'accompagnement de projet.

Un accompagnement qui prend la forme d'une ingénierie adaptée auprès des services des collectivités, de l'État et des associations. Un rôle qui s'illustre à plusieurs niveaux et concourt à l'accompagnement des politiques publiques.

- le premier concerne le cadrage méthodologique général (déclinaison locale d'un dispositif national). Ces interventions sont ponctuelles et le centre est alors sollicité pour son expertise locale, participe à des réunions techniques, avec des temps de travail précis.
- le second est assimilable à une intervention de fond pour le montage de projets plus complexes, nécessitant de nombreux temps de travail et des productions importantes.
- le troisième enfin porte sur un accompagnement à long terme des projets qui nécessitent un montage partenarial et financier conséquent et pluriannuel.

Enfin, le manque d'effectifs compétents conduit parfois à un certain glissement des tâches des services de l'État vers les centres de ressources. Animation de réunion, interpellation technique de partenaires, sollicitation immédiate en lieu et place des services d'État dédiés.

Observation

Chaque année l'Observatoire National des Zones Urbaines Sensibles produit un rapport d'observation des quartiers de la politique de la ville. Document fondamental pour observer l'évolution des indicateurs de la situation socio-économique des zones urbaines sensibles et mesurer ainsi les écarts entre ces quartiers et le reste de la ville. Outils d'observation, patrimoine des données, cartographie soulignent la qualité d'observation des quartiers prioritaires de l'hexagone et l'indigence de l'observation

développée pour les quartiers ultramarins.

Alors que des outils de production de données ont été développés pour observer les Zones Urbaines Sensibles et les quartiers hors ZUS des CUCS, la prise en compte des DOM reste encore incomplète.

Leurs 34 ZUS et 156 quartiers CUCS nécessiteraient pourtant une observation appuyée et source de connaissance pour l'organisation du développement de ces territoires.

Une capacité d'observation inégale

De nouveau, nous nous trouvons face à des situations différentes selon les DOM. À La Réunion une grande partie des données statistiques sont disponibles au niveau infra-communal, notamment les données de recensement. Pour les zones urbaines particulières de la politique de la ville (ZUS et CUCS), l'INSEE a évalué ces données ou les a estimées par carroyage pour les périmètres en dessous de l'échelle ZUS (prestation particulière contractualisée par l'ex DRIV et pilotée par le centre de ressources). La Martinique dispose de certains de ces outils, comme les données de recensement, une base de données des revenus fiscaux et des estimations carroyées. La Réunion et la Martinique apparaissent comme « privilégiées » quant à la quantité de données statistiques disponibles.

L'absence d'adressage représente l'obstacle majeur pour observer finement l'infra-communal et dégager une connaissance précise des quartiers prioritaires de Guyane, de Mayotte, et dans une moindre mesure de la Martinique. La Réunion fait donc figure de pilote pour l'observation des quartiers prioritaires dans un DOM.

Un patrimoine de données pauvre

À Mayotte et en Guyane, il n'y a aucune donnée issue des estimations de population par quartier construite à partir du recensement de la population.

Plus généralement et à l'exception de La Réunion, les DOM ne disposent pas de bases de données INSEE par communes, IRIS et ZUS ni d'indicateurs clés INSEE pour les quartiers de la politique de la ville.

Derrière cette succession (non exhaustive) de manques apparaît un véritable défaut d'observation des quartiers prioritaires et qui interroge les stratégies développées sur ces territoires pour y pallier.

La nécessité d'observer l'infra communal, quelques perspectives

Les différentes phases de contractualisation et leur lot de diagnostics préalables ont nécessité le déploiement d'une observation singulière. Si La Réunion bénéficie de moyens plus conséquents, Mayotte, la Guyane et la Martinique ne sont pas restés inactifs.

La Guyane a développé un Observatoire Local de Territoire (OLT) dont les productions cartographiques, les traitements et analyses des données INSEE et l'identification de tendances infra-communales ont largement contribué à définir les zones prioritaires. La Martinique a fait appel à une société extérieure pour produire un travail fin de géolocalisation et d'élaboration de données idoines à l'observation des territoires de la politique de la ville, permettant l'amélioration de la compréhension des contextes et du suivi des actions. Mayotte a l'opportunité d'une géographie prioritaire à l'échelle des territoires communaux ce qui permet ainsi une observation par recensement de la population INSEE qui connaît des difficultés propres qui appellent à une vigilance spécifique concernant le recueil de données administratives.

À côté des différentes initiatives palliatives notons également une démarche « de mise à niveau » des services de l'INSEE. L'adressage, système indispensable à la géolocalisation des données à l'échelle infra communale (par exemple, nécessaire pour connaître le nombre de bénéficiaires du RSA sur un quartier), est en cours de déploiement. Ces développements sont longs et nécessiteront de nombreuses

adaptations selon les territoires (l'habitat informel n'est en effet généralement pas adressé), et un accompagnement soutenu du national.

Expériences

Le rapport rend compte d'expériences diverses comme :

- « l'école des parents », qui vise à renforcer simultanément les connaissances de base d'adultes et d'enfants en français et mathématiques,
- « les grands frères » en Martinique, (qui a une acception différente du concept connu en métropole) et qui développe un modèle informel de médiation grâce à l'implication de personnes matures et reconnues dans le quartier,
- l'élaboration en Guyane d'un projet de sensibilisation des habitants au stockage et à l'approvisionnement en eau suite à l'installation de « bornes fontaines »,
- à la Réunion le développement de coopératives par le CUCS de Saint Denis, visant à travailler avec les porteurs de projet et favoriser la mise en place de formes d'entrepreneuriat.

Dans un contexte où la politique de la ville est encore jeune et les défis importants, les initiatives innovantes peuvent parfois émerger plus facilement, et c'est dans ce sens que le partage d'expériences est primordial tant à l'intérieur des départements qu'entre eux.

La Politique de la ville est donc un levier du développement des DOM et dans le rattrapage permanent auquel ils sont confrontés ; elle a un rôle évident de compréhension des problématiques de développement des quartiers cumulant les difficultés qui nécessitent, plus qu'ailleurs, la pleine mobilisation stratégique et technique du droit commun.

Cependant les exemples décrits montrent qu'elle permet aussi, grâce aux crédits spécifiques qu'elle met à disposition des collectivités et aux dynamiques qu'elle génère, de développer l'innovation et ses possibilités de transferts au-delà des quartiers prioritaires. En cela elle constitue un laboratoire d'expérimentation pour le développement des DOM.

Conclusion

Dans les départements d'outre-mer, la Politique de la ville a permis la réalisation d'un grand nombre d'actions concrètes au bénéfice des habitants des territoires les plus en difficulté. Sans sa contribution, beaucoup d'actions indispensables n'auraient pu être menées à bien. Et elle s'est appuyée fréquemment sur une implication active des collectivités locales, des services de l'État, des professionnels, des associations, ainsi que des habitants comme en témoignent les fiches d'expériences relatées.

Ce rapport montre cependant que leurs indicateurs socio-économiques restent en deçà de la moyenne française, les difficultés étant particulièrement concentrées dans certaines parties du territoire. Les départements d'outre-mer se trouvent ainsi dans un processus de rattrapage permanent par rapport à la métropole.

Quel peut être le rôle de la politique de la ville dans ce contexte ?

Elle intervient d'abord dans le repérage des publics et des lieux cumulant les difficultés puis dans le traitement de leurs problématiques. Mais elle a également un effet levier dans le développement des territoires au travers d'une stratégie collective, d'une addition des compétences du droit commun et d'un renforcement conjugué des interventions.

Les financements de la politique de la ville dans les quartiers prioritaires en matière d'ingénierie, d'expérimentation, d'appui à l'innovation, ont permis un transfert de compétences au bénéfice de territoires situés hors des zonages prioritaires. En cela elle est un laboratoire pour le développement des DOM.

Les informations et analyses figurant dans ce rapport nécessitent d'être consolidées et d'être élargies aux autres départements ultramarins. Mais il ressort d'ores et déjà plusieurs pistes de réflexion :

- l'intervention dans les quartiers prioritaires ne peut être séparée d'une prise en compte plus large des enjeux de développement social et urbain à l'échelle de l'ensemble du territoire dans lequel ils s'inscrivent.
- les actions en faveur de l'habitat - lutte contre l'insalubrité, contre l'habitat indigne, développement d'une politique de logement et de rénovation urbaine répondant aux besoins d'une population en pleine croissance démographique - ne peuvent se faire sans un réel projet de développement territorial et une adaptation raisonnée des dispositifs aux spécificités de l'outre-mer.

La géographie prioritaire nécessite aussi d'être réinterrogée sous différents aspects. Il est nécessaire de mettre à niveau les capacités d'observation et les données statistiques à l'échelle infra-communale dans un certain nombre de départements d'outre-mer qui souffrent de retards structurels, ce qui ne permet pas d'avoir une connaissance suffisante des territoires pour agir efficacement.

Il y a également lieu d'apporter une attention forte à la qualification des acteurs et plus précisément des chefs de projet, notamment pour articuler la politique de la ville aux possibilités des services de droit commun. Sur ce point, le rôle des centres de ressources est essentiel.

Ces réflexions pourront utilement alimenter la concertation engagée sur la réforme de la politique de la ville dans laquelle les enjeux et les spécificités de la ville en outre-mer devront être regardés particulièrement.

La totalité du rapport rédigé pour le SG-CIV par les 4 centres de ressources des DOM - Guyane, Martinique, Mayotte, La Réunion - et ses synthèses sont téléchargeables sur [i.ville.gouv.fr]

Cahier édité
en janvier 2013
par le

CRC SUR

Centre de ressources de la
Cohésion sociale et urbaine
de la Réunion

14, allée des saphirs
97487 Saint-Denis cedex
tél 02 62 20 96 82
fax 02 62 20 96 65

bernard.devienne@drjscs.gouv.fr
yolaine.blanpain@drjscs.gouv.fr
(site internet en cours de transfert)

DÉJÀ PARUS :

- ▼ L'accès à l'emploi dans les quartiers prioritaires.
- ▼ La population mahoraise des quartiers prioritaires.
- ▼ La gestion urbaine de proximité.

